CONTRIBUTION



Construire deux EPR2 à Bugey

En faire une opportunité pour l'emploi et le territoire

OCTOBRE 2026

CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lequel il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

La construction de deux réacteurs EPR 2 à Bugey constitue un projet d'une ampleur exceptionnelle, dont les effets dépasseront largement le périmètre du chantier lui-même. C'est tout un bassin de vie qui sera amené à évoluer, dans ses équilibres économiques, sociaux et territoriaux.

Un tel projet représente une opportunité majeure pour notre région. Pour autant, ses retombées positives ne seront ni automatiques, ni spontanées. Elles dépendront de notre capacité collective à anticiper les besoins, à organiser les complémentarités entre acteurs et à inscrire cette dynamique dans une vision durable du territoire.

Emploi, formation, logement, déplacements, services, attractivité économique : autant d'enjeux qui conditionnent la réussite du projet et plus encore la qualité de vie des habitants. Accueillir ce grand chantier, c'est faire en sorte que celui-ci profite durablement au territoire, à ses entreprises, à ses salariés et à l'ensemble de sa population.

Cette perspective invite également à anticiper et à penser dès aujourd'hui l'héritage économique, social, environnemental et territorial que nous souhaitons construire.

C'est précisément dans cette démarche que s'inscrit ce travail du CESER Auvergne-Rhône-Alpes. En réunissant les sensibilités, les expériences et les expertises de la société civile organisée, notre assemblée apporte un regard complémentaire à celui des décideurs. Elle contribue à faire émerger les réalités du terrain, à mettre en débat les conditions de réussite du projet et à éclairer les choix collectifs.

Par ce rapport, le CESER entend ainsi porter une ambition : faire de ce grand chantier un levier de développement équilibré, de création de valeur et de progrès pour les habitants. Il s'agit de donner toute sa place au territoire dans la dynamique engagée et de veiller à ce que les opportunités créées aujourd'hui deviennent des atouts durables pour demain.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2026-16



Présidente du groupe de travail

Mme Eliane AUBERGER



Rapporteure

Mme Elisabeth LE GAC

SOMMAIRE

Introduction 7

Les EPR2 du Bugey : un projet industriel structurant pour le territoire 11

Présentation du projet EPR2 11

- « Qu'est-ce qu'un EPR2 ? » 11
- Le projet des EPR2 à Bugey 12

Portrait de territoire 15

- Périmètres fonctionnels 15
- Effets attendus du chantier sur les dynamiques territoriales 17
- Problématiques préexistantes sur le territoire 18
- Un contexte marqué par la concomitance de plusieurs grands projets 19

Les démarches d'accompagnement territorial 20

- Les engagements d'EDF 20
- La démarche « Grand Chantier » : anticiper les impacts et construire un héritage territorial 21
- Les retours d'expérience de deux Grands Chantiers 23

Les défis à relever 27

Emploi et formation. 27

- Des besoins en compétences massifs et largement identifiés 28
- Des tensions importantes sur l'emploi 30
- Adapter et renforcer l'appareil de formation 31
- Des opportunités économiques et territoriales à saisir 34
- Les pistes envisagées 36

Logements et mobilités : des besoins incontournables, des enjeux indissociables 39

- Les contraintes à prendre en compte 39
- La nécessité d'un dialogue territorial renforcé 41
- Les pistes envisagées 42

SOMMAIRE

Avec quels financements ? **46**

- Emploi et formation : un besoin de financements exceptionnels 46
- Logement : une équation économique complexe 46
- Infrastructures et mobilités : des investissements massifs à arbitrer 47
- Fiscalité : un débat encore ouvert 47

Les préconisations du CESER **48**

Axe 1 Construire une vision territoriale partagée au service des habitants **49**

Axe 2 Faire du Grand Chantier un levier d'aménagement durable et exemplaire du territoire **51**

Axe 3 Faire du Grand Chantier un levier de développement des compétences et de l'économie régionale **53**

Axe 4 Garantir un financement équitable du projet et partager ses retombées à l'échelle du territoire **55**

Conclusion **58**

Annexes **59**

Annexe 1 Charte partenariale du Grand Chantier EPR2 à proximité du site du Bugey **59**

Bibliographie **63**

Glossaire **64**

Contributeurs **65**

Remerciements **66**

Déclaration des groupes **68**

Résultats des votes **84**

Contacts **92**

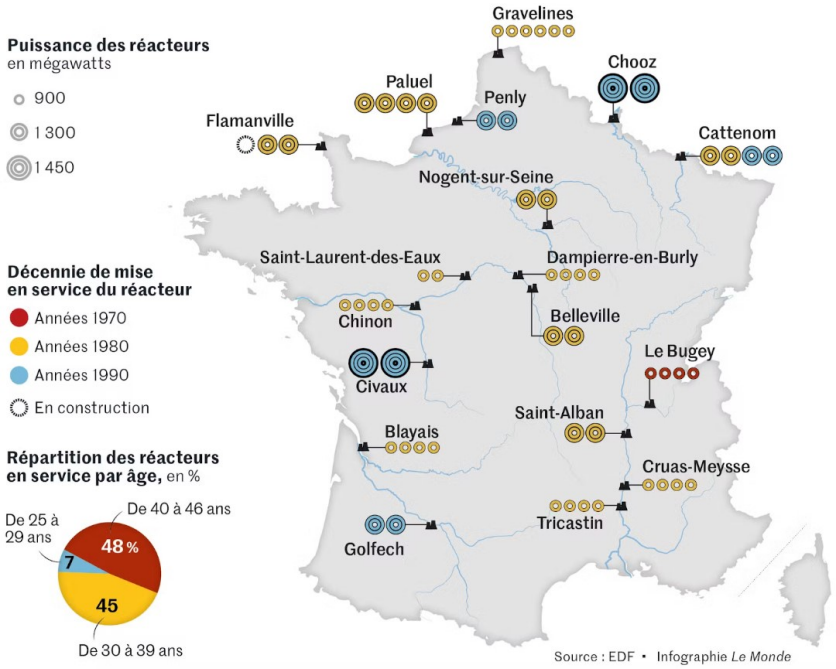


Introduction

Contexte

National

Avec 57 réacteurs répartis sur 18 centrales et produisant plus des deux tiers de son électricité, la France occupe une position singulière dans le paysage énergétique mondial. En effet, l'hexagone ne représente que 0,9 % de la population mondiale et 2 % de la consommation d'électricité, mais près de 14 % de la production mondiale d'électricité d'origine nucléaire[1]. Ainsi, il s'agit du seul pays dont 70% de l'électricité est produite par le nucléaire.



Le parc nucléaire Français actif

N.B : A ce jour, le réacteur EPR de Flamanville est en fonctionnement.

[1] Source : « Parlons nucléaire en 30 questions », Paul Reuss, La documentation française

Aujourd'hui, la France souhaite sortir des énergies fossiles pour lutter contre le changement climatique et renforcer la souveraineté énergétique du pays. Pour y parvenir, elle a établi une **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** [2]. Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, elle fixe deux orientations structurantes : **réduire de 40 % la consommation d'énergie** et **électrifier massivement les usages**, afin que l'électricité représente 55 % de la consommation finale (contre 25 % aujourd'hui). La neutralité carbone implique une sortie complète des énergies fossiles à l'horizon 2050.

Cette transition énergétique suppose à la fois un effort d'efficacité (isolation, transformation des procédés industriels, sobriété…) et **une hausse importante de la consommation d'électricité** : **+30 % d'ici 2035**, portée par l'électrification, la réindustrialisation et le besoin d'indépendance énergétique accentué depuis la guerre en Ukraine.

Dans ce paysage, le nucléaire joue un rôle déterminant. La France dispose d'un parc parmi les plus décarbonés au monde, avec une électricité émettant seulement **30 g CO_2/kWh** (contre 400 g en moyenne européenne). En 2024, elle a produit 539 TWh d'électricité, dont 90 TWh exportés. La filière nucléaire constitue par ailleurs la **troisième filière industrielle française**, rassemblant 3 200 entreprises, dont 85 % de TPE-PME, pour un chiffre d'affaires de 47,5 Md€ et environ 250 000 emplois. Elle investit près d'un milliard d'euros par an en recherche et développement.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), prévue par le code de l'énergie depuis 2015, est un outil de pilotage de la politique énergétique de la France. Elle définit les priorités d'actions de la politique énergétique pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Après une longue attente due à un blocage causé par la crise politique, le Gouvernement a publié le vendredi 13 février 2026 la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) qui fixe la stratégie énergétique de la France pour la période 2026-2035 et trace la trajectoire vers la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Face à l'urgence climatique et aux impératifs de souveraineté, la PPE3 repose sur trois priorités : **la souveraineté énergétique, la neutralité carbone et la compétitivité des prix**. Cette dernière confirme la relance du nucléaire et un soutien à la production d'énergie décarbonée, faisant le pari d'une électrification progressive et massive de l'économie française.

Pour en savoir plus : PPE 3 : la nouvelle feuille de route énergétique de la France | info.gouv.fr

Après une période d'incertitude – la PPE2 2019-2028 prévoyait la fermeture de 14 réacteurs d'ici 2035 –, le discours du Président de la République à Belfort, le 10 février 2022, a marqué un tournant stratégique majeur. Il annonce la **relance de la filière nucléaire** pour répondre aux défis de souveraineté énergétique, de compétitivité et de décarbonation. Cette réorientation est formalisée dans le contrat de filière autour de trois axes :

- Prolongation du parc existant,
- Construction de six nouveaux EPR2, avec l'étude de huit réacteurs supplémentaires,
- Développement des petits réacteurs modulaires (SMR).

Le GIFEN[3] estime ainsi que d'ici dix ans, **100 000 emplois** pourraient être créés dans la filière nucléaire qui compte aujourd'hui près de 250 000 emplois au niveau national.

Dans ce cadre national renouvelé, des débats publics ont été engagés entre 2022 et 2025, à la suite desquels l'État a confirmé **la construction de 6 paires de réacteurs EPR2 à Penly, Gravelines et Bugey**.

Régional

Auvergne-Rhône-Alpes occupe une place centrale dans le paysage énergétique français. Avec **120 TWh produits chaque année pour seulement 60 TWh consommés**[4], la région dispose d'une capacité d'exportation structurante, notamment vers l'Italie, la Suisse et le sud de la France. Cette abondance énergétique résulte d'une histoire industrielle intimement liée au développement de l'hydroélectricité et du réseau électrique dans le sillon rhodanien et la vallée grenobloise.

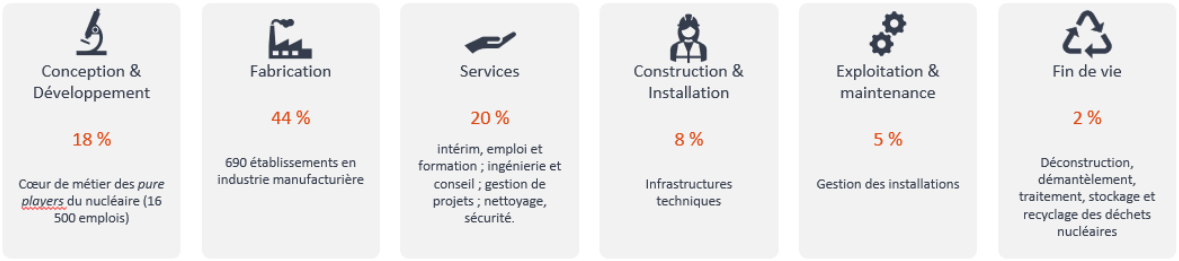
Première région française pour la production d'énergie décarbonée[5], Auvergne-Rhône-Alpes combine un parc hydraulique majeur et **le premier parc électronucléaire du pays** : 4 centrales, 14 réacteurs, 22 % de la production nationale d'électricité. Le nucléaire représente à lui seul 61 % de l'électricité produite dans la région.

Cette dynamique s'appuie sur un **écosystème industriel dense**[6], structuré autour de 1 300 entreprises (1 600 établissements) intervenant dans la filière nucléaire, majoritairement des TPE-PME. Avec 280 établissements certifiés CEFRI[7], Auvergne-Rhône-Alpes est également la première région

[2] Pour en savoir plus : Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique
[3] GIFEN : Groupement des industriels français de l'énergie nucléaire (syndicat professionnel)
[4] Source : EDF
[5] Source : RTE
[6] Pour aller plus loin : Filière nucléaire en Auvergne-Rhône-Alpes | Panorama 2025 , source Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
[7] CEFRI : Le Comité français de certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants

française pour les compétences liées au travail sous rayonnements. La filière mobilise environ **48 000 emplois**, et couvre **l'ensemble de la chaîne de valeur** (hors combustible). Tricastin - l'un des plus importants ensembles intégrés d'Europe pour le cycle du combustible- constitue un atout stratégique majeur pour la région.

Une chaîne de valeur complète en Auvergne-Rhône-Alpes* :



**Pourcentage des entreprises implantées dans la région*

Les besoins projetés à dix ans confirment cette dynamique : **20 000 à 25 000 emplois supplémentaires**[8] seraient nécessaires en Auvergne-Rhône-Alpes pour répondre aux projets en cours : EPR2, SMR, démantèlement, grand carénage, usines du cycle du combustible…

Enjeux

Un débat public, organisé en 2025 par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)[9], a révélé un fort soutien au projet de construction des EPR2 dans le Bugey (72 % d'avis favorables) et une participation large, dépassant les acteurs habituellement concernés. Malgré des oppositions parfois vives, les élus de toutes sensibilités ont majoritairement soutenu le projet, tout en alertant sur les conditions territoriales de sa réussite.

Les contributions ont toutefois mis en lumière plusieurs enjeux majeurs qui dépassent la seule construction des réacteurs et renvoient à la capacité du territoire à absorber un chantier industriel d'une telle envergure :

❶ **Aménagement du territoire et mobilité** : risques de saturation, nécessité de solutions dédiées et de coordination régionale.

❷ **Ressource en eau** : gestion durable dans un contexte de tension hydrique.

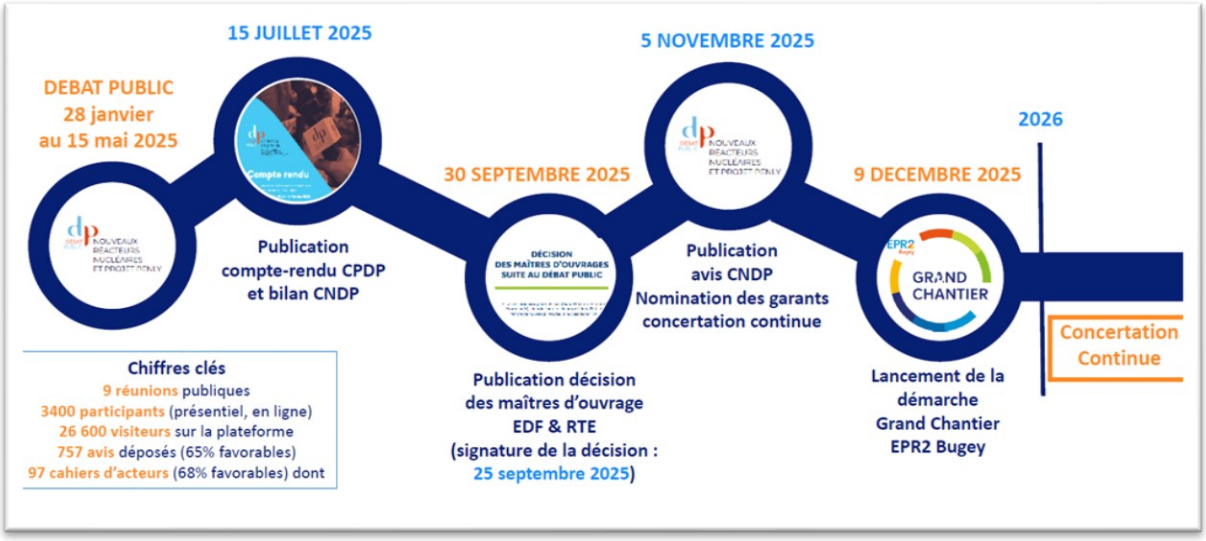
❸ **Emploi et formation** : anticiper les besoins, mobiliser la main-d'œuvre locale, structurer l'offre de formation.

❹ **Sécurité** : attentes fortes sur la sûreté et la gestion des flux.

❺ **Coût et financement** : inquiétudes majeures face à l'ampleur des investissements nécessaires.

La CNDP a recommandé un projet de territoire complet, et l'Etat a lancé la démarche Grand Chantier pour répondre à ces enjeux avec EDF.

[8] Source : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
[9] Pour aller plus loin : Le projet en bref | Débat public Projet de nouveaux réacteurs nucléaires dans le Bugey



Démarche et choix du sujet

Au travers de cette étude, l'objectif du CESER n'est pas de se prononcer pour ou contre le nucléaire, ni de refaire le débat public porté par la CNDP. Au moment de choisir ce sujet, le projet des EPR2 n'avait pas encore été validé par l'Etat. Néanmoins, partant du constat que le projet devrait se concrétiser, il a semblé indispensable au CESER d'en étudier **les enjeux, les conditions de réussite et les conséquences pour le territoire**, dans une volonté d'anticipation.

Chacun des enjeux identifiés lors du débat public aurait pu faire l'objet d'une étude spécifique. Après les premières auditions, le CESER a décidé de se focaliser sur le volet « **emploi – formation** », dans une volonté de contribuer à l'anticipation des besoins du chantier et en adéquation avec les compétences régionales. Cette première étape l'a rapidement amené à intégrer à l'étude d'autres enjeux intrinsèquement liés à l'accueil des salariés, notamment **le logement et la mobilité**.

Questions

La contribution cherchera donc à répondre aux questions suivantes :

- **Comment garantir l'équilibre du tissu économique local compte tenu des grands chantiers concomitants régionaux ?**
  - Comment renforcer les formations et l'orientation vers les métiers en tension ?
  - Comment accompagner les entreprises, les acteurs économiques et de formation pour saisir les opportunités liées à ce projet ?
- **Comment accueillir les travailleurs du chantier dans un territoire déjà en tension ?**
- **Quel peut être le rôle de la Région et des autres grands acteurs régionaux ?**

01

Les EPR2 du Bugey : un projet industriel structurant pour le territoire

L'ampleur du chantier impacte fortement le territoire : flux routiers, besoins en logements temporaires, services publics, santé, mobilité, infrastructures, foncier, formation, attractivité des métiers… Ces enjeux ont conduit l'État à lancer le 30 septembre 2025 une démarche Grand Chantier afin de structurer la réponse collective autour des besoins induits par la construction de la paire d'EPR2 et des projets industriels connexes

Présentation du projet EPR2

Pour rappel, le projet des EPR2 à Bugey est le dernier d'un programme de 6 réacteurs nucléaires répartis sur 3 sites :

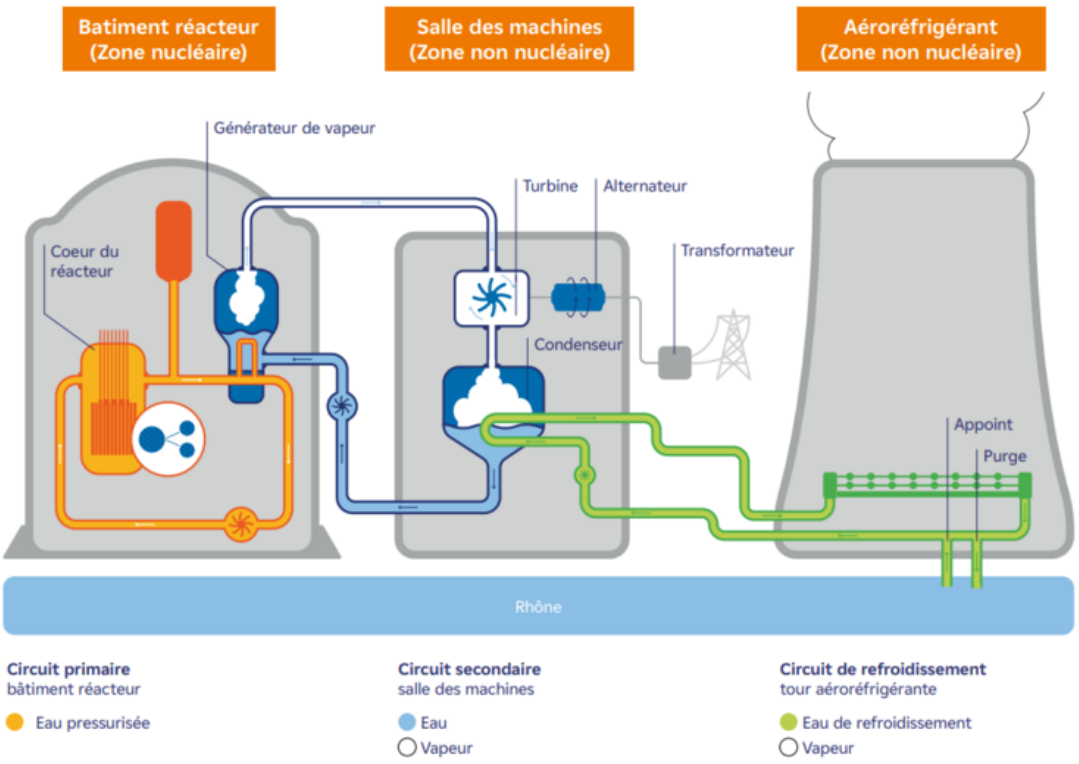
- **Penly**, dont le chantier a démarré en 2024,
- **Gravelines** dont le chantier devrait démarrer à l'automne 2026,
- **Bugey**, dont les travaux préparatoires devraient débuter à l'automne 2027.

Ces trois paires d'EPR constituent **le plus grand chantier d'Europe**.

« Qu'est-ce qu'un EPR2 ? »

L'European Pressurized Reactor (EPR) est un réacteur à eau sous pression dit « de troisième génération » proposé par la France pour prendre le relai des réacteurs de deuxième génération constituant la plus grosse partie du parc mondial actuel. L'évolution porte essentiellement sur **la sûreté** et les **optimisations technico-économiques**.

Les premiers EPR ont été commandés par la Finlande, la France (Flamanville), la Chine puis le Royaume-Unis. Le caractère prototype de ces premières réalisations explique le retard et les surcoûts dans leur réalisation. Pour les commandes futures - dont le Bugey - la conception a été simplifiée dans l'objectif de réduire les coût et délais de construction de ces réacteurs : ce sont donc les EPR2.



« Schéma de fonctionnement circuit en bord du fleuve » - Source EDF

L'électricité produite par une paire d'EPR2 – d'une puissance de **1 670 MWe chacun** – représente 40 % de la consommation actuelle d'électricité de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Son exploitation est prévue pour une durée de **60 ans** et **la durée prévisionnelle du chantier est de l'ordre de 12 à 15 ans**, en incluant les travaux préparatoires.

Pour les deux réacteurs pris ensemble, les prélèvements prévus en eau dans le Rhône sont de l'ordre de **10 m³ par seconde**, pour une évaporation de 2 m³ par seconde via des tours aéroréfrigérantes et un rejet d'eau dans le fleuve de 8 m³ par seconde, avec un impact limité sur la thermie du Rhône. Le circuit de refroidissement est dit « fermé ».

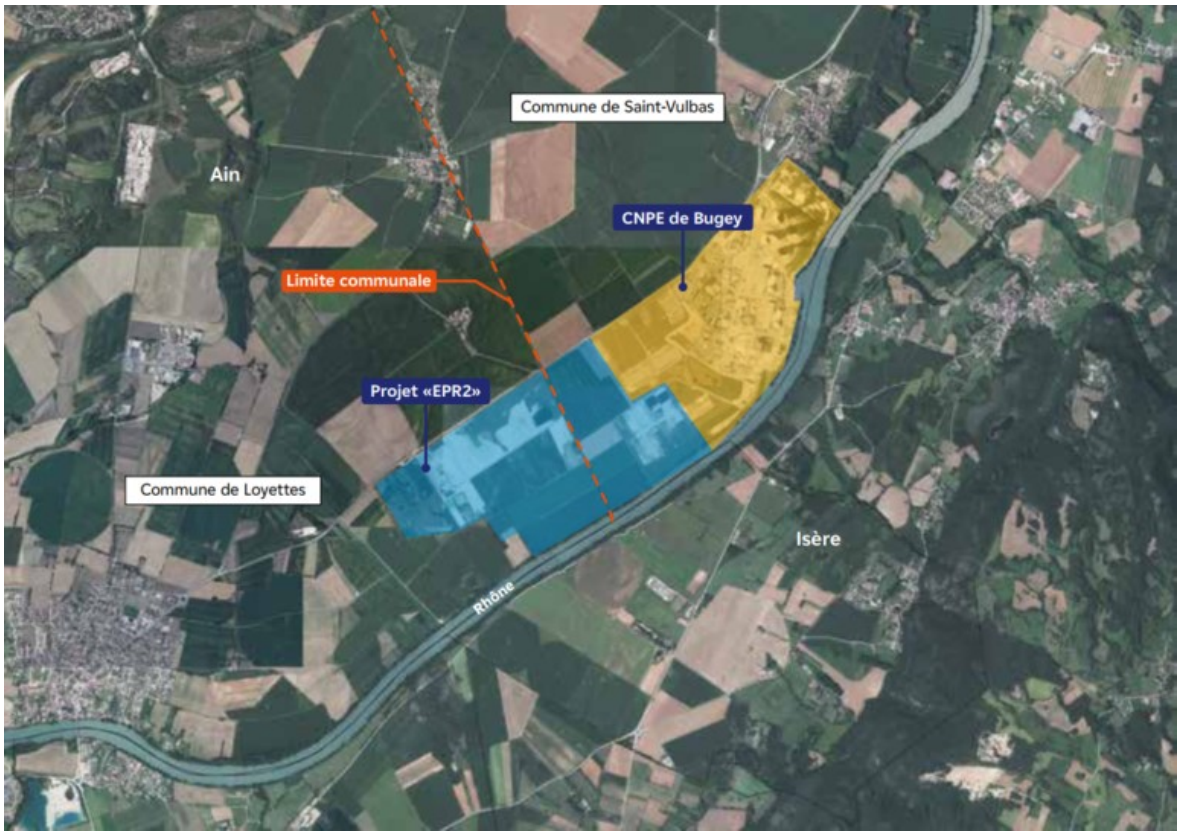
Le projet des EPR2 à Bugey

Le projet consiste en la construction de deux réacteurs nucléaires à proximité immédiate de l'actuelle centrale nucléaire du Bugey, au bord du Rhône. Implanté dans l'Ain sur les communes de Loyettes et Saint-Vulbas, à environ 40 kilomètres de Lyon, il s'inscrit dans la continuité de la centrale existante tout en inaugurant une configuration inédite : **il s'agira du premier EPR2 construit en bordure de fleuve et non en milieu maritime**.

Deux maitres d'ouvrages portent le projet : **EDF (Electricité de France)**, pilotant la conception et la construction des réacteurs et **RTE (Réseau de Transport d'Electricité),** assurant le raccordement au réseau de transport d'électricité qui nécessitera la création de quatre lignes électriques à 400 kV, compte tenu de la puissance installée et de la structuration du réseau local.

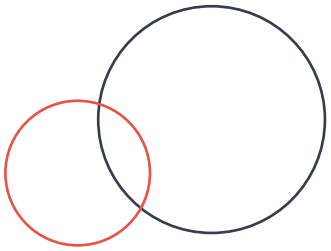
Le site du Bugey a été préféré à d'autres pour diverses raisons, dont notamment :

- **L'acceptabilité de la population locale**, déjà habituée à vivre à proximité d'une centrale nucléaire,
- La présence immédiate d'une **source froide**,
- Un **foncier** en grande partie déjà acquis par EDF.



Contexte du projet industriel - Source EDF

L'emprise nécessaire au projet est estimée à **220 hectares**, auxquels pourraient s'ajouter **150 hectares d'aménagements complémentaires** (zones de chantier, voies d'accès, parkings — jusqu'à 6 000 places, dont une partie restituée ensuite à l'agriculture). Le déplacement de la carrière du site est également envisagé.



À l'issue du débat public, trois décisions clés ont été confirmées :

❶ Le maintien de la **source froide en rive droite**, comme sur le site existant.

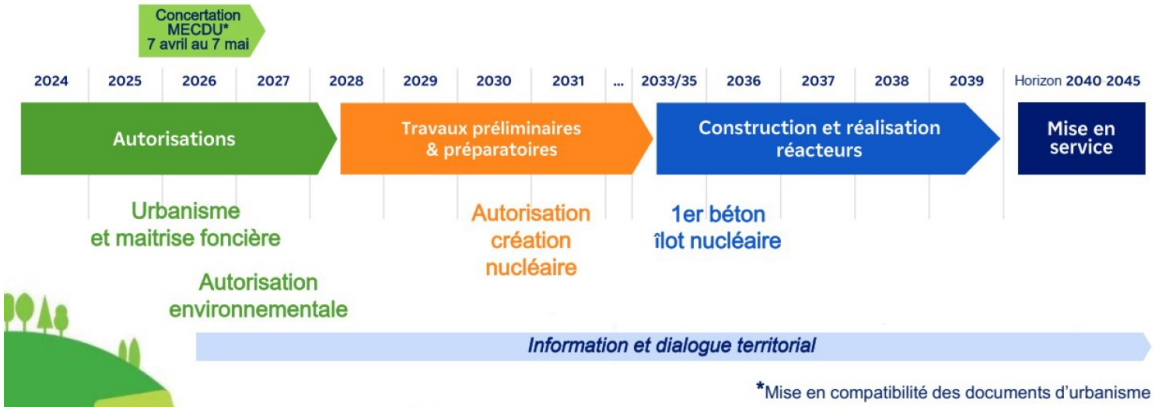
❷ Le choix de **deux tours de 205 m** (contre 128 m pour les actuelles tours) — plus hautes mais moins nombreuses — pour une meilleure sobriété en matériaux et une optimisation du foncier.

❸ L'ajout **d'aéroréfrigérants de purge** permettant d'effacer totalement les rejets thermiques dans le fleuve en rejetant une eau de 2°C inférieure à la température prélevée.

La réalisation des deux réacteurs mobilisera **entre 8 000 et 10 000 travailleurs** au pic du chantier[10]. Ce dernier se déroulera sur une période longue et séquencée.

10 Ces prévisions n'incluent pas les besoins du CNPE du Bugey dans le cadre du grand carénage et de ses futures 5e visites décennales

Calendrier prévisionnel du chantier (source EDF) :



D'après EDF lors de sa première audition, les appels d'offres du BTP devaient être publiés dès l'été 2026, pour un démarrage des travaux l'année suivante. Ils ne seront finalement pas lancés avant juin 2027, pour une attribution en 2028 ce qui ne permet pas à ce stade d'avoir une estimation plus précise des entreprises concernées, ni de la provenance des salariés. Le génie civil devrait débuter en 2029, après la phase de préparation et d'aménagement.

En 2026 a débuté la phase de **concertation continue**[11] pour poursuivre la démarche de dialogue territorial engagée lors du débat public.

Enfin, le projet a été reconnu **projet d'intérêt général (PIG)** par décret. Ce statut permet de mettre en compatibilité les documents d'urbanisme autant de fois que nécessaire sur une période de dix ans. La mise à jour des documents d'urbanisme ne concerne toutefois que le site du projet stricto sensu.

[11] Accès au site de la concertation continue : https://concertation-epr2.edf.fr/profile/organization/bugey

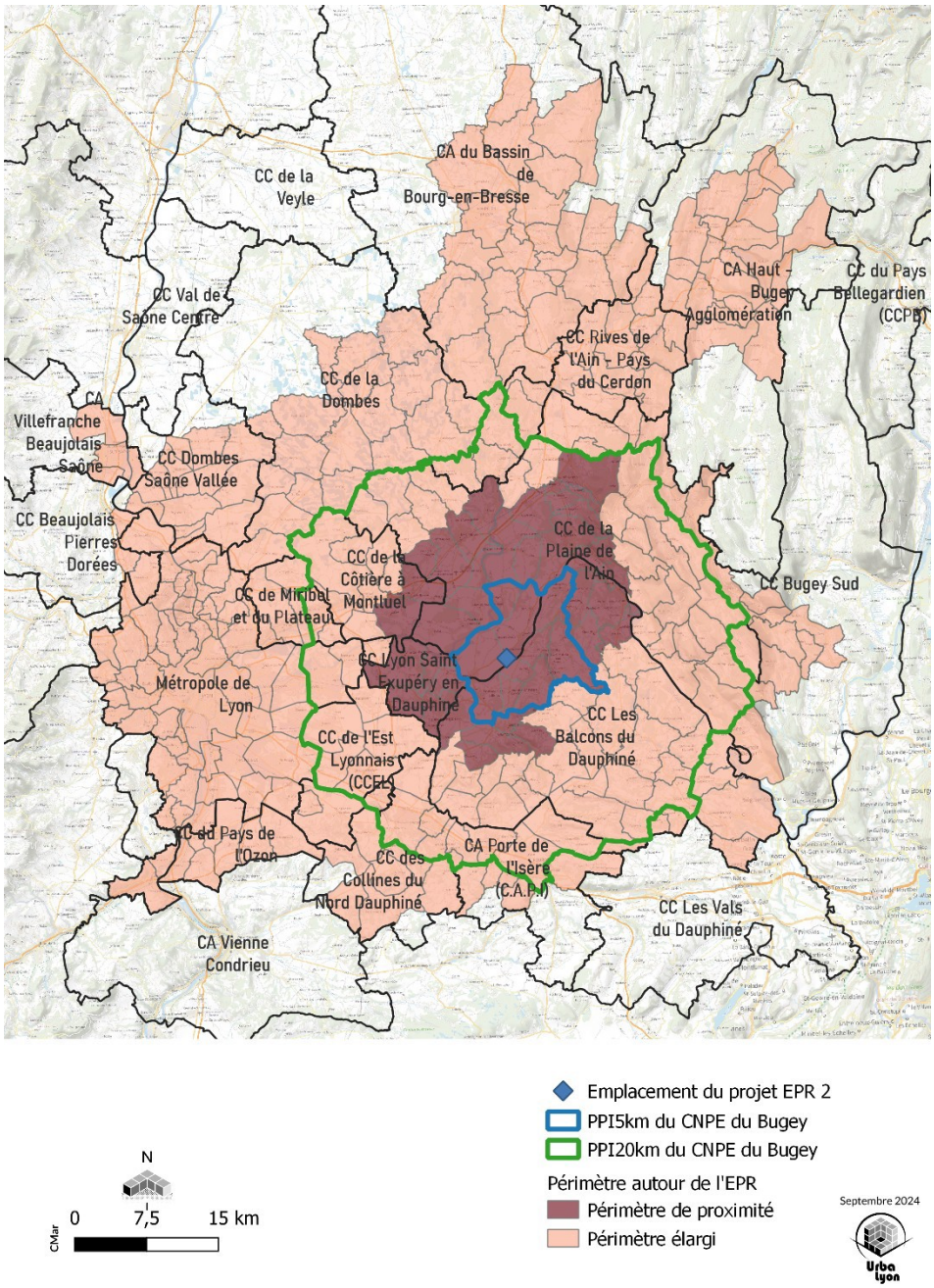


Périmètres fonctionnels

Le territoire concerné par la construction des deux EPR2 à Bugey se structure autour de deux périmètres fonctionnels : **un périmètre de proximité**, directement exposé aux impacts du chantier, et **un périmètre élargi** qui concentre l'essentiel des mobilités domicile-travail et des dynamiques démographiques.

*N.B : Les lignes vertes et bleues délimitent les zones du **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**[12] du CNPE du Bugey*

[12] Pour en savoir plus sur les PPI du Bugey : https://www.ain.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Protection-civile/Planification-ORSEC/Plans-particuliers-d-intervention-PPI/PPI-CNPE-du-Bugey



Portrait de territoire, Source : Urba Lyon

Un périmètre de proximité en forte croissance démographique

Le périmètre de proximité, défini à 30 minutes autour du site (*en rouge sur la carte*), regroupe 46 communes et environ 125 615 habitants en 2021. Il s'organise autour de deux pôles structurants :

- **Ambérieu-en-Bugey**, centre urbain majeur et nœud ferroviaire ;
- **Pont-de-Chéruy**, fortement connecté aux zones d'emploi industrielles et logistiques.

Ce périmètre recoupe un maillage institutionnel complexe : **deux départements** (l'Ain et l'Isère), **quatre intercommunalités** (CCPA, 3CM, CCBD, LYSED) et **deux SCoT** (BUCOPA et SYMBORD). Cette imbrication territoriale renforce la nécessité d'une coordination étroite pour la planification des aménagements accompagnant le Grand Chantier.

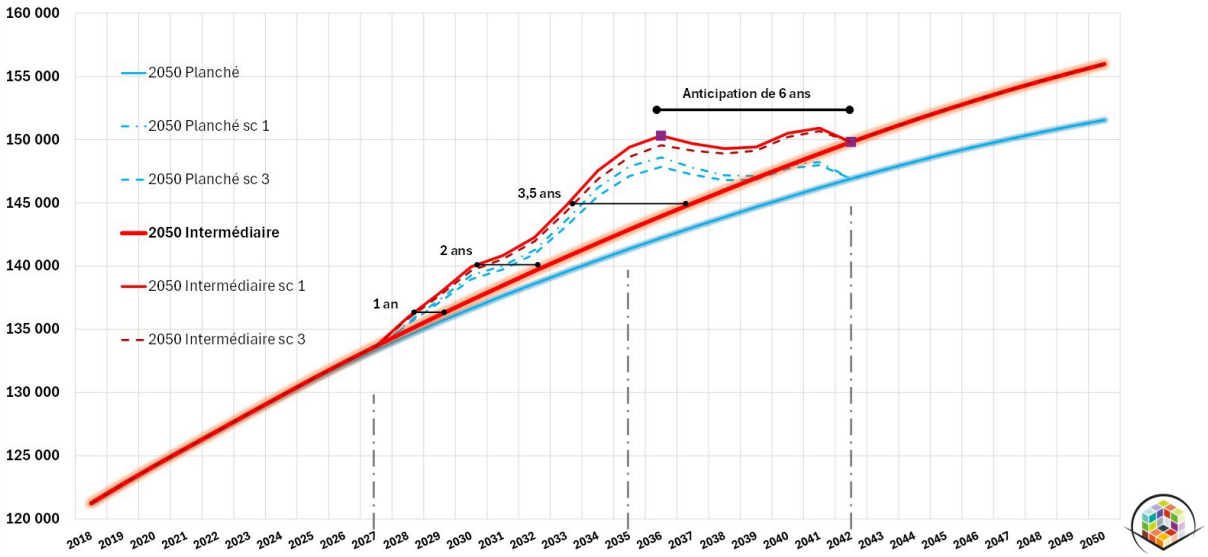
La dynamique démographique y est particulièrement vive : entre 2015 et 2021, le territoire a gagné 7 754 habitants, soit une croissance annuelle de **+1,1 %** – un rythme nettement supérieur aux moyennes régionale (+0,5 %) et nationale (+0,3 %). Cette attractivité est susceptible d'être encore renforcée par les effets post-COVID, qui se traduiront dans le recensement de 2026.

Un périmètre élargi dense et structuré autour des grandes mobilités

Le périmètre élargi, défini à une heure de déplacement (en rose sur la carte), englobe 327 communes et près de 2,1 millions d'habitants. Bien que sa croissance reste soutenue (+83 640 habitants en six ans), son rythme annuel (+0,7 %) demeure inférieur à celui du périmètre proche. Ce bassin de vie constitue l'aire principale d'alimentation en main-d'œuvre pour le chantier et pour l'exploitation future des EPR2.

Effets attendus du chantier sur les dynamiques territoriales

D'après une étude menée par le cabinet Helevato sur commande d'EDF, la construction des EPR2 va agir comme un **accélérateur démographique**, venant **anticiper le plateau naturel de croissance** observé sur le territoire. L'afflux de travailleurs temporaires, puis l'installation de ménages attirés par les emplois pérennes du nucléaire et des projets connexes, accentuera une dynamique déjà très soutenue.



Courbe démographique prévisionnelle, d'après l'étude Helevato

Ce schéma se base sur les courbes moyennes selon **les scénarios INSEE** :

- **En bleu** : le scénario central
- **En rouge** : le scénario intermédiaire
- **En pointillés** : ajout de la courbe du chantier sur les courbes prévisionnelles.

Cette croissance ne devrait toutefois pas provoquer de rupture avec les trajectoires démographiques attendues : contrairement à d'autres projets (comme Penly), le territoire de Bugey présente déjà une tendance haussière solide, structurée par l'attractivité résidentielle et la proximité de pôles d'emploi majeurs.

Lors de son audition, le président du SCoT de BUCOPA a d'ailleurs indiqué que les prévisions 2017 – 2023 du SCoT se basaient sur une évolution annuelle moyenne de + 1,48 % de la population. Or, dans les faits cette évolution n'a été « que » de + 1,07 %. Ainsi, la croissance démographique engendrée par le chantier des EPR2 permettra de compenser cet écart et se rapprocher des prévisions initiales.

Toujours selon cette étude Helevato, les logements construits ou mobilisés pour accueillir les travailleurs du chantier joueront un double rôle :

- **Répondre à l'afflux temporaire** lié au chantier (dont 50 % de travailleurs "déplacés"),
- **Alimenter la croissance naturelle** du territoire une fois le chantier terminé.

Les besoins en logements, en équipements publics, en mobilités et en services seront donc accentués, mais sans créer de tension structurelle incompatible avec les projections à long terme.

Problématiques préexistantes sur le territoire

Sur le marché de l'emploi

Comme indiqué précédemment, le territoire concerné par le projet d'EPR2 s'inscrit dans un **bassin d'emploi particulièrement dynamique**, caractérisé par une forte présence industrielle et une concurrence déjà importante entre employeurs pour attirer les compétences disponibles. L'Ain et le Nord-Isère bénéficient d'une activité économique soutenue, portée par l'industrie, la logistique, l'artisanat de haute valeur ajoutée et plusieurs grands pôles d'activité situés à proximité, notamment le Parc industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) et la zone logistique de Saint-Quentin-Fallavier.

Cette vitalité économique se traduit par un **niveau d'emploi élevé** et un **faible taux de chômage**. Dans l'Ain, le taux d'emploi atteint 72 % des 15-64 ans et le taux de chômage s'établit à 5,7 %, plaçant le territoire dans une situation proche du plein emploi[13]. Le bassin du Bugey présente des caractéristiques similaires, avec une spécialisation industrielle encore plus marquée puisque près d'un tiers des emplois salariés relève de ce secteur.

Si les recrutements ont ralenti récemment, notamment dans l'industrie et le BTP, **les difficultés de recrutement** demeurent importantes. L'enjeu pour les acteurs locaux consiste à attirer suffisamment de candidats, à les former puis à les maintenir durablement dans l'emploi sur le territoire. Des marges de progression subsistent notamment pour l'insertion des jeunes peu ou pas diplômés ainsi que pour le retour à l'emploi des personnes de 50 à 64 ans.

Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi progresse dans le bassin d'Ambérieu-en-Bugey, particulièrement parmi les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée. Ces évolutions illustrent le paradoxe d'un territoire à la fois dynamique et confronté à des **tensions persistantes entre les besoins des employeurs et la disponibilité des compétences recherchées**.

Un point de vigilance est néanmoins nécessaire : comme l'a constaté ces dernières années le SCoT BUCOPA, le territoire a créé de nombreux emplois, mais sans parvenir totalement à atteindre l'objectif de rapprochement entre lieux de résidence et lieux de travail. Une partie importante des travailleurs continue à provenir des territoires voisins, entraînant une dépendance accrue aux mobilités pendulaires et limitant le nombre réel « d'emplois locaux ».

Sur la mobilité

Le territoire concerné présente d'ores et déjà des fragilités en matière de mobilité. Les déplacements reposent largement sur **la voiture individuelle** et plusieurs secteurs du réseau routier connaissent **des phénomènes de saturation** aux heures de pointe.

Les départements de l'Ain et de l'Isère identifient des besoins d'adaptation des infrastructures, notamment la **rénovation de certains ouvrages d'art** et de **franchissements du Rhône**. Ces travaux représenteraient des investissements additionnels à ceux déjà programmés par les collectivités, dans un contexte de restrictions budgétaires importantes.

Les acteurs auditionnés soulignent toutefois que les principales difficultés de mobilité préexistent au Grand Chantier. Si l'EPR2 est susceptible **d'accentuer** certaines tensions, notamment pendant les phases de forte activité, il ne les crée pas. À l'inverse, le projet pourrait constituer une opportunité pour **accélérer la réalisation d'aménagements attendus de longue date** grâce à la mobilisation de moyens spécifiques de l'État et d'EDF et à un renforcement de la coordination entre les acteurs du territoire.

Sur le logement

Cette forte attractivité résidentielle et économique exerce déjà une **pression importante sur le marché du logement**. Cette situation constitue d'ores et déjà un frein pour certaines entreprises locales confrontées à des difficultés de recrutement liées aux conditions d'accès au logement.

L'enjeu ne se limite pas aux capacités de financement ou à la production de nouveaux logements. Les **questions foncières** occupent une place centrale, dans un contexte de préservation des espaces agricoles et naturels et d'application de l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN). Les collectivités se trouvent ainsi confrontées à une tension entre la nécessité d'accroître les capacités d'accueil du territoire et des possibilités de construction plus contraintes.

Par ailleurs, les marges de manœuvre offertes par le parc de logements existant apparaissent limitées. **La faible rotation** au sein des résidences principales et le **niveau réduit de l'offre locative** compliquent l'accueil de nouveaux ménages, notamment des actifs venant d'autres territoires.

[13] Source : audition de France Travail

Si des logements vacants ont bien été identifiés (7% au total sur le territoire du SCoT de BUCOPA), ils ne pourront pas tous être réhabilités :

- D'une part, parce qu'il s'agit d'une moyenne sur l'ensemble du territoire, comprenant des logements très loin du chantier ou des axes de mobilité,
- D'autre part, parce qu'un certain nombre de logements sont trop délabrés et/ou énergivore, nécessitant des investissements conséquents pour les réhabiliter.

Sur les infrastructures et services

Le développement du projet EPR2 intervient dans un contexte où **plusieurs infrastructures et réseaux font déjà l'objet de besoins importants de modernisation**. Selon la FRTP[14], les réseaux énergétiques, hydrauliques et de télécommunications nécessitent des investissements significatifs, alors même que les capacités d'intervention sont fortement sollicitées par les programmes déjà engagés. L'enjeu porte ainsi sur **la capacité collective à conduire simultanément les opérations de rénovation existantes et les aménagements liés au Grand Chantier**.

La ressource en eau

La problématique de **la ressource en eau** s'annonce majeure. L'enjeu ne concerne pas uniquement l'alimentation des futurs réacteurs mais **la capacité à fournir aux habitants une eau potable en quantité suffisante et de qualité**. De nombreuses communes dépendent aujourd'hui d'une seule ressource d'approvisionnement, ce qui fragilise leur résilience.

L'assainissement apparaît comme un point de vigilance particulièrement important. Dans plusieurs communes susceptibles d'accueillir une part importante de la population liée aux EPR2, **les réseaux et stations d'épuration ne disposent pas des capacités suffisantes**. Le SCoT BUCOPA, la DDT de l'Ain et les services de l'État alertent les collectivités sur l'urgence d'engager les travaux nécessaires, notamment en matière d'interconnexion des réseaux et de sécurisation des ressources.

Équipements et services publics

Les impacts précis du projet demeurent, à ce stade, difficiles à évaluer. Si des estimations globales existent concernant l'arrivée potentielle de salariés accompagnés de leurs familles, les besoins associés en matière d'équipements scolaires ou de services à la population ne sont pas encore connus avec suffisamment de précision.

Dans un contexte de baisse tendancielle des effectifs scolaires au niveau national, les capacités d'accueil des écoles primaires ne semblent pas constituer un point de tension immédiat. En revanche, les besoins pourraient varier selon la composition des ménages accueillis et se concentrer davantage sur certains niveaux d'enseignement, notamment les collèges et les lycées.

Cette incertitude souligne la nécessité **d'identifier en amont** les capacités disponibles des équipements existants et **d'anticiper les éventuels besoins à l'échelle du territoire**. Ce travail est d'ores-et-déjà prévu dans le cadre de la démarche Grand Chantier portée par la Préfecture, et interviendra dans un second temps.

L'offre de soins

Le département de l'Ain et les intercommunalités sont fortement mobilisés sur la question de **l'accès aux soins**, indépendamment des EPR2. À titre d'exemple, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a créé une vice-présidence dédiée à la santé. **Les services de secours** anticipent également l'arrivée de nouvelles populations, avec des projets de création ou d'extension de casernes de sapeurs-pompiers.

Un contexte marqué par la concomitance de plusieurs grands projets

Le Grand Chantier des EPR2 s'inscrit dans une période de forte activité en matière d'aménagement et d'infrastructures à l'échelle régionale. Plusieurs projets structurants - représentant chacun plusieurs milliards d'euros d'investissement et plusieurs milliers d'emplois - sont en effet programmés ou en cours de réalisation dans les prochaines années. Afin de limiter les risques de concurrence entre chantiers, un **travail de coordination** est engagé entre l'État, la Région et les départements pour synchroniser autant que possible les calendriers de réalisation et réduire au maximum le manque de main d'œuvre.

Parmi les principaux projets figurent notamment (**liste non exhaustive**) :

- **Le tunnel transfrontalier Lyon-Turin**, dont l'achèvement est prévu vers 2032 ;
- **Les accès français au tunnel du Lyon – Turin** (8 à 10 ans de travaux supplémentaires) ;
- **Le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL Nord),** qui devrait démarrer avant 2030 ;
- **Le tramway de l'Est lyonnais (CFEL),** pour une mise en service à l'horizon 2031 ;

[14] Fédération Régionale des Travaux Publics

- **Le projet européen de collisionneur circulaire du CERN (FCC),** pour des travaux qui devraient débuter en 2030 ;
- Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 ;
- Rhône décarbonation, avec une mise en service à horizon 2030, dont notamment la captation de CO2 chez Vicat à Montalieu-Vercieu (Nord-Isère) ;
- L'implantation de l'entreprise SAFRAN sur le PIPA (Projet Industriel de la Plaine de l'Ain).

À ce stade, les acteurs auditionnés soulignent toutefois que les risques de concurrence directe avec le chantier des EPR2 demeurent limités à court terme. Plusieurs projets n'entreront en phase de travaux qu'après 2030 ou mobiliseront des compétences différentes. Certaines intersections existent néanmoins, notamment pour les métiers des travaux publics, de la conduite d'engins ou du génie civil, pouvant créer de fortes tensions de recrutement. Des besoins communs ont ainsi été identifiés, même si les volumes de main-d'œuvre concernés restent généralement inférieurs à ceux attendus pour les EPR2.

Ainsi, l'enjeu principal réside moins dans la coexistence des projets que dans **leur coordination** afin de garantir la disponibilité des compétences, des entreprises (en particulier les TPE-PME) et des infrastructures nécessaires à leur réalisation.

Les démarches d'accompagnement territorial

Les engagements d'EDF

À la suite du débat public, EDF a pris un certain nombre d'engagements[15], dont :

- **Favoriser autant que possible l'emploi local**, en agissant sur tous les leviers possibles :
  - La mise en œuvre d'une cellule emploi-formation dédiée aux besoins en recrutement du chantier, animée par France Travail en associant les différents acteurs de l'emploi et de la formation sur les territoires ;
  - La facilitation de l'accueil de stagiaires et d'alternants des écoles de la région dans les entreprises du chantier ;
  - La contribution au développement et au taux de remplissage de l'offre de formation dans toute la Région ;
  - L'intégration sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et l'encouragement de la mixité sociale et la diversité ;
  - La participation aux évènements emploi et attractivité du territoire afin de présenter les métiers attendus sur le chantier ;
  - L'articulation avec les démarches nationales menées par la filière nucléaire pour le développement des compétences, et en tout premier lieu celles de la filière de la construction, et les démarches locales et régionales pour répondre aux besoins du projet ;
  - Une attention particulière pour prévenir les débauchages dans les entreprises du territoire.
- **Mettre en place un accord social** pour un chantier socialement exemplaire après concertation avec les organisations syndicales représentatives du territoire et les acteurs concernés par les activités du territoire.
- **Maximiser les retombées positives du projet sur le territoire** par la mobilisation autant que possible de la filière industrielle locale, la contribution à l'installation durable d'activités économiques au profit du territoire, et en s'appuyant notamment sur le Pôle de compétitivité de Nuclear Valley en région AuRA et le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain.

Néanmoins, le projet EPR2 ne se limite pas à la construction : il implique une **mobilisation massive des acteurs locaux** pour l'emploi, la formation et la logistique.

Les priorités identifiées par EDF au lancement du projet :

- **Flux routiers** : éviter la saturation des axes ;
- **Emploi et formation** : anticiper les besoins en compétences et maximiser le recours à la main-d'œuvre locale ;
- **Partage d'information** sur les courbes d'emploi, les métiers recherchés et les formations disponibles ;
- **Optimisation des déplacements** : parkings déportés, navettes, étude d'un **tram-train Lyon-Crémieux**, franchissement du Rhône…
- **Coordination avec la Région** notamment sur sa compétence transport et la planification des infrastructures.

L'objectif est clair : éviter autant que possible de faire venir massivement des travailleurs de loin, en

[15] Pour consulter l'ensemble des engagements dans la décision des maitres d'ouvrage : Décision maitre d'ouvrage Bugey signée.pdf

développant des formations locales et en réorientant les compétences existantes.

Ces priorités, formulées par EDF, se traduiront dans les cahiers des charges des entreprises titulaires du marché.

La démarche « Grand Chantier » : anticiper les impacts et construire un héritage territorial

Afin d'anticiper les effets du projet de construction des EPR2 du Bugey et d'accompagner les transformations qu'il induira pour le territoire, l'État a mis en place - sous l'autorité de la préfète de région - une démarche spécifique dite « **Grand Chantier** ». Engagée dès avril 2024 puis adaptée au lancement officiel de la démarche le 9 décembre 2025, celle-ci vise à préparer le territoire aux besoins liés au chantier tout en veillant à ce que les investissements réalisés puissent bénéficier durablement aux habitants, aux entreprises et aux collectivités.

Cette approche s'inscrit dans la continuité des dispositifs mis en œuvre lors de précédents grands projets d'infrastructures, tels que le Tunnel sous la Manche, le Lyon-Turin ou les grands programmes nucléaires portés par EDF. Les retours d'expérience montrent que, si chaque chantier est unique par son contexte et ses caractéristiques, plusieurs enjeux sont récurrents :

- L'anticipation des besoins en main-d'œuvre,
- L'adaptation des infrastructures et des services,
- L'insertion territoriale du projet,
- La recherche de retombées économiques locales durables.

Une gouvernance associant l'ensemble des acteurs concernés

La démarche repose sur une gouvernance partenariale associant l'État, EDF, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les collectivités territoriales, les acteurs économiques ainsi que les partenaires institutionnels du territoire.

Son organisation s'articule autour de plusieurs niveaux :

- Un comité régional stratégique ;
- Un comité régional de l'État ;
- Un comité régional des financeurs, appuyé par un comité technique ;
- Des comités départementaux dans l'Ain, l'Isère et le Rhône associant élus, parlementaires, acteurs économiques, EDF et RTE ;
- Des instances de suivi à l'échelle intercommunale ;
- Plusieurs groupes de travail thématiques consacrés à :
  - L'emploi, les formations et les compétences ;
  - Le développement économique et l'accompagnement des entreprises ;
  - Le logement et l'urbanisme ;
  - Les mobilités et les infrastructures ;
  - La sécurité ;
  - Le foncier, l'environnement et l'agriculture.

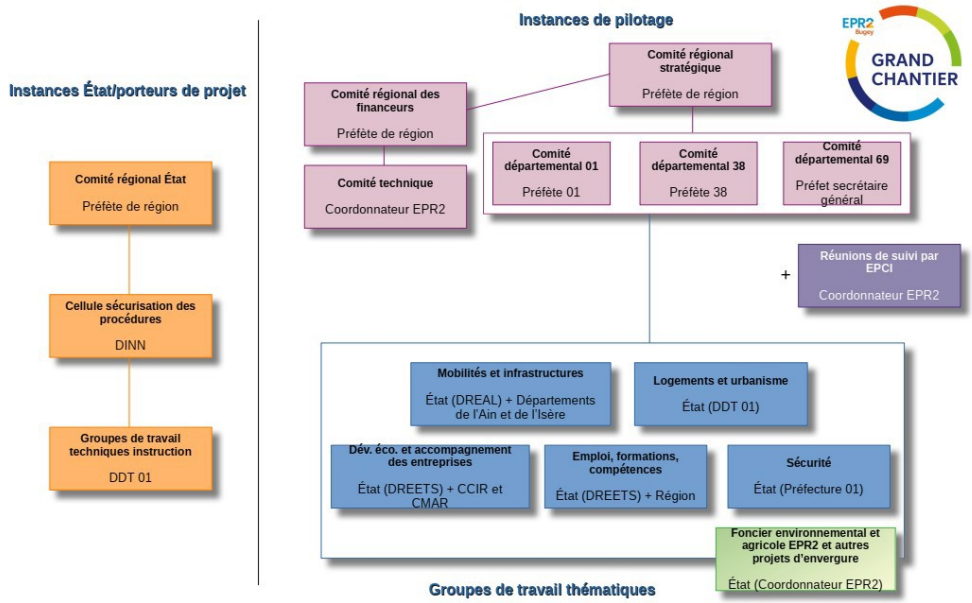


Schéma de la gouvernance de la démarche Grand Chantier

Les chambres consulaires, fédérations professionnelles et partenaires sociaux sont également associés aux travaux. Cette gouvernance élargie traduit la volonté de dépasser un pilotage exclusivement étatique afin de construire des réponses partagées avec les acteurs du territoire. Afin d'éviter « l'effet silo », certains membres participent à plusieurs groupes de travail, le tout supervisé par le coordinateur de la démarche pour le compte de l'Etat qui s'assure de la transversalité et la transmission des informations.

Trois ambitions communes

Une **charte partenariale du Grand Chantier**[16] a été adoptée afin de fixer un cadre d'action commun. Elle repose sur trois objectifs complémentaires :

- Anticiper et répondre aux besoins du chantier ;
- Contribuer au développement du territoire et à l'amélioration du cadre de vie ;
- Laisser un héritage positif, structurant et équilibré après la phase de construction.

La démarche vise ainsi non seulement à assurer les conditions de réussite du projet industriel, mais également à maximiser ses bénéfices territoriaux et à préparer l'après-chantier.

Une première étape : établir un diagnostic partagé du territoire

L'une des premières actions conduites dans le cadre de cette démarche a consisté à réaliser un **portrait du territoire**[17], afin d'objectiver les besoins et les capacités d'accueil du bassin de vie concerné. Cette analyse a porté sur sept grands domaines : démographie, habitat et logement, économie et emploi, équipements et services, urbanisme et foncier, mobilités ainsi que gestion de l'eau et de l'assainissement.

Ce diagnostic met en évidence plusieurs caractéristiques majeures, présentées en introduction de ce rapport :

- Un territoire en forte croissance démographique et économique ;
- Un marché du travail dynamique mais déjà confronté à des tensions de recrutement ;
- Des pressions croissantes sur le logement, notamment locatif et social ;
- Des besoins d'adaptation de certaines infrastructures et services ;
- Une forte dépendance à la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens ;
- Des enjeux identifiés en matière de santé, d'équipements scolaires et d'assainissement.

Ce travail constitue aujourd'hui la base commune utilisée par les partenaires pour prioriser les actions à engager.

Un volet financier en cours de construction

La démarche Grand Chantier comporte également une dimension financière, portée par le **comité régional des financeurs**. Cette instance a pour mission d'identifier les investissements (le comité des financeurs ne pouvant pas prendre en charge les dépenses de fonctionnement) nécessaires à l'accompagnement du projet et d'examiner les modalités de participation des différents partenaires, dont EDF. À ce stade, aucune programmation définitive n'a encore été arrêtée et les arbitrages sont en cours.

Une démarche fondée sur l'anticipation

Au-delà de sa gouvernance, la démarche Grand Chantier repose sur une méthode partagée basée sur :

- **La concertation** avec les collectivités et les acteurs socio-économiques ;
- **Le respect des compétences** de chaque collectivité en matière d'urbanisme, de mobilité ou de planification ;
- **L'anticipation des besoins** avant l'arrivée des effectifs du chantier ;
- La prise en compte des **effets à long terme** et de **l'après-chantier**.

Les auditions réalisées dans le cadre de la présente étude soulignent l'importance de ce travail d'anticipation déjà engagé, la qualité du travail mené et la bonne volonté de l'ensemble de parties-prenantes mobilisées. Face à un projet exceptionnel par son ampleur et sa durée, la démarche Grand Chantier constitue aujourd'hui le principal cadre de coordination entre l'État, EDF, les collectivités et les acteurs du territoire pour préparer les adaptations nécessaires et accompagner les opportunités de développement associées au projet.

[16] Cf. Annexe

[17] Portrait de territoire disponible sur le site du débat public : https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-04/20250325-Portrait-de-territoire-projet-de-construction-EPR2-Bugey.pdf

Les retours d'expérience de deux Grands Chantiers

Le Lyon-Turin

Le CESER a souhaité compléter les auditions directement liées aux EPR2 par des retours d'expérience issus du Grand Chantier Lyon–Turin[18]. En effet, si les deux projets diffèrent par leur nature et leur contexte territorial, ils présentent plusieurs caractéristiques communes : durée exceptionnelle, besoins importants en main-d'œuvre, impacts sur le logement et les services, mobilisation de nombreux acteurs publics et privés et nécessité d'anticiper les transformations territoriales.



Une démarche d'accompagnement structurée dès l'amont

Le Grand Chantier Lyon–Turin a été construit autour de trois préoccupations majeures :

> **Répondre aux besoins de recrutement dans un territoire de taille limitée,**
>
> **Accueillir plusieurs milliers de salariés,**
>
> **Permettre aux entreprises locales de bénéficier des retombées économiques du projet.**

Pour y répondre, une gouvernance spécifique a été mise en place, distincte de la conduite opérationnelle du chantier. Cette démarche associe l'État, les collectivités et les partenaires socio-économiques autour d'un fonds d'accompagnement territorial dédié, d'une charte de « chantier exemplaire » et d'une mission Grand Chantier chargée de l'animation et de la coordination des actions.

L'objectif n'est pas de piloter le chantier lui-même, mais d'en accompagner les effets avant, pendant et après sa réalisation, en favorisant la coopération entre acteurs et l'émergence de solutions collectives.

L'importance d'anticiper malgré les incertitudes

L'un des principaux enseignements du Lyon–Turin est la nécessité **d'engager très tôt les travaux de préparation**, alors même que de nombreuses données demeurent incertaines.

Avant l'arrivée effective des entreprises titulaires des marchés, plusieurs études ont ainsi été réalisées sur les besoins en emploi, en formation, en logement ou encore sur les capacités du tissu économique local. Des expérimentations ont également été conduites avec les acteurs de terrain afin de tester des solutions adaptées aux réalités locales.

Les intervenants auditionnés soulignent toutefois **qu'une part d'incertitude demeure inhérente à ce type de projet** : les besoins réels ne sont pleinement connus qu'au fur et à mesure de l'avancement du chantier. **La capacité d'adaptation** apparaît donc aussi importante que l'anticipation elle-même.

Faire de l'emploi et de la formation un levier territorial

L'expérience du Lyon–Turin montre qu'une action coordonnée en matière d'emploi et de formation peut produire des résultats significatifs.

Une cellule dédiée, portée par France Travail dans le cadre du dispositif « **Mon Emploi Lyon-Turin** », assure l'interface entre les entreprises, les organismes de formation et les demandeurs d'emploi. Ses missions couvrent l'identification des besoins en compétences, l'accompagnement des recrutements, la promotion des métiers, l'organisation d'événements de recrutement et la coordination des différents opérateurs de l'emploi.

Cette organisation a permis de développer des **formations adaptées aux besoins des entreprises**, y compris des dispositifs innovants permettant de compléter rapidement les compétences manquantes des candidats. Depuis 2018, plusieurs centaines de personnes ont ainsi été formées avec des taux d'insertion particulièrement élevés.

Les auditions ont également souligné l'importance de **valoriser l'image du chantier pour renforcer son attractivité**, à travers des visites, des forums métiers, des actions d'information dans les établissements scolaires ou encore des opérations de communication ciblées.

Accompagner les salariés au-delà de l'emploi

L'une des leçons les plus marquantes du Lyon–Turin concerne l'importance **d'un accompagnement global des salariés**.

Une mission spécifique a été créée pour faciliter leur installation et celle de leurs familles : recherche de logement, scolarisation des enfants, accueil des conjoints, accès aux services, orientation vers les équipements du territoire ou encore intégration à la vie locale.

Cette approche dépasse la seule question du recrutement. Elle vise à **sécuriser les parcours de vie des travailleurs** afin de favoriser leur maintien sur le territoire et de limiter les difficultés susceptibles de fragiliser le chantier.

[18] Pour en savoir plus : https://demarchegrandchantier-lyonturin.fr/

Mesurer objectivement les impacts

Le Lyon–Turin s'est également doté **d'un observatoire dédié**[19] chargé de suivre de manière régulière les effets du chantier sur le territoire.

Reposant sur plusieurs dizaines d'indicateurs, cet outil permet **d'objectiver les évolutions observées**, de distinguer les perceptions des réalités mesurées et d'adapter les actions lorsque cela est nécessaire. Les représentants de la démarche Grand Chantier du Lyon - Turin auditionnés ont souligné l'utilité de cet outil pour **éclairer les décisions des partenaires et alimenter le dialogue avec les acteurs locaux.**

Des points de vigilance identifiés

Si l'expérience du Lyon–Turin met en évidence de nombreuses réussites, elle révèle également plusieurs difficultés auxquelles les territoires doivent se préparer.

Le logement apparaît comme le principal sujet de tension. L'arrivée de milliers de salariés dans un territoire à capacité d'accueil limitée a entraîné une forte hausse des loyers, une saturation du parc disponible et un allongement des déplacements quotidiens. Les effets sur la population locale ont parfois suscité des tensions importantes.

L'accès aux soins est également devenu un enjeu majeur, nécessitant la mise en place de solutions spécifiques pour répondre aux besoins des travailleurs du chantier.

Enfin, les auditions ont souligné que **les retombées économiques doivent être appréciées avec prudence**. Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité de ne pas surestimer les bénéfices attendus et de communiquer de manière réaliste sur les impacts du projet.

Les premiers enseignements du chantier des EPR2 de Penly

Le chantier des EPR2 de Penly constitue un autre point de comparaison utile pour le projet du Bugey. Si le retour d'expérience demeure encore limité en raison du démarrage récent des opérations, plusieurs enseignements émergent déjà. Les comparaisons doivent toutefois être nuancées, les caractéristiques territoriales étant différentes : le territoire du Bugey bénéficie notamment d'un tissu industriel plus dense et d'infrastructures déjà plus développées que celles observées autour de Penly.

Une organisation dédiée à l'emploi et à la formation

Comme pour d'autres grands projets, Penly s'est doté très en amont d'une **cellule « emploi-formation »,** pilotée par France Travail et associant de nombreux partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Sa mission consiste à identifier les publics susceptibles de rejoindre le chantier, recenser les besoins des entreprises et coordonner les actions d'information, de recrutement et de formation.

Cette organisation a permis de mettre en place des **parcours adaptés aux besoins des employeurs** tout en assurant une **meilleure coordination entre les acteurs**, enjeu qui apparaît également central pour le projet du Bugey.

Les premiers résultats témoignent d'une dynamique de recrutement déjà engagée, avec plusieurs centaines d'embauches durables et une part importante de contrats pérennes. Les acteurs auditionnés soulignent également l'importance de la **formation locale** et de l'anticipation des besoins en compétences, notamment dans les métiers techniques.

Mobiliser les publics éloignés de l'emploi

L'un des enseignements majeurs de Penly réside dans la place accordée aux **dispositifs d'insertion**. Une part significative des recrutements et des parcours de formation concerne des personnes éloignées de l'emploi (63% des intérimaires recrutés via des clauses d'insertion[20]), accompagnées à travers des dispositifs spécifiques associant formation technique, suivi social et accompagnement individualisé.

Cette démarche répond à un double objectif : **élargir le vivier de recrutement disponible** et **favoriser l'inclusion de publics** qui ne bénéficient pas spontanément de la dynamique économique créée par le chantier.

L'audition de France Travail a souligné l'intérêt de cette approche pour le Bugey, notamment au regard de la progression du nombre de jeunes demandeurs d'emploi et de certaines catégories de publics durablement éloignés du marché du travail. Elle suppose toutefois un investissement important des acteurs de l'emploi, de la formation et des collectivités en charge de l'insertion.

[19] Pour en savoir plus sur l'Observatoire du Lyon – Turin : https://demarchegrandchantier-lyonturin.fr/observatoire/
[20] Source : audition de la CCI

Miser sur les qualifications pour sécuriser les parcours

L'expérience de Penly met également en avant l'importance des **formations qualifiantes et diplômantes**. Au-delà de la réponse aux besoins immédiats du chantier, la reconnaissance des compétences acquises constitue un facteur de fidélisation des salariés, de réduction du turn-over et de sécurisation des parcours professionnels.

Cet enjeu apparaît particulièrement important dans le cadre d'un projet nucléaire, où la stabilité des équipes et la maîtrise des compétences contribuent directement à la qualité et à la sûreté des opérations. Les dispositifs de **validation des acquis de l'expérience (VAE)** et les **parcours certifiants** sont ainsi identifiés comme des leviers majeurs pour préparer l'après-chantier et faciliter les reconversions futures.

Anticiper les besoins d'hébergement

Les premiers retours de Penly soulignent également que **le logement constitue l'un des principaux facteurs de tension** associés à un grand chantier.

Malgré les dispositifs mis en place, l'hébergement des salariés n'avait pas été suffisamment anticipé dans les premières phases du projet. Face à l'augmentation rapide des besoins, plusieurs solutions ont dû être déployées : création de villages modulaires (65% des hébergements), organisation d'espaces de stationnement, mise en place de navettes dédiées et développement de services de restauration.

Les acteurs auditionnés insistent sur l'importance d'une **anticipation précoce des questions foncières et réglementaires** afin de disposer des terrains et des autorisations nécessaires au moment où les besoins apparaissent. Cette vigilance est d'autant plus importante que les tensions sur le marché du logement sont déjà identifiées sur le territoire du Bugey.

Des enseignements directement mobilisables pour les EPR2 du Bugey

À ce stade, les expériences de Penly et du Lyon-Turin confirment plusieurs orientations déjà identifiées dans la démarche Grand Chantier du Bugey. Elles montrent également que, malgré une préparation importante, **certaines tensions demeurent inévitables** sur les compétences disponibles ou sur l'accueil des salariés. Ces constats plaident pour **une anticipation** la plus précoce possible et pour **une adaptation continue** des dispositifs au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Ainsi, le chantier des EPR2 ne part pas de zéro et les membres des différents groupes de travail ont pu bénéficier de ces retours d'expérience. Les outils, méthodes et organisations expérimentés sur ces chantiers constituent autant de pistes d'inspiration pour préparer l'accueil du chantier, tout en tenant compte des spécificités du territoire du Bugey.

L'enjeu n'est pas de reproduire un modèle à l'identique, mais de tirer parti des enseignements acquis afin d'anticiper les difficultés et de maximiser les bénéfices territoriaux du projet.

Au regard de ces deux retours d'expérience, plusieurs **facteurs de réussite** ressortent de manière récurrente :

- Anticiper les besoins le plus en amont possible, notamment en matière d'hébergement et de formation et de mobilité,
- S'appuyer sur les acteurs locaux existants,
- Coordonner étroitement les partenaires,
- Disposer d'une gouvernance claire,
- Accepter une part d'adaptation permanente face aux évolutions du projet,
- Mobiliser les publics éloignés de l'emploi,
- Développer des **formations qualifiantes**.





Les défis à relever

Par son ampleur, sa durée et les besoins qu'il génère, le Grand Chantier des EPR2 du Bugey constitue un défi majeur pour le territoire. Au-delà de la seule réalisation industrielle, il soulève des enjeux importants en matière d'emploi, de compétences, de conditions de travail et d'attractivité des métiers, dans des secteurs déjà confrontés à des tensions de recrutement et à des contraintes croissantes liées notamment à la pénibilité, au logement ou aux évolutions climatiques.

Ses effets dépassent également le champ économique pour interroger la capacité du territoire à accueillir plusieurs milliers de travailleurs et leurs familles dans de bonnes conditions : logement, mobilité, accès aux soins, formation, équipements et services publics…

L'ampleur et la concentration des besoins attendus dans un calendrier relativement resserré ont d'ailleurs été décrites par certains comme un véritable « tsunami organisationnel », appelant une mobilisation coordonnée de l'ensemble des partenaires du territoire

Emploi et formation

Afin d'anticiper les besoins en main-d'œuvre et en compétences, la préfète de région a confié dès avril 2024 à la DREETS[21] une mission de coordination du recrutement et de l'accompagnement des entreprises. Cette mobilisation s'est renforcée avec l'installation, le 9 décembre 2025, de la démarche « Grand Chantier », structurée autour d'une nouvelle gouvernance.

Dans ce cadre, la DREETS copilote deux groupes de travail (GT) :

- Un GT « emploi, formation, compétences », en partenariat **avec le Conseil régional** ;
- Un GT « développement économique et accompagnement des entreprises », co-piloté **avec les chambres consulaires** : la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale (CMAR).

La démarche repose sur une forte mobilisation partenariale, de nombreux acteurs ayant été associés à la co-construction des feuilles de route, ce qui a permis de fédérer une dynamique collective saluée comme particulièrement positive.

[21] Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Des besoins en compétences massifs et largement identifiés

Le Grand Chantier des EPR2 du Bugey se distingue par l'ampleur exceptionnelle des besoins en main-d'œuvre qu'il générera sur près de quinze ans. Si les estimations disponibles demeurent à ce stade théoriques - faute d'attribution des principaux marchés de travaux - elles permettent néanmoins d'identifier les métiers les plus sollicités, leur calendrier de mobilisation et les principaux risques de tension.

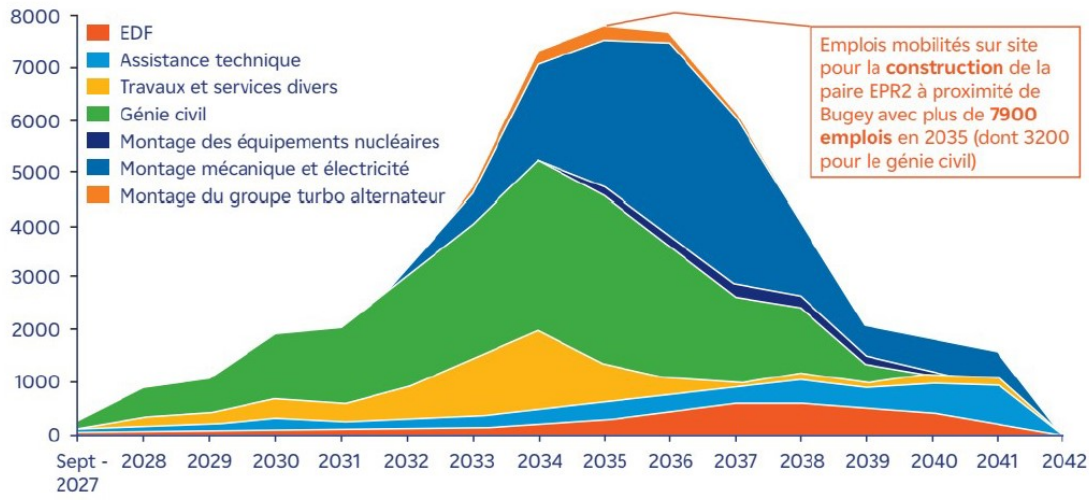
Les différents travaux prospectifs conduits par EDF, la DREETS, la Région et les partenaires de l'emploi convergent vers un même constat : les besoins sont désormais relativement bien connus. L'enjeu principal n'est plus tant d'identifier les métiers recherchés que de **préparer les capacités de recrutement, de formation et d'accompagnement** nécessaires pour y répondre.

Parallèlement, plusieurs organisations syndicales rappellent que cette anticipation ne peut se limiter à une logique de satisfaction des besoins des entreprises. Elles soulignent la nécessité de construire de **véritables parcours professionnels, associant orientation, qualification, évolution de carrière et conditions de travail**, afin de concilier les besoins des employeurs et les aspirations des salariés.

Une montée en puissance progressive des effectifs

Selon les estimations actuellement disponibles, le chantier pourrait mobiliser entre **8 000 et 10 000 salariés au plus fort de son activité** - autour de 2035 - répartis sur plus d'une centaine de métiers différents.

Courbe de charge des emplois sur site - décomposition par famille métiers

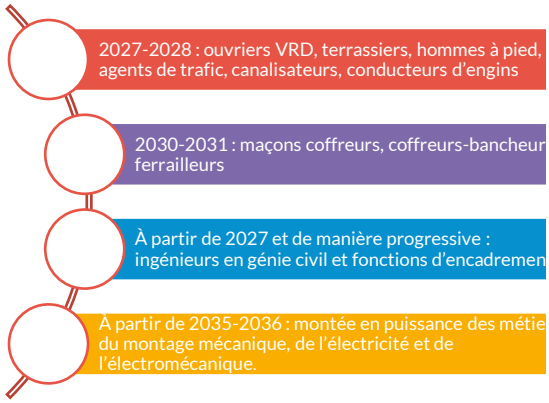


Source : EDF

La première phase du projet sera principalement portée par les activités de terrassement, de travaux publics et de génie civil. Sur l'ensemble du chantier, **le génie civil** représente le plus important volume d'emplois mobilisés, avec près de **1 600 équivalents temps plein par an en moyenne**, et jusqu'à **5 000** au pic de l'activité.

À partir du milieu des années 2030, les besoins devraient progressivement se déplacer vers les métiers du montage électromécanique, de l'électricité industrielle et des équipements nucléaires.

La **temporalité des recrutements** constitue ainsi un élément essentiel de l'anticipation :

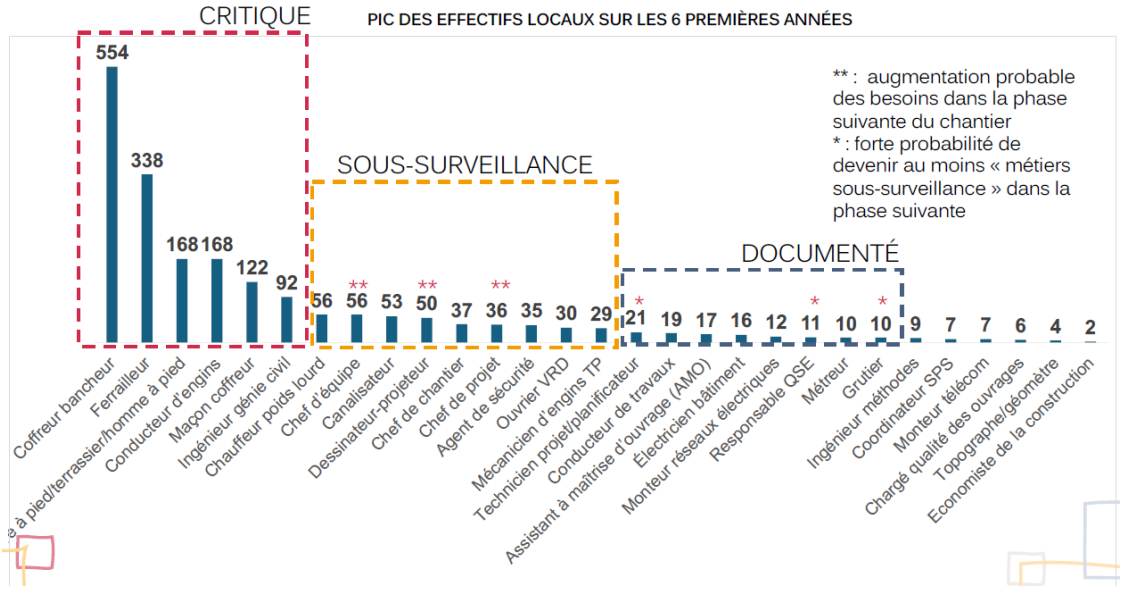


Ces prévisions restent susceptibles d'évoluer en fonction des études et de l'avancement opérationnel du projet.

Des métiers déjà en tension

Les études réalisées ont identifié **28 métiers prioritaires**, répartis en trois catégories :

- Des **métiers critiques**, pour lesquels l'offre actuelle de compétences est insuffisante au regard des besoins attendus ;
- Des **métiers sous surveillance**, nécessitant un suivi régulier de l'évolution du marché de l'emploi ;
- Des **métiers documentés**, dont les volumes sont plus limités, mais qui pourraient passer dans les prochaines années « sous-surveillance ».



Source : EDF

Les acteurs auditionnés soulignent un point particulièrement important : **aucun des métiers mobilisés par le chantier n'échappe déjà aux tensions de recrutement observées sur le territoire**. Les besoins des EPR2 viendront donc s'ajouter à ceux des entreprises locales et des autres grands projets régionaux.

À ces besoins directement liés à la construction s'ajoutent de nombreux **métiers supports** : logistique, manutention, levage, sécurité, surveillance ou encore coordination santé-sécurité.

Des tensions importantes sur l'emploi

Une attractivité des métiers encore insuffisante

Les acteurs de la filière soulignent que le principal enjeu n'est pas l'absence de formations, mais **leur capacité à attirer suffisamment de candidats**. Malgré les efforts engagés ces dernières années, de nombreuses formations industrielles et nucléaires peinent encore à atteindre leurs capacités de recrutement.

Cette situation s'explique notamment par **un manque de visibilité des métiers et des parcours**, mais aussi par des facteurs plus structurels liés à **l'orientation scolaire**. Plusieurs intervenants ont souligné les effets de la réforme du lycée et de Parcoursup sur les choix de spécialités scientifiques et techniques, en particulier chez les jeunes filles.

Pour répondre à ces difficultés, la filière nucléaire – via notamment l'Université des Métiers du Nucléaire - a développé différents dispositifs visant à renforcer son attractivité : bourses d'études, parrainages par des professionnels, visites d'entreprises, forums métiers ou encore stages de découverte multi-entreprises dès le collège et le lycée. Les acteurs auditionnés considèrent que les efforts doivent se poursuivre auprès de trois publics prioritaires : les jeunes, leurs familles et les professionnels de l'orientation.

Calendrier et incertitudes

Les acteurs auditionnés insistent sur un point **: la réussite de la montée en puissance dépendra largement de l'anticipation**. Les entreprises devront disposer **d'une visibilité suffisante** sur les calendriers et les marchés afin d'organiser leurs recrutements, leurs investissements et leurs actions de formation plusieurs années avant les pics d'activité.

Les **appels d'offres d'EDF** devraient être lancés en juin 2027, avec un retour des titulaires attendu en juin 2028. Cette incertitude limite, à ce stade, la précision des projections.

Les estimations reposent notamment sur **un transfert partiel de main-d'œuvre depuis les chantiers de Penly et de Gravelines (jusqu'à 50 %)**. Toutefois, ces mobilités restent incertaines, notamment en raison des contraintes d'hébergement et de coûts (indemnités de déplacement).

Une concurrence accrue pour les compétences

L'arrivée du chantier intervient dans **un contexte de tensions déjà fortes sur le marché du travail**. Les métiers concernés sont aujourd'hui recherchés par d'autres secteurs fortement mobilisés par la transition énergétique et industrielle : les entreprises des réseaux, du nucléaire, des travaux publics et de l'industrie se retrouvent en concurrence sur une partie des mêmes compétences.

La filière des réseaux électriques constitue à cet égard un exemple significatif. Les études prospectives estiment à **43 000 les recrutements nécessaires en France d'ici 2030**, dont près de **4 000 en Auvergne-Rhône-Alpes**. Les métiers de monteur réseaux, chef de chantier, technicien de maintenance électrique, ingénieur en génie électrique ou technicien d'exploitation figurent parmi les plus recherchés.

Ainsi, de nombreux acteurs craignent **une concurrence entre entreprises et entre chantiers, qu'ils estiment inévitable**. En effet, les expériences passées montrent que les grands projets peuvent provoquer des transferts de main-d'œuvre, voire une surenchère salariale susceptible de fragiliser certaines PME et TPE locales. Si certains estiment qu'il s'agit de « la loi du marché », il apparait essentiel de trouver des solutions à l'échelle du territoire pour limiter les effets de cette concurrence, car cette situation soulève plusieurs interrogations :

- Comment éviter que les entreprises locales soient privées de leurs salariés les plus qualifiés ?
- Comment maintenir l'équilibre entre les grands donneurs d'ordre et les entreprises de proximité ?
- Comment répondre aux besoins du chantier sans déstabiliser durablement le tissu économique existant ?

EDF et ses partenaires indiquent travailler sur ces questions à travers une meilleure **visibilité des besoins**, des engagements de **non-débauchage** entre entreprises partenaires et **l'adaptation des formations** aux besoins futurs. La question de la **transférabilité des compétences** entre chantiers est identifiée comme un levier stratégique à développer.

Des viviers à élargir

L'élargissement des publics recrutés.

Les retours d'expérience de Penly et du Lyon-Turin montrent l'intérêt de mobiliser davantage **les jeunes, les personnes en reconversion professionnelle** et **les publics éloignés de l'emploi**. La question de la **féminisation** constitue également un enjeu important : les femmes ne représentent aujourd'hui qu'une part limitée des effectifs des filières industrielles et nucléaires, malgré les progrès observés ces dernières années.

Une main d'œuvre qui ne pourra pas être uniquement locale

Les auditions convergent également sur un constat : les besoins du chantier dépasseront largement les capacités immédiates du bassin d'emploi local.

Ainsi, une partie significative des effectifs devra probablement être recrutée en dehors du territoire de proximité, voire à l'échelle nationale et européenne. Les retours d'expérience de Flamanville montrent d'ailleurs que les grands chantiers nucléaires mobilisent des salariés de nombreuses nationalités (environ 60) sur certaines phases du chantier.

Cette réalité pose plusieurs questions pratiques : conditions d'accueil, accompagnement linguistique, communication adaptée, reconnaissance des qualifications étrangères ou encore intégration des travailleurs venus d'autres territoires.

Des potentiels à ne pas sous mobiliser

Les acteurs de l'emploi soulignent également le potentiel représenté par certains publics aujourd'hui sous-mobilisés, notamment :

- Les personnes en reconversion professionnelle,
- Les demandeurs d'emploi de longue durée,
- Certains publics primo-arrivants.

Des dispositifs associant apprentissage du français et acquisition de compétences techniques commencent à produire des résultats encourageants.

Une approche de filière privilégiée par les partenaires

Face à ces différents risques, plusieurs organisations professionnelles et syndicales plaident pour **une approche globale de filière** plutôt qu'une logique de concurrence entre projets ou entre entreprises.

L'objectif est de développer les compétences disponibles à l'échelle du territoire, de sécuriser les parcours professionnels et de renforcer durablement les capacités de formation. Les syndicats rappellent également que la réponse aux besoins du chantier ne peut se limiter à une logique quantitative de recrutement. Elle doit aussi intégrer les enjeux de **conditions de travail, d'évolution professionnelle, de fidélisation et d'accompagnement des salariés.**

Cette approche apparaît d'autant plus nécessaire que le chantier des EPR2 s'inscrit dans un contexte où les besoins en compétences concernent simultanément plusieurs grands projets et l'ensemble des filières industrielles régionales. L'enjeu n'est donc pas uniquement de pourvoir les postes nécessaires à la construction des réacteurs, mais de **renforcer durablement le capital humain du territoire**.

Adapter et renforcer l'appareil de formation

Une région relativement bien armée, sous réserve d'anticipation

La capacité à répondre aux besoins du chantier dépendra largement de l'anticipation des besoins en compétences et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la formation.

Plusieurs intervenants ont souligné que la région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'atouts importants pour cela. Elle bénéficie :

- D'un tissu industriel dense,
- D'une offre de formation développée,
- D'un secteur des travaux publics particulièrement structuré, avec près de 42 000 salariés.

Le principal enjeu consiste désormais à adapter les volumes formés, à renforcer certaines capacités et à orienter davantage de candidats vers les métiers concernés.

Les auditions montrent que les organismes de formation, les branches professionnelles, l'Éducation nationale, la Région et les opérateurs de l'emploi ont déjà engagé des travaux en ce sens. Les parcours envisagés ont vocation à être qualifiants ou diplômants, afin de favoriser l'insertion durable des personnes formées.

Plusieurs initiatives sont en cours, comme :

- Le renforcement de plateaux techniques de proximité,
- La mobilisation des centres de formation existants,
- Le développement de nouvelles coopérations entre filières industrielles partageant des compétences communes.

Toutefois, cette préparation intervient dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes. Les besoins définitifs dépendront notamment du calendrier réel du chantier, des entreprises attributaires des marchés et de l'organisation retenue pour les différentes phases de travaux. Plusieurs acteurs soulignent ainsi la difficulté de calibrer dès aujourd'hui les moyens à mobiliser tout en reconnaissant la nécessité d'agir sans attendre.

Une offre de formation riche mais insuffisamment lisible

L'Auvergne-Rhône-Alpes concentre **une offre de formation particulièrement développée dans les domaines industriels et nucléaires** de centres de formation, d'organismes spécialisés et de laboratoires de recherche.

Pour autant, les auditions font apparaître **deux limites majeures** :

- D'une part, un nombre encore insuffisant de diplômés pour répondre à la montée en charge des besoins,
- D'autre part, une offre jugée complexe à appréhender par les jeunes, les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Plusieurs interlocuteurs regrettent notamment **l'absence d'une cartographie consolidée de l'offre de formation** qui permettrait d'améliorer sa lisibilité à l'échelle régionale. Une cartographie est actuellement en cours d'élaboration par l'AFPA pour répondre à ce besoin.

L'enjeu ne semble donc pas tant de créer intégralement de nouvelles formations que de **mieux faire connaître les dispositifs existants**, **d'augmenter leurs capacités d'accueil** et **d'en assurer le remplissage**.

Mieux articuler l'offre existante et les futurs besoins

Les premiers travaux conduits dans le cadre de la démarche Grand Chantier montrent que le territoire ne part pas de zéro. L'Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un **réseau dense d'établissements de formation et de plateaux techniques** couvrant la plupart des métiers identifiés comme nécessaires au chantier.

L'enjeu principal semble donc moins résider dans la création systématique de nouvelles formations que dans une **meilleure mobilisation de l'existant**. Les partenaires travaillent notamment à :

- Identifier précisément les formations déjà disponibles (cartographie en cours) ;
- Améliorer leur visibilité auprès des publics ;
- Orienter les candidats vers les parcours adaptés ;
- Augmenter les capacités d'accueil lorsque les volumes apparaissent insuffisants.

Plusieurs auditions ont également souligné l'intérêt de disposer **d'un tableau de bord partagé** permettant de suivre dans la durée l'évolution des besoins et l'adéquation entre les capacités de formation et les recrutements attendus.

Sécuriser les parcours professionnels

Au-delà de la réponse immédiate aux besoins de recrutement, plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité de construire des parcours durables et qualifiants.

Les organisations syndicales, notamment, plaident pour une approche associant formation initiale, formation continue, validation des acquis de l'expérience (VAE) et accompagnement tout au long de la carrière. Elles considèrent que le chantier pourrait constituer un terrain d'expérimentation pour de nouvelles pratiques permettant de mieux reconnaître les compétences acquises et de sécuriser les trajectoires professionnelles.

Parmi les leviers évoqués figurent :

- Le développement de formations diplômantes et certifiantes ;
- Le recours à l'alternance ;
- Le renforcement du tutorat et du compagnonnage ;
- L'apprentissage en situation de travail (AFEST) ;
- La création de parcours facilitant les évolutions professionnelles entre entreprises ou entre chantiers.

L'objectif est également de préparer l'après-chantier et de garantir la transférabilité des compétences acquises vers d'autres secteurs ou d'autres projets industriels.

Valoriser la transmission des savoir-faire

Les auditions ont également mis en évidence l'intérêt de mieux **mobiliser les salariés expérimentés** dans la transmission des compétences.

D'autant plus que dans la métallurgie régionale, **près de 60 % des salariés pourraient partir à la retraite au cours des vingt prochaines années**. Cette évolution démographique fait peser un risque important sur la transmission des savoir-faire, particulièrement dans les métiers techniques nécessitant une longue expérience.

Les acteurs de la filière insistent sur la nécessité d'éviter cette perte de compétences qui pourrait fragiliser la qualité des réalisations, la sécurité des opérations et la performance globale des projets industriels. Les retours d'expérience d'autres grands chantiers montrent que la transmission des savoir-faire constitue **un facteur déterminant de réussite**, c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles les 6 EPR2 ont été commandés de façon groupée entre Penly, Gravelines et le Bugey.

Cette approche permettrait à la fois de préserver des savoir-faire parfois rares et de faciliter la montée en compétences des nouvelles générations. Ainsi, la question de la formation ne doit pas être limitée aux seuls apprenants mais doit également intégrer **la formation des formateurs** et **la valorisation de l'expérience professionnelle**, en particulier des professionnels en fin de carrière disposant d'une expertise précieuse.

Une mobilisation collective déjà engagée

Les auditions montrent enfin qu'une **dynamique collective** est déjà à l'œuvre. Les services de l'État, la Région, la DREETS, France Travail, les branches professionnelles, les chambres consulaires, les organismes de formation et l'Éducation nationale travaillent conjointement à l'élaboration d'une stratégie de montée en compétences adaptée au calendrier du projet.

Cette mobilisation s'accompagne de nombreuses **actions de promotion des métiers et des filières industrielles** : forums, caravanes des métiers, semaine des métiers du nucléaire, interventions dans les établissements scolaires ou encore déploiement du « Passeport nucléaire », destiné à valoriser des parcours de formation intégrant les spécificités du secteur.

Points de vigilances

Pour autant, plusieurs points de vigilance demeurent. Comme indiqué précédemment, ce sont **les métiers du génie civile** qui seront les plus demandés, ce tout au long du chantier. Or, le secteur des travaux publics est déjà particulièrement sous tension.

De plus, les acteurs auditionnés insistent sur la nécessité de :

- Maintenir un haut niveau d'exigence quant à la qualité des formations proposées,
- Sécuriser les financements nécessaires aux adaptations futures,
- Veiller à ce que les besoins du chantier ne conduisent pas à fragiliser l'offre de formation destinée aux autres secteurs de l'économie régionale.

Le défi consiste ainsi à répondre aux besoins exceptionnels du chantier tout en renforçant durablement les compétences disponibles sur le territoire, dans une logique de filière et de long terme.

Des opportunités économiques et territoriales à saisir

Au-delà des défis qu'il soulève, le chantier des EPR2 représente également une **opportunité majeure pour le territoire et son tissu économique**. Les acteurs auditionnés soulignent que ce projet s'inscrit dans un contexte de réindustrialisation, de souveraineté énergétique et de transition énergétique qui confère au nucléaire un rôle stratégique pour l'économie régionale et nationale.

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, déjà fortement engagée dans les filières de l'énergie, de l'industrie et des travaux publics, le projet constitue à la fois **un levier d'activité** pour les entreprises locales, un **facteur d'attractivité** pour de nouveaux investissements et une occasion **d'accélérer certains aménagements utiles au territoire**.

Favoriser l'accès des entreprises locales aux marchés

L'un des principaux enjeux identifiés concerne la capacité des entreprises régionales, et plus particulièrement des TPE et PME, à **bénéficier des retombées économiques du chantier**.

Les marchés les plus spécialisés devraient être attribués à de grands groupes disposant des capacités techniques et financières requises. En revanche, une part importante de l'activité pourrait être accessible aux entreprises locales à travers les marchés de sous-traitance de second ou troisième rang, comme ça a été le cas à Penly où, selon la CCI, **70% des marchés ont été attribués à des entreprises locales**.

Dans cette perspective, plusieurs acteurs insistent sur la nécessité **de prévoir des lots de taille adaptée** et de **donner suffisamment de visibilité aux entreprises sur le calendrier des consultations** afin qu'elles puissent anticiper leurs recrutements, leurs investissements et leurs besoins de formation.

L'enjeu est particulièrement sensible pour les entreprises artisanales et les PME locales, dont la capacité à répondre aux exigences techniques, administratives et réglementaires du nucléaire n'est pas toujours acquise. L'accompagnement de ces entreprises apparaît ainsi comme une condition essentielle pour maximiser les retombées économiques locales du projet.

Structurer un accompagnement des entreprises

La démarche Grand Chantier a d'ores et déjà intégré cette dimension à travers le groupe de travail « Développement économique », copiloté par la DREETS, la Chambre de commerce et d'industrie régionale et la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Les travaux engagés poursuivent plusieurs objectifs :

- **Faciliter** l'accès des entreprises locales à l'information sur les marchés du chantier ;
- **Accompagner** les entreprises dans la compréhension des procédures et des exigences d'EDF ;
- **Favoriser** la constitution de groupements d'entreprises et de réponses collectives aux appels d'offres ;
- **Soutenir** les démarches de certification, d'habilitation et de montée en compétences ;
- **Mesurer** les retombées économiques du projet pour le territoire.

Parmi les pistes actuellement étudiées figurent notamment la **création d'outils d'information dédiés**, la mobilisation de la plateforme **CCI Business**, la **cartographie** des dispositifs d'accompagnement existants et le développement de **partenariats** entre entreprises locales.

L'objectif partagé est de construire une logique « gagnant-gagnant », permettant tout à la fois la réussite industrielle du projet et un ancrage territorial durable de ses retombées.

CCI BUSINESS :

Le principe est d'accompagner les entreprises locales pour répondre à des appels à projet et avoir de la visibilité sur les marchés (en cours et futurs). La force du dispositif est d'allier une vision stratégique et un ancrage territorial.

Ses principales missions :

- Travail d'inventaire des entreprises qui peuvent participer aux appels d'offre.
- Faciliter le lien entre les donneurs d'ordre et les entreprises locales.
- Mettre en lien aussi les entreprises entre elles.

Le « Nucleaboost » porté par CCI Business Nucléaire en Auvergne-Rhône-Alpes cible 4 enjeux clés :

- **Souveraineté économique** : réduire la dépendance étrangère et renforcer les fournisseurs locaux
- **Développement de la main d'œuvre** : combler les lacunes en recrutement et en compétences au sein de l'industrie
- **Infrastructures** : faciliter la réindustrialisation et la modernisation des installations nucléaires
- **Impact local** : Assurer des retombées économiques significatives pour l'économie locale

Un levier pour l'emploi et l'insertion

Le chantier représente également une opportunité importante en matière d'emploi. Au-delà des recrutements directs, il devrait générer des besoins dans de nombreux **secteurs connexes** : restauration, hôtellerie, commerce, services, logistique, transport ou encore maintenance.

Les retours d'expérience des autres grands chantiers montrent que ces projets peuvent **constituer un levier d'insertion** pour des publics parfois éloignés de l'emploi : jeunes sans qualification, personnes en reconversion professionnelle, bénéficiaires de minima sociaux ou demandeurs d'emploi de longue durée.

Les acteurs de l'emploi et de la formation soulignent ainsi l'importance **de ne pas limiter l'approche à une simple réponse aux besoins immédiats des entreprises**. Le chantier peut également être l'occasion de construire des parcours qualifiants et durables, permettant à des personnes aujourd'hui éloignées du marché du travail d'accéder à des métiers porteurs et de développer des compétences réutilisables au-delà des EPR2.

Accélérer la modernisation du territoire

Plusieurs auditions ont également mis en évidence les effets indirects potentiellement positifs du projet pour le territoire.

Les investissements nécessaires à la réalisation du chantier pourraient contribuer **à accélérer la modernisation de certaines infrastructures** : réseaux, mobilités, équipements publics ou encore installations d'eau et d'assainissement. Ces besoins - pour beaucoup déjà identifiés avant le projet - pourraient ainsi trouver un cadre facilitant leur mise en œuvre.

Renforcer l'attractivité économique régionale

Au-delà de la phase de construction, les EPR2 sont également perçus comme un facteur d'attractivité pour l'industrie régionale. Plusieurs acteurs économiques considèrent que la disponibilité d'une électricité décarbonée, compétitive et sécurisée constitue un avantage déterminant dans les choix d'implantation des entreprises.

Dans ce contexte, le projet est présenté comme **un levier de réindustrialisation** susceptible de renforcer l'attractivité du territoire auprès d'investisseurs français et internationaux et de conforter la place de la région Auvergne-Rhône-Alpes parmi les principaux pôles industriels du pays.

Une opportunité à construire collectivement

Les auditions convergent toutefois sur un point : **les retombées positives du chantier ne seront pas automatiques**. Elles dépendront largement de la capacité des acteurs à anticiper les besoins, à accompagner les entreprises locales, à coordonner les dispositifs existants et à mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire.

L'enjeu ne consiste donc pas seulement à accueillir un grand chantier industriel, mais **à faire de ce projet un levier durable de développement économique, d'emploi et d'amélioration des infrastructures au bénéfice du territoire et de ses habitants**.

Les pistes envisagées

Face à l'ampleur des besoins attendus, les acteurs du territoire n'attendent évidemment pas le lancement effectif du chantier ni la réponse aux appels d'offres pour agir. Plusieurs dispositifs de coordination, d'accompagnement des entreprises et de préparation des compétences sont déjà opérationnels ou en cours de déploiement. Ils poursuivent un objectif commun **: anticiper les besoins, élargir les viviers de recrutement et sécuriser les parcours professionnels**.

De premiers principes de fonctionnement ont été définis afin de limiter les phénomènes de concurrence entre entreprises et de favoriser une approche collective à l'échelle de la filière. Le programme national des trois paires d'EPR2 constitue à cet égard un atout : l'effet de série doit permettre de capitaliser sur les retours d'expérience, de mutualiser certaines procédures et de développer progressivement les compétences nécessaires.

Cette logique de mutualisation et de partage des expertises est également portée par différents acteurs régionaux, avec l'objectif d'améliorer la visibilité des métiers, des formations et des opportunités professionnelles liées au chantier.

Élargir les viviers de recrutement

Les auditions ont mis en évidence la nécessité de mobiliser plusieurs leviers simultanément pour répondre aux besoins du chantier.

Quatre grandes sources de main-d'œuvre sont aujourd'hui identifiées par France Travail :

- **L'implantation d'entreprises qui interviendront avec leurs propres salariés** ;
- **L'attraction de nouveaux travailleurs vers le territoire**, ce qui aura un impact sur les besoins nouveaux en logements, services, accueil ;
- **Le recours à une main-d'œuvre pendulaire** provenant notamment de l'agglomération lyonnaise ou du Nord-Isère, ce qui aura un impact sur les mobilités ;
- **La mobilisation et la montée en compétences des demandeurs d'emploi déjà présents sur le territoire**.

Cette dernière dimension constitue un axe majeur de travail pour les services de l'emploi. Toutefois, plusieurs intervenants rappellent que l'efficacité de ces dispositifs dépendra fortement de la capacité du territoire à traiter les questions de logement, de mobilité et de services (santé, commerces, culture, …), déjà identifiées comme des facteurs déterminants de recrutement et de fidélisation.

Une stratégie coordonnée dans le cadre du Grand Chantier

L'ensemble de ces initiatives est désormais structuré au sein du groupe de travail « Emploi, formation, compétences », copiloté par la DREETS et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Associant près de quarante structures, ce groupe a défini **une feuille de route** articulée autour de trois axes complémentaires.

Le premier axe porte sur l'attractivité des métiers

Il vise à développer les actions de communication et de valorisation des filières concernées, notamment à travers le Mondial des Métiers, les caravanes des métiers ou les actions de sensibilisation auprès des jeunes. L'objectif est de promouvoir l'intérêt de travailler sur un grand chantier industriel, en décloisonnant les approches entre le nucléaire et le BTP.

Le deuxième axe concerne la formation

Il s'appuie sur un état des lieux approfondi de l'offre existante afin d'adapter progressivement les capacités de formation aux besoins du chantier. Plusieurs pistes sont explorées : labellisation de formations existantes, création de passerelles entre métiers, développement de parcours modulaires, installation de plateaux techniques à proximité du chantier ou encore recours à des dispositifs innovants de formation en situation de travail.

Le troisième axe est consacré à l'emploi et à l'insertion

Il doit permettre d'identifier les publics susceptibles de rejoindre le chantier, d'accompagner les reconversions professionnelles et de favoriser l'accès à l'emploi des personnes aujourd'hui éloignées du marché du travail. Une attention particulière est portée aux allocataires du RSA, aux publics de l'insertion, aux personnes hébergées en structures d'urgence ou encore aux étrangers en situation régulière, pour lesquels des freins spécifiques peuvent exister en matière de langue, de mobilité ou d'accès aux droits.

Des leviers d'action déjà identifiés

Au terme des auditions, un constat s'impose : les principaux outils nécessaires à la préparation des besoins en emploi et en compétences sont aujourd'hui identifiés et commencent à être déployés.

Les acteurs s'accordent sur plusieurs priorités :

- Améliorer l'attractivité des métiers,
- Mieux orienter les publics vers les formations existantes,
- Développer les dispositifs de reconversion et d'insertion,
- Renforcer les coopérations entre acteurs et
- Sécuriser les parcours professionnels.

La réussite de cette stratégie demeure toutefois étroitement liée à plusieurs facteurs externes, en particulier la **disponibilité des financements nécessaires** et **la capacité du territoire à répondre simultanément aux enjeux de logement et de mobilité**, qui conditionneront en grande partie l'attractivité du chantier et la mobilisation des futurs salariés.

De nombreuses auditions relèvent que **la publication des appels d'offre d'EDF** mettra en visibilité et précisera les besoins en emplois, qui permettront aux entreprises de pouvoir y répondre.

EDF prépare dès aujourd'hui les compétences de demain pour l'exploitations des EPR2

Le CNPE du Bugey est déjà fortement impliqué dans la préparation des besoins futurs pour assurer le fonctionnement des EPR2 en plus de la centrale actuelle. EDF a engagé plusieurs actions destinées à renforcer les viviers de recrutement et à consolider les partenariats avec les acteurs de la formation.

Parmi les principales initiatives figurent :

- L'augmentation du nombre d'alternants accueillis (passage de 40 à 100 en 3 ans) ;
- Le renforcement des partenariats avec les établissements scolaires de l'Ain, du Rhône et de l'Isère ;
- Le développement d'actions d'orientation et de « coloration » nucléaire des formations ;
- Des opérations de promotion des métiers auprès des jeunes et de leurs familles ;
- Des actions spécifiques en faveur de la mixité, de la diversité et de l'inclusion ;
- L'accompagnement des reconversions professionnelles en lien avec France Travail.

Dans le domaine de la formation, **l'Université des Métiers du Nucléaire** joue un rôle central de coordination en recensant les formations existantes, les besoins en compétences et les actions de promotion de la filière. Un groupe de travail dédié accompagne également les entreprises souhaitant se positionner sur les marchés nucléaires, qu'il s'agisse de diversification, de montée en compétences ou d'accès à de nouveaux marchés.

UNE INGENIERIE DEDIEE A L'EMPLOI NUCLEAIRE

La région bénéficie également d'un outil spécifique avec **Atom'Emploi**, équipe régionale de **France Travail** entièrement consacrée à la filière nucléaire.

Créée en 2020, cette organisation réunit des conseillers spécialisés répartis sur plusieurs agences régionales. Sa mission consiste à accompagner simultanément les entreprises et les demandeurs d'emploi :

- Identification des candidats intéressés par la filière ;
- Accompagnement des recrutements ;
- Développement de parcours de formation adaptés ;
- Gestion des offres d'emploi ;
- Mise en relation entre employeurs et candidats.

Cette organisation spécialisée constitue un atout particulier pour préparer les besoins futurs du nucléaire, même si les besoins directement liés à l'exploitation des futurs réacteurs n'interviendront que dans un second temps par rapport aux métiers de la construction.

Parallèlement, France Travail prévoit de mobiliser un large éventail d'outils : forums de recrutement, méthodes de recrutement par simulation, immersions en entreprise, actions de détection des potentiels ou encore formations préalables à l'embauche.

Logements et mobilités : des besoins incontournables, des enjeux indissociables

L'accueil des salariés du chantier représente un enjeu majeur pour le territoire. Les estimations actuelles prévoient un besoin **de 5 500 à 6 000 lits**, lié à l'arrivée de plusieurs milliers de travailleurs venant d'autres territoires.

Les questions de logement et de mobilité sont étroitement imbriquées et doivent être pensées conjointement. La localisation des futurs hébergements conditionnera directement l'organisation des déplacements quotidiens et la pertinence de solutions de transport dédiées.

L'enjeu est donc de construire une réponse cohérente à l'échelle du territoire afin d'assurer l'accueil des salariés tout en limitant les impacts sur les habitants et les infrastructures existantes.

Il apparait nécessaire de penser dès maintenant les besoins en logements pérennes et logements temporaires de qualité pour les salariés du chantier qui seront amenés à travailler plusieurs mois sur le territoire. Ceci induit également la question des services : accueil des familles avec les structures scolaires, présence de personnels de santé, lieux de culture et de vie sociale, commerces…

Les contraintes à prendre en compte

Le besoin de logement et de mobilité ne dépend pas uniquement des besoins du chantier. Il se rajoute à ceux préexistant du territoire : un cadre marqué par de nombreuses contraintes réglementaires, foncières, territoriales et opérationnelles qui conditionnent fortement les marges de manœuvre des acteurs publics et privés.

Des contraintes structurelles, réglementaires et institutionnelles

Comme indiqué précédemment, le projet se caractérise par une **gouvernance complexe**, dans un territoire à l'interface de plusieurs départements et intercommunalités ayant des documents de planification différents et non coordonnés. Cette multiplicité d'acteurs implique un important travail pour faire converger les stratégies d'aménagement du territoire, intégrant les solutions de logement et de mobilité et la qualité de l'accueil de façon équilibrée.

La question du logement se heurte notamment aux **objectifs de sobriété foncière** et à la mise en œuvre du principe de **zéro artificialisation nette (ZAN).** Les collectivités sont ainsi confrontées à une tension entre l'augmentation des besoins d'accueil liés au chantier et des capacités de construction plus limitées qu'auparavant. Dans ce contexte, l'adaptation des documents de planification, notamment des SCoT[22], apparaît comme un enjeu déterminant.

Le **SCoT** est un document de planification stratégique à l'attention des communes. Il a vocation à décliner, à l'échelle d'un territoire, l'ensemble des politiques publiques nationales et régionales portées notamment par l'État et la Région et traduites dans le SRADDET. Il permet aux collectivités de construire une stratégie commune sur les grands enjeux d'aménagement de leur territoire intégrant l'environnement, le logement, les mobilités, le développement économique, la protection des espaces naturels, mais aussi à l'avenir, l'implantation de data centers.

Les PLU, quant à eux, restent les documents opérationnels qui traduisent les orientations communales (ou intercommunales dans le cas des PLUi) et permettent entre autres d'appliquer le droit de l'urbanisme vers les particuliers.

Des évolutions réglementaires récentes offrent néanmoins certaines marges de manœuvre. La création d'un **régime d'aménagement provisoire** permet désormais d'implanter temporairement des équipements démontables sans impact sur les objectifs de sobriété foncière, sous réserve d'une remise en état des sites à l'issue de leur utilisation. La question de la réversibilité réelle de ces aménagements demeure toutefois un sujet de vigilance pour plusieurs acteurs, notamment agricoles.

Au-delà de l'urbanisme, les projets devront également composer avec d'autres **contraintes classiques d'aménagement** : capacités d'assainissement, alimentation en eau potable, gestion des risques naturels, préservation de l'environnement ou encore disponibilité des réseaux.

Des contraintes de calendrier

Les acteurs auditionnés estiment que le territoire dispose encore de quelques années pour préparer l'accueil des futurs salariés. Les capacités actuellement disponibles permettraient d'absorber les premiers besoins sans tension majeure.

Cette situation laisse un délai relativement favorable pour conduire les opérations de logement pérenne ou

[22] SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

provisoire selon les variations sur le chantier, adapter les infrastructures et faire aboutir les projets d'aménagement. Toutefois, l'incertitude entourant le rythme de montée en charge du chantier impose de conserver une capacité de réaction rapide.

La stratégie actuellement privilégiée repose ainsi sur un double objectif : développer des solutions durables susceptibles de constituer un **héritage** pour le territoire tout en conservant la possibilité de mobiliser, si nécessaire, des solutions temporaires afin de répondre à une montée en puissance plus rapide qu'anticipé.

Des enjeux d'acceptabilité locale

Comme tout projet d'envergure, le chantier devra également composer avec des enjeux d'acceptabilité.

Les solutions d'hébergement temporaire, les adaptations d'infrastructures ou les modifications des paysages locaux peuvent susciter des interrogations, voire des oppositions, de la part des habitants et des élus. Les collectivités insistent notamment sur la nécessité de **préserver la qualité des cadres de vie** et de veiller à une **bonne intégration des aménagements dans leur environnement**.

Plus largement, les acteurs soulignent l'importance de **la concertation** engagée autour du projet. Si celle-ci ne permettra pas de lever toutes les oppositions, elle apparaît comme un levier essentiel pour partager l'information, construire une vision commune du territoire et favoriser l'appropriation des projets. EDF en est d'ailleurs bien conscient et a déjà ouvert la démarche de concertation continue qui durera sur la totalité du chantier.

Les questions environnementales constituent également un sujet majeur, notamment en matière de compensations écologiques. La coexistence de plusieurs grands projets sur un territoire disposant de ressources foncières limitées renforce la nécessité d'une approche coordonnée afin d'éviter une concurrence entre les différents besoins de compensation.

Des potentialités foncières limitées

L'identification du foncier constitue aujourd'hui l'un des principaux chantiers de la démarche Grand Chantier.

Les services de l'État privilégient en priorité les secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ainsi que les terrains maîtrisés par des acteurs publics, afin de limiter les délais de réalisation et de réduire les risques de spéculation foncière.

Le contexte local présente toutefois des spécificités importantes. Contrairement à d'autres sites EPR2 situés à proximité immédiate de grandes agglomérations, le territoire du Bugey repose sur un maillage de communes rurales et de villes moyennes. Aucun pôle urbain n'apparaît en capacité d'absorber seul une part importante des besoins.

Cette configuration conduit à envisager **une répartition des capacités d'accueil sur plusieurs communes**, généralement situées dans un rayon de 30 à 45 minutes autour du site. Si cette logique favorise une meilleure répartition des retombées territoriales, elle complexifie également l'ingénierie et la coordination des projets.

La **faible densité urbaine** du territoire constitue également une contrainte. Les possibilités de densification existent mais demeurent limitées par les formes urbaines actuelles et par les attentes locales en matière d'intégration paysagère.

Des contraintes de mobilité préexistantes

Comme indiqué précédemment, les enjeux de mobilité ne sont pas apparus avec le projet EPR2. Ils s'inscrivent dans un territoire déjà marqué par une forte utilisation de la voiture individuelle, des points de saturation routière identifiés et une organisation complexe des déplacements entre les deux rives du Rhône.

Le chantier vient accentuer ces problématiques sans en être à l'origine. Les réflexions engagées portent à la fois sur les déplacements quotidiens des salariés, sur le transport des matériaux et des équipements ainsi que sur l'adaptation des infrastructures existantes.

L'enjeu est moins de créer un système dédié au seul chantier que de construire des réponses susceptibles d'améliorer durablement les mobilités du territoire et de constituer un héritage utile après la phase de construction.

Une forte incertitude sur les profils et les modes d'hébergement attendus

Enfin, la nature même du chantier limite aujourd'hui la capacité à dimensionner précisément les besoins.

La majorité des futurs effectifs devrait être employée par des entreprises prestataires et non directement par EDF. Les caractéristiques des salariés mobilisés dépendront donc largement des entreprises retenues dans les futurs marchés.

Les retours d'expérience montrent que les « grands déplacés » viennent généralement seuls et privilégient des solutions d'hébergement temporaires, tandis que les personnes s'installant durablement avec leur famille sont plus souvent issues du bassin régional. Cette distinction aura des conséquences directes sur la nature des logements à développer.

Dans ce contexte, l'hypothèse de cités dédiées exclusivement aux salariés apparaît aujourd'hui écartée. Les acteurs privilégient au contraire des solutions diversifiées et intégrées au tissu local, capables de répondre à la variété des profils attendus.

L'une des principales inconnues concerne enfin les habitudes de déplacement des futurs salariés, notamment ceux résidant dans l'agglomération lyonnaise, dont une partie pourrait privilégier les déplacements quotidiens plutôt qu'un rapprochement du lieu de travail. Ces arbitrages individuels auront une influence directe sur les besoins réels en hébergement et en mobilité.

La nécessité d'un dialogue territorial renforcé

L'ampleur du chantier des EPR2 et la diversité de ses impacts rendent indispensable **un dialogue territorial continu** entre l'État, EDF, les collectivités, les acteurs économiques et les habitants. Les auditions ont mis en évidence un **besoin partagé de visibilité, de coordination et de co-construction** afin de permettre aux territoires d'anticiper les transformations à venir et d'adapter leurs politiques publiques.

Les collectivités rappellent en particulier que leurs compétences sont différenciées selon les domaines concernés : la Région intervient principalement sur les transports ferroviaires et routiers régionaux, tandis que les départements sont responsables de la voirie et des ouvrages d'art. Si la coopération entre l'Ain, l'Isère et le Rhône est jugée satisfaisante, les élus soulignent la nécessité de disposer d'informations plus précises sur le calendrier du chantier, les volumes de main-d'œuvre attendus et la part respective des salariés locaux et extérieurs. Ces éléments conditionnent directement les choix d'aménagement, de logement et de mobilité.

Par ailleurs, les acteurs s'accordent sur plusieurs constats : le recours à une main-d'œuvre extérieure sera indispensable, des solutions d'hébergement temporaires devront être déployées sur une période longue et la réservation de terrains adaptés doit être engagée très en amont. Dans ce contexte, **les collectivités apparaissent comme des acteurs centraux**, à travers leurs compétences en matière d'urbanisme, de logement et d'aménagement.

Le logement : concilier accueil des salariés et équilibre territorial

Le logement est identifié comme le principal point de vigilance. Dans un marché déjà tendu, l'arrivée de plusieurs milliers de salariés risque d'accentuer les tensions sur le parc locatif, de contribuer à la hausse des loyers et de renforcer la concurrence entre nouveaux arrivants et ménages locaux.

Au-delà de la seule production de logements, les collectivités alertent sur les conséquences plus larges de cette croissance accélérée : besoins en équipements publics, en réseaux d'eau et d'assainissement, en services à la population ou encore en infrastructures sportives et culturelles. Les besoins actuellement anticipés à moyen terme devront être satisfaits plusieurs années plus tôt que prévu, ce qui modifie profondément les trajectoires de développement définies par les territoires.

Les réflexions engagées visent donc à **privilégier autant que possible des solutions pérennes**, capables de répondre au chantier tout en constituant un héritage utile pour le territoire après sa mise en service. Les élus sont d'ailleurs très réticents à accueillir des hébergements temporaires qui auraient vocation à devenir par la suite pérennes sans que cela n'ait été clairement définit au moment de l'accueil. Ainsi, les membres du SCoT de BUCOPA demandent de définir très clairement ce qui sera temporaire et ce qui sera pérenne dès le début du projet.

Cette logique suppose une coordination étroite entre les collectivités, l'État, les bailleurs et les opérateurs privés afin d'éviter que les investissements réalisés aujourd'hui ne deviennent inadaptés demain, et qu'ils restent accessibles pour les salariés du chantier.

Le foncier et l'environnement : rechercher un équilibre

La question foncière apparaît également comme un sujet majeur de dialogue territorial. Les besoins liés au chantier, aux compensations environnementales, aux logements, aux parkings et aux équipements viennent s'ajouter aux contraintes déjà fortes liées à l'objectif de sobriété foncière.

Plusieurs élus soulignent les tensions qui peuvent émerger lorsqu'un territoire supporte une partie des contraintes du projet sans bénéficier directement des retombées fiscales associées. Les réflexions engagées autour des compensations environnementales, de la répartition des efforts fonciers et de l'évolution des documents de planification illustrent la nécessité **d'une vision partagée à l'échelle de l'ensemble du bassin de vie concerné**.

Construire une stratégie cohérente de mobilité

Les enjeux de mobilité nécessitent également une forte coordination entre acteurs. Les déplacements futurs concernent non seulement les salariés du chantier, mais aussi les matériaux, les équipements et l'ensemble des activités induites.

Les réflexions portent notamment sur le désengorgement des axes existants, les solutions de rabattement vers le chantier, le renforcement des transports collectifs et les capacités de franchissement du Rhône. Plusieurs projets d'infrastructures sont actuellement à l'étude, mais **leurs financements et leur calendrier demeurent encore incertains**.

Les auditions soulignent que les questions de mobilité ne concernent pas uniquement l'emploi. L'accès à la formation, aux services et aux équipements dépend également de la capacité du territoire à proposer des solutions de déplacement adaptées. La cohérence entre les choix d'implantation des logements et les investissements de transport apparaît donc essentielle.

Renforcer la coordination entre territoires

Les acteurs auditionnés saluent unanimement **la qualité du travail de coordination actuellement mené dans le cadre de la démarche Grand Chantier**. Les échanges entre l'État, EDF, les collectivités et les partenaires locaux sont décrits comme constructifs et permettent de partager progressivement une vision commune des enjeux.

Pour autant, plusieurs collectivités expriment le besoin d'aller plus loin dans **la définition d'un projet territorial partagé**. Les réflexions engagées autour des révisions de SCoT, de la répartition des capacités d'accueil ou encore de la gestion des impacts fonciers illustrent la nécessité d'une coordination renforcée entre territoires voisins et l'importance de disposer d'un SRADDET réactualisé.

Certains élus plaident notamment pour l'élaboration **d'une vision commune entre les différents bassins concernés** afin de mieux répartir les efforts, les bénéfices et les contraintes associés au projet.

Penser dès aujourd'hui l'héritage du chantier

Enfin, le dialogue territorial ne doit pas se limiter à la phase de construction. Les choix réalisés aujourd'hui auront des **conséquences durables sur l'organisation du territoire**.

La question centrale est donc celle de **l'héritage recherché** : quels logements conserver après le chantier ? Quels équipements développer ? Quels services renforcer ? Comment répartir durablement les retombées économiques et fiscales du projet ? Comment éviter l'effet « cité-dortoir » ?

Les acteurs auditionnés convergent sur la nécessité de ne pas raisonner uniquement à l'échelle des besoins immédiats du chantier, mais **d'inscrire les décisions dans une perspective de long terme**. L'enjeu est de faire du projet EPR2 un levier de développement territorial équilibré, capable de répondre aux besoins de la phase de construction tout en améliorant durablement les conditions de vie, d'emploi et de mobilité des habitants.

Les pistes envisagées

Pour répondre aux besoins de logement

Face aux besoins estimés de plusieurs milliers de lits, les acteurs du territoire privilégient une approche combinant **hébergements temporaires**, **logements pérennes** et **solutions réversibles**, avec un objectif constant : répondre aux besoins du chantier tout en laissant un héritage utile au territoire.

Le groupe de travail « Logement et urbanisme » s'est fixé quatre objectifs :

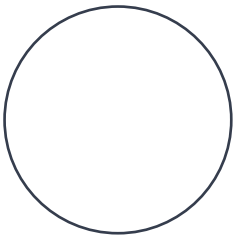
❶ Couvrir les besoins pour l'accueil des salariés du chantier et des futurs salariés du site en exploitation

❷ Favoriser les investissements pérennes

❸ Accompagner les collectivités dans le respect de leurs compétences, de leurs projets

❹ Transversalité avec les autres enjeux (mobilité, sobriété foncière, réglementation…) et projets du territoire.

Comme indiqué précédemment, les études réalisées montrent que le chantier ne modifie pas fondamentalement la trajectoire démographique du territoire mais en accélère le rythme d'environ six ans. L'enjeu est donc moins de construire davantage que de construire plus rapidement. Les besoins identifiés concernent principalement de petits logements (T1 et T2), adaptés aux salariés seuls ou aux ménages de petite taille.



Une offre diversifiée de solutions d'accueil

Plusieurs types de solutions sont aujourd'hui étudiés.

Pour l'hébergement temporaire :

- Résidences pour salariés ou jeunes actifs ;
- Appart'hôtels, hôtels et gîtes ;
- Extensions temporaires d'hôtellerie de plein air ;
- Aires pour mobile-homes ou camping-cars ;
- Ensembles modulaires démontables.

Pour le logement pérenne :

- Logements classiques du T1 au T4 ;
- Résidences intermédiaires ;
- Opérations mixtes combinant plusieurs usages ;
- Logements modulaires évolutifs ou réversibles.

Une attention particulière est portée aux projets dits « **hybrides** », capables d'accueillir successivement différents publics au cours de leur cycle de vie : salariés du chantier, étudiants, jeunes actifs, familles ou seniors. Inspirée notamment des réalisations menées pour les Jeux olympiques de Paris 2024, cette approche vise à éviter la création d'équipements qui deviendraient inadaptés une fois le chantier terminé.

Une stratégie structurée autour de six axes

La feuille de route adoptée par le groupe de travail dédié s'organise autour de six orientations complémentaires :

Axe 1 - Préciser les besoins d'hébergements / logements

Les partenaires poursuivent le travail de caractérisation des futurs occupants : nombre de personnes, situation familiale, durée de présence, localisation souhaitée ou encore besoins spécifiques en matière d'hébergement.

Axe 2 - S'inscrire dans le projet de développement du territoire et identifier les sites d'accueil

Les collectivités, accompagnées par l'État, analysent actuellement les opportunités foncières compatibles avec les projets de territoire et les documents de planification existants.

Axe 3 – Développer l'offre en hôtellerie de plein air et en hébergement modulaire (temporaire)

Axe 4 - Développer des projets de logements (modulaires)

Une fois ces sites repérés, plusieurs types de réponses pourront être envisagés (axes 3 et 4) :

- Des logements pérennes ;
- Des hébergements temporaires ;
- Des solutions modulaires ou démontables ;
- Des constructions réversibles pouvant connaître plusieurs usages successifs.

L'exemple du village olympique de Paris 2024 est cité pour illustrer cette logique de réversibilité : un même ensemble immobilier peut être conçu pour accueillir successivement différents publics. Les collectivités sont invitées à explorer toutes les solutions possibles : logement étudiant, résidence senior, habitat intermédiaire ou logements familiaux.

Axe 5 – « Task force » des services de l'Etat – suivi des projets d'ampleur

L'État et EDF interviennent principalement comme facilitateurs en mettant en relation les acteurs, en levant les freins administratifs et en accompagnant les montages opérationnels.

Axe 6 - Mettre en relation l'offre et la demande

Un autre volet essentiel consiste à créer les conditions permettant l'affectation prioritaire de ces logements aux salariés du chantier. Ainsi, plusieurs dispositifs sont à l'étude pour mettre en relation employeurs, salariés et offre d'hébergement, sans créer pour autant des résidences exclusivement réservées au chantier.

Des projets construits avec les collectivités

Le groupe de travail a fait le choix d'une démarche fondée sur **le volontariat des collectivités**. L'objectif n'est pas d'imposer des opérations depuis l'échelle régionale ou nationale, mais d'accompagner les communes et intercommunalités dans l'élaboration de projets adaptés à leurs besoins et à leurs contraintes, dans le respect de leurs compétences propres.

A cet effet, **des rencontres bilatérales** sont engagées avec les territoires afin d'identifier les opportunités foncières et les projets susceptibles d'être accélérés ou développés. Des échanges sont également en cours avec les bailleurs sociaux, Action Logement, la Banque des Territoires et les établissements publics fonciers.

Un événement dédié au logement pourrait ainsi être organisé en 2027 afin de réunir l'ensemble des acteurs de la chaîne de production du logement et de favoriser l'émergence de projets concrets.

L'enjeu de la réversibilité et de la qualité

Parmi les solutions les plus étudiées figurent **les hébergements modulaires et démontables** désormais facilités par les évolutions réglementaires récentes. Les services de l'État examinent notamment la possibilité d'implanter des ensembles de plusieurs dizaines ou centaines de lits pendant toute la durée du chantier avant remise en état des terrains.

Toutefois, les acteurs auditionnés insistent sur la nécessité **d'éviter des solutions de mauvaise qualité ou déconnectées du territoire**. Les projets recherchés doivent concilier plusieurs objectifs :

- Sobriété foncière ;
- Qualité architecturale et paysagère ;
- Performance environnementale ;
- Coût maîtrisé ;
- Réutilisation future.

Dans cette perspective, des solutions de construction industrialisée et hors site sont envisagées, utilisant notamment des matériaux biosourcés et des dispositifs énergétiques performants.

L'enjeu est donc moins de trouver une solution unique que de **construire un bouquet de réponses complémentaires**, tout en restant **abordables et accessibles** à des salariés « grands déplacés » qui ont un budget limité en fonction de leurs indemnités de déplacement.

Les pistes envisagées en matière de mobilité

À l'image du logement, les réflexions sur les mobilités visent à répondre aux besoins exceptionnels du chantier tout en laissant un héritage durable au territoire. Le groupe de travail « Mobilités et infrastructures » s'est fixé deux objectifs principaux :

- **Ne pas dégrader les conditions de circulation existantes,**
- **Accélérer la concrétisation des projets de mobilité et d'infrastructures à l'étude et poursuivre les actions en faveur du covoiturage et des modes actifs**

La stratégie retenue repose sur une idée centrale : limiter autant que possible les déplacements individuels jusqu'au site afin d'éviter la saturation d'un réseau routier déjà fortement sollicité.

Une organisation fondée sur les parkings relais et les navettes

Les études menées anticipent jusqu'à 8 000 à 10 000 salariés sur le chantier, dont environ 4 000 travailleurs en grand déplacement. Dans cette perspective, EDF ne prévoit pas de créer un vaste parking à proximité immédiate du site.

Le dispositif privilégié repose au contraire sur la création de **trois à quatre parkings-relais déportés**, répartis dans l'Ain et l'Isère, représentant au total environ **6 000 places de stationnement**. Les salariés rejoindraient ensuite le chantier grâce à des **navettes dédiées**, permettant de limiter le trafic routier autour du site et d'optimiser les taux de remplissage.

Des liaisons complémentaires pourraient également être mises en place depuis certains pôles d'échanges majeurs, notamment les gares ferroviaires ou les futures stations de transport collectif.

Cette stratégie s'inscrit dans une logique plus large de **report modal**, associant covoiturage, transports collectifs et intermodalité.

Accélérer les infrastructures structurantes

Le chantier agit également comme un **accélérateur de plusieurs projets de mobilité** déjà identifiés par les collectivités.

Le dossier le plus emblématique concerne le **franchissement du Rhône**. Aujourd'hui, les ponts de Lagnieu et de Loyettes concentrent une part importante des flux et connaissent déjà des épisodes réguliers de saturation.

Afin d'améliorer les connexions entre l'Ain et l'Isère, plusieurs scénarios de création d'un nouvel ouvrage sont actuellement étudiés. Les conclusions des études sont attendues en 2027, avec un objectif de mise en service avant 2035 afin d'accompagner la montée en puissance du chantier. En effet, l'ouvrage devra impérativement être livré avant la fin 2034 pour pouvoir compter sur un co-financement d'EDF.



Parallèlement, les départements de l'Ain, de l'Isère et du Rhône travaillent avec l'État et EDF à l'identification des **aménagements routiers prioritaires** à réaliser sur l'ensemble du bassin de vie concerné.

L'objectif est de hiérarchiser les interventions et de concentrer les investissements sur les secteurs les plus exposés aux futurs besoins de circulation.

Renforcer l'intermodalité et les transports collectifs

Plusieurs projets visent également à **renforcer l'utilisation des transports collectifs**.

Les réflexions portent notamment sur :

- La création ou le renforcement de **pôles d'échanges multimodaux** ;
- L'amélioration des **connexions entre le réseau ferroviaire et les navettes du chantier** ;
- Le développement du **covoiturage** ;
- L'articulation avec le futur Service express régional métropolitain (**SERM**) lyonnais ;
- Le **renforcement des dessertes** autour de Meximieux, Ambérieu et du Nord-Isère.

Plusieurs acteurs soulignent que ces investissements devront bénéficier à l'ensemble des habitants du territoire et non uniquement aux salariés du chantier.

Organiser l'acheminement des matériaux et des colis lourds

Au-delà du transport des personnes, le chantier implique également une organisation spécifique pour **l'acheminement des matériaux et équipements industriels**.

Les études conduites par EDF ont conduit à écarter les scénarios ferroviaires et fluviaux pour la majorité des approvisionnements, qui seront principalement réalisés par la route.

Un travail spécifique est néanmoins engagé pour définir un **itinéraire dédié aux colis lourds**, certains équipements pouvant atteindre plusieurs centaines de tonnes. Le scénario privilégié prévoit une arrivée par voie fluviale dans le secteur de Villefranche-sur-Saône avant un acheminement routier jusqu'au site.

Cet itinéraire fera l'objet d'importants travaux d'adaptation des infrastructures et restera utilisable durant l'exploitation future des réacteurs pour le remplacement éventuel d'équipements majeurs.

Une stratégie pensée dans la durée

Les projets étudiés ne visent pas uniquement à répondre aux besoins temporaires du chantier. Les collectivités souhaitent que les investissements réalisés aujourd'hui participent durablement à l'amélioration des déplacements quotidiens sur un

territoire déjà confronté à de fortes tensions de circulation.

Parkings-relais, navettes, franchissement du Rhône, pôles d'échanges multimodaux, renforcement des transports collectifs ou infrastructures routières : l'objectif partagé est de construire un système de mobilité capable d'accompagner le chantier des EPR2 tout en constituant un véritable héritage pour les habitants et les entreprises du territoire.

Avec quels financements ?

Au-delà des enjeux techniques et organisationnels, les auditions ont mis en évidence **un défi transversal** : celui du financement des besoins induits par le chantier. Qu'il s'agisse de l'emploi, de la formation, des infrastructures, du logement ou des services publics, les besoins apparaissent considérables alors que les modalités de financement demeurent, pour partie, à préciser.

Les acteurs auditionnés soulignent que la réussite de la démarche Grand Chantier dépendra largement de la capacité à coordonner les financements publics et privés, à anticiper les dépenses plusieurs années à l'avance et à construire des mécanismes de solidarité adaptés aux impacts territoriaux du projet.

Ce qui est prévu :

EDF mobilise, pour chaque projet EPR2 sur les territoires, une enveloppe de 50 millions d'euros. Cette enveloppe permet de participer au financement de projets connexes au chantier. Chaque projet est discuté en comité des financeurs.

Les projets retenus doivent contribuer à la performance du chantier et apporter des bénéfices dans la durée pour le territoire. D'autres financements peuvent être apportés par les partenaires (Départements, région, collectivités, agence de l'eau, etc) pour financer les différents projets aux côtés d'EDF.

Emploi et formation : un besoin de financements exceptionnels

Sur le volet emploi-formation, la principale difficulté réside dans **l'incertitude qui pèse encore sur les volumes de recrutement et donc sur les besoins réels de formation**.

Certaines formations techniques présentent des coûts particulièrement élevés, auxquels s'ajoutent les investissements nécessaires pour développer des plateaux techniques spécialisés, renforcer les capacités d'accueil ou créer de nouveaux parcours qualifiants. Les dispositifs de financement de droit commun apparaissent insuffisants pour absorber seuls cette montée en charge.

Plusieurs leviers sont donc envisagés :

- Des cofinancements entre l'État et la Région ;
- La mobilisation de la participation financière d'EDF dans le cadre de la démarche Grand Chantier ;
- Le recours à des dispositifs contractuels tels que les EDEC ou les COEF ;
- La mobilisation éventuelle de fonds européens.

Le comité régional des financeurs, piloté par le préfet de région, a pour mission de coordonner ces différents dispositifs et de prioriser les actions les plus structurantes. L'objectif est notamment d'identifier des projets à forte valeur ajoutée, capables d'apporter des réponses concrètes et visibles aux besoins du chantier.

Le CESER souligne l'importance de ne pas mésestimer cette question, des salariés bien formés garantissant un chantier bien conduit.

Logement : une équation économique complexe

Sur le volet logement, les acteurs auditionnés considèrent que les principaux obstacles ne sont ni réglementaires ni techniques, mais bien financiers.

La production de logements repose sur un **équilibre économique difficile à atteindre** dans un contexte marqué par la hausse du coût du foncier, l'augmentation des prix de la construction, les éventuelles opérations de dépollution et les exigences croissantes en matière de performance environnementale.

Dans ce domaine, les communes conservent leur rôle central à travers la délivrance des autorisations d'urbanisme. Les projets seront ensuite portés principalement par des opérateurs privés ou des bailleurs sociaux, qui devront assurer leur viabilité économique grâce aux loyers perçus.

EDF n'a pas vocation à financer directement la construction des logements. Son intervention pourrait en revanche porter sur certains équipements ou infrastructures nécessaires à leur réalisation, notamment dans les domaines de l'eau, de l'assainissement ou des réseaux.

La principale difficulté consiste dès lors à **produire des logements financièrement accessibles tout en garantissant leur qualité et leur pérennité.** Cet enjeu est d'autant plus sensible que les besoins du chantier concernent une grande diversité de publics, aux capacités financières variables.

Infrastructures et mobilités : des investissements massifs à arbitrer

La question du financement des infrastructures est apparue comme l'une des préoccupations majeures des collectivités.

EDF a annoncé une enveloppe de 50 millions d'euros destinée aux opérations connexes au chantier (en plus du comité des financeurs). Certains équipements relèvent directement de sa responsabilité et seront financés intégralement par l'entreprise, notamment les parkings-relais, les accès au site ou encore les aménagements nécessaires à l'acheminement des colis lourds.

Pour les autres projets, les financements devront être construits au cas par cas. Le comité des financeurs examine actuellement les demandes formulées par les collectivités à partir de fiches-projets permettant d'évaluer leur nécessité, leur maturité et leur utilité pour le chantier.

Cette gestion s'annonce particulièrement délicate en raison de la **diversité des horizons temporels**. Certaines opérations doivent être engagées rapidement alors que d'autres ne produiront leurs effets que dans plusieurs années. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de préserver une partie des ressources financières pour les besoins qui émergeront progressivement au cours du chantier.

Par ailleurs, de nombreux projets nécessitent encore **des études complémentaires** avant de pouvoir faire l'objet d'un chiffrage précis. C'est notamment le cas du futur franchissement du Rhône, pour lequel un principe de participation d'EDF - sous réserve de son arrivée dans le timing du chantier - a été évoqué sans être à ce stade définitivement formalisé.

Les départements concernés rappellent également qu'ils devront mobiliser des capacités d'investissement déjà fortement sollicitées par d'autres projets structurants, rendant indispensables les mécanismes de cofinancement.

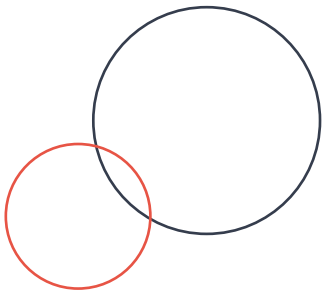
Fiscalité : un débat encore ouvert

Enfin, la question de la fiscalité future des EPR2 constitue un enjeu important du dialogue territorial.

À la demande du Gouvernement, une réflexion a été engagée sur les modalités de répartition des recettes fiscales qui seront générées par les futurs réacteurs. Ce débat répond à la volonté partagée par plusieurs collectivités d'élargir les bénéficiaires de ces retombées au-delà de la seule commune d'implantation, afin de tenir compte des impacts supportés par l'ensemble du territoire.

Cependant, aucun arbitrage n'a encore été rendu sur la répartition future entre communes, intercommunalités, départements et autres collectivités concernées.

Cette question présente une difficulté supplémentaire : les recettes fiscales liées aux futurs EPR2 ne seront perçues qu'à compter de leur mise en service, soit à l'horizon 2040. Les collectivités devront donc assumer pendant de nombreuses années des dépenses importantes avant de bénéficier d'éventuelles recettes nouvelles.





Les préconisations du CESER

Le CESER salue la qualité du travail d'anticipation engagé dans le cadre de la démarche Grand Chantier des EPR2 du Bugey et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Il soutient les objectifs, les méthodes de travail et les feuilles de route élaborées au sein des différents groupes de travail, notamment en matière d'emploi, de formation, de soutien aux entreprises, de logement et de mobilités.

Les préconisations qui suivent ont vocation à compléter ces démarches engagées - présentées dans le corps du rapport - en mettant l'accent sur les conditions de réussite du projet, son inscription dans une vision territoriale de long terme et la recherche d'un équilibre entre développement industriel, cohésion territoriale et qualité de vie des habitants.

Présentation des axes

- **Axe 1 : Construire une vision territoriale partagée au service des habitants**
- **Axe 2 : Faire du Grand Chantier un levier d'aménagement durable et exemplaire du territoire**
- **Axe 3 : Faire du Grand Chantier un levier de développement des compétences et de l'économie régionale**
- **Axe 4 : Garantir un financement équitable du projet et partager ses retombées à l'échelle du territoire**



Les préconisations du CESER

Axe 1
Construire une vision territoriale partagée au service des habitants

Le chantier des EPR2 ne peut être ramené à sa seule dimension industrielle. Son ampleur, sa durée et ses effets sur l'emploi, le logement, les mobilités, les équipements publics et l'aménagement du territoire lui confèrent **une dismension territoriale forte**. Le CESER considère que les investissements réalisés à l'occasion du chantier doivent être l'occasion d'une innovation territoriale au bénéfice des populations actuelles et futures et constituer un héritage durable pour l'Auvergne-Rhône-Alpes.

Préconisation 1 :

Construire un espace de dialogue territorial de concertation et de prospective

Le CESER préconise **la création d'un espace de dialogue territorial complémentaire** aux groupes de travail existants dans le cadre de la démarche Grand Chantier afin de faciliter les échanges entre élus, acteurs socio-économiques, partenaires sociaux et acteurs associatifs pour faire remonter les attentes du territoire.

Facilité par la Région et l'Etat, cet **espace d'écoute, de discussion et de coordination** pourrait associer les départements, les intercommunalités, EDF et RTE, les acteurs économiques, les organismes de formation, les partenaires sociaux, les associations et représentants de la société civile.

Cette instance aurait notamment pour mission :

- De construire une vision commune du territoire dans un cadre structuré ;
- D'assurer un équilibre territorial et de favoriser la solidarité entre les espaces directement et indirectement concernés ;
- De partager les bonnes pratiques ;
- De prévenir les tensions territoriales ;
- D'élaborer une vision commune de l'héritage souhaité par le chantier.

Préconisation 2 :

Mettre en place un observatoire territorial du Grand Chantier

Le CESER préconise **la création d'un observatoire territorial** chargé de suivre dans la durée les principaux impacts du projet sur :

- L'emploi et les compétences ;
- Le logement ;
- Les mobilités ;
- Les équipements et services publics ;
- La consommation foncière ;
- L'environnement.

Cet outil permettrait **d'éclairer la décision publique** et **d'adapter les actions engagées** en fonction de l'évolution réelle du chantier et de ses effets sur le territoire.

Préconisation 3 :

Faire évoluer rapidement les documents de planification régionaux et territoriaux

Le CESER considère que les enjeux territoriaux liés aux EPR2 doivent être intégrés sans attendre dans les documents de planification.

Ainsi, il préconise d'entamer dès maintenant **une modification du SRADDET sur ce territoire**, s'appuyant sur le dialogue territorial et prenant en compte les grands projets nationaux, sans attendre la révision du SRADDET 2028-2036.

Cela permettra notamment :

- De faciliter la mise en cohérence des SCOT et des PLU concernés ;
- D'accompagner les collectivités dans l'adaptation de leurs documents d'urbanisme.

Préconisation 4 :

Ne pas amputer les enveloppes de consommation foncière des collectivités dans le cadre du SRADDET

Le CESER estime que **les besoins fonciers** induits directement ou indirectement par les EPR2 ne doivent pas peser exclusivement sur les enveloppes locales de consommation foncière.

Pour la comptabilisation de la consommation foncière, il préconise que :

- Les terrains liés directement à la construction des EPR2 entrent dans l'enveloppe nationale dédiée aux grands travaux d'envergure : c'est la règle ;
- Les terrains nécessaires aux infrastructures d'accompagnement ou induites par le projet soient pris sur **une enveloppe régionale ou nationale**, mais pas sur les enveloppes communales ;
- Ces enveloppes soient **attribuées aux EPCI concernés,** charge à eux de les répartir ensuite en adéquation avec leur SCOT :
- **La renaturation** soit un levier important de baisse de la consommation foncière dans le cadre du calcul du ZAN.

Cette évolution apparaît indispensable pour concilier accueil de nouvelles populations, sobriété foncière et développement équilibré du territoire.



Axe 2
Faire du Grand Chantier un levier d'aménagement durable et exemplaie du territoire

Le CESER partage l'idée que les aménagements réalisés dans le cadre du projet des EPR2 ne doivent pas répondre aux seuls besoins du chantier. Ils doivent contribuer à améliorer durablement la qualité de vie des habitants, renforcer l'attractivité du territoire et constituer un héritage utile après la phase de construction.

Dans un contexte de transition écologique et climatique, les investissements engagés doivent également contribuer à l'exemplarité environnementale du territoire, tant dans leur conception que dans leur réalisation.

Préconisation 5 :

Faire de l'exemplarité environnementale une exigence pour l'ensemble des aménagements

Le CESER préconise que l'ensemble des opérations réalisées dans le cadre du Grand Chantier, qu'elles soient directement ou indirectement liées aux EPR2, s'inscrivent dans une **démarche d'exemplarité environnementale**.

Cela implique notamment de :

- Privilégier la sobriété foncière et la réutilisation des espaces déjà artificialisés ;
- Favoriser le recours aux matériaux locaux, recyclés ou issus du réemploi lorsque cela est possible économiquement ;
- Intégrer les objectifs d'adaptation au changement climatique dès la conception des projets ;
- Limiter l'empreinte carbone des opérations de construction et d'aménagement ;
- Promouvoir l'économie circulaire dans les chantiers et la gestion des matériaux.

L'ambition de décarbonation portée par le projet des EPR2 doit se traduire concrètement dans les aménagements qui l'accompagnent.

Préconisation 6 :

Garantir une gouvernance locale forte des projets d'aménagement

Le CESER préconise **une association étroite des collectivités t**erritoriales à la définition et au suivi des projets d'aménagement, dans le cadre du dialogue territorial proposé par le CESER.

Cette gouvernance doit permettre :

- Une bonne articulation entre les besoins du chantier et les projets de territoire ;
- Une information régulière des élus et des habitants ;
- Une coordination renforcée entre les différents maîtres d'ouvrage ;
- Une prise en compte effective des spécificités locales dans les décisions d'aménagement.

Préconisation 7 :

Elaborer un cahier des charges territorial pour les opérations de logement

L'objectif de ce point est de garantir que les logements réalisés aujourd'hui demeurent utiles au territoire demain, mais également **d'encourager les expérimentations** de nouvelles formes d'habitat adaptées aux évolutions démographiques, au dérèglement climatique et aux besoins du territoire, afin d'en faire un territoire exemplaire sur ces sujets.

Le CESER préconise **l'élaboration d'un cahier des charges partagé** à destination des maîtres d'ouvrage publics et privés intervenant sur les opérations de logement, qu'il s'agisse de rénovation, de constructions pérennes ou d'hébergements temporaires.

Ce document pourrait être élaboré dans le cadre du GT « Logements et Urbanisme » de la Démarche Grand Chantier et notamment intégrer :

- Les enseignements tirés des expériences de Penly, du Lyon-Turin et d'autres grands chantiers ;
- Des exigences en matière de qualité architecturale et d'insertion paysagère ;
- Des objectifs de performance énergétique et environnementale ;
- Le recours à des matériaux recyclables ou biosourcés ;
- La réversibilité des bâtiments et leur capacité à accueillir différents usages au cours du temps ;
- Les conditions de réemploi des matériaux et de réaffectation des terrains après le chantier.



Axe 3

Faire du Grand Chantier un levier de développement des compétences et de l'économie régionale

Le CESER considère que le chantier des EPR2 doit constituer une opportunité pour renforcer durablement les compétences, l'emploi et le tissu économique régional. La réussite du projet repose sur une anticipation collective des besoins, une coordination renforcée des acteurs de la formation et de l'emploi ainsi que sur la capacité des entreprises régionales, notamment les TPE et PME, à bénéficier des retombées économiques du chantier.

Préconisation 8 :

Faire pleinement de la Région le chef de file de la stratégie emploi-formation

Le CESER souhaite **que la Région exerce pleinement son rôle de coordination** en matière d'emploi, de formation et de développement des compétences, en lien étroit avec l'État, les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les branches professionnelles et les institutions dédiées.

Cette coordination doit notamment permettre de :

- Recenser et actualiser les besoins en compétences liés aux EPR2 ainsi qu'aux autres grands chantiers et projets industriels de la région ;
- Adapter la carte des formations aux besoins identifiés ;
- Coordonner les dispositifs de formation initiale, continue et de reconversion ;
- Garantir la qualité, la lisibilité et la complémentarité des parcours proposés ;
- Sécuriser les financements nécessaires au développement des capacités de formation ;
- S'assurer du rôle bénéfique d'un chantier de telle ampleur sur l'emploi dans la Région, notamment en favorisant l'emploi des jeunes, des personnes éloignées de l'emploi et la féminisation des métiers.

Préconisation 9 :

Accompagner les entreprises régionales dans l'accès aux marchés

Le CESER préconise que la Région, en partenariat avec les chambres consulaires régionales, renforce **l'accompagnement des entreprises régionales**, en particulier des TPE et PME, afin qu'elles puissent bénéficier des retombées économiques générées par le chantier.

Cet accompagnement pourrait notamment porter sur :

- La diffusion d'une information claire et anticipée sur les consultations et les marchés à venir ;
- L'identification des opportunités de sous-traitance et de co-traitance ;
- L'aide à la constitution de groupements d'entreprises pour répondre collectivement aux appels d'offres ;
- L'accompagnement pour répondre aux critères de certification et de qualifications aux métiers du nucléaire ;
- La mise en réseau des entreprises susceptibles d'intervenir sur le chantier ;
- La coordination des dispositifs d'appui déjà existants.

Préconisation 10 :

Donner de la visibilité aux entreprises le plus en amont possible

Le CESER invite EDF et l'ensemble des donneurs d'ordre à publier les consultations et appels d'offres le plus tôt possible.

Une meilleure visibilité permettra :

- Aux entreprises d'anticiper leurs recrutements ;
- D'organiser les actions de formation nécessaires ;
- De préparer les investissements matériels ;
- De favoriser le positionnement des entreprises régionales, en particulier des PME et TPE qui disposent de capacités d'anticipation plus limitées que les grands groupes.

Cette visibilité constitue une condition essentielle pour permettre aux acteurs économiques locaux de s'organiser efficacement.

Préconisation 11 :

Créer un centre d'information et d'échanges du Grand Chantier

Le CESER préconise la création d'**un centre d'informations et d'échanges** dès le démarrage du chantier, à destination de tous les acteurs du Grand Chantier (salariés, intervenants…) afin notamment de :

- Les accueillir et les informer sur leurs droits ;
- Aborder leurs situations ;
- Créer une véritable communauté de travail.



Axe 4

Garantir un financement équitable du projet et partager ses retombées à l'échelle du territoire

Les besoins générés par le chantier des EPR2 interviendront bien avant les premières retombées fiscales attendues de la mise en service des réacteurs. Dans ce contexte, la réussite du projet suppose à la fois une visibilité accrue sur les financements mobilisables et une réflexion approfondie sur la répartition future des ressources fiscales entre les territoires concernés.

Points de vigilance :

1) Assurer la transparence des financements et du reste à charge

Le CESER appelle à **une information régulière et partagée sur les financements disponibles** pour les différents projets liés au Grand Chantier, qu'il s'agisse des infrastructures, du logement, de la formation ou des équipements publics.

Cette visibilité doit permettre :

- D'anticiper les investissements nécessaires ;
- D'identifier les restes à charge supportés par les collectivités ;
- De sécuriser les montages financiers ;
- De faciliter la priorisation des projets et la coordination entre financeurs.

2) Veiller à une gestion pluriannuelle et équilibrée des financements

Le CESER souligne l'importance d'une **gestion prudente des enveloppes financières mobilisées** dans le cadre du Grand Chantier.

Il invite le comité des financeurs à :

- Inscrire son action dans une logique pluriannuelle ;
- Veiller à un équilibre entre les différents types de projets ;
- Tenir compte des calendriers de réalisation parfois très différents ;
- Éviter une logique de « premier arrivé, premier servi » qui pourrait pénaliser des opérations stratégiques nécessitant davantage de temps de préparation.

L'objectif est de garantir, dans la durée, la capacité de financer les projets indispensables à l'accueil du chantier et à son héritage territorial.

Préconisation 12 :

Mettre en place un mécanisme de répartition territoriale des retombées fiscales

Le CESER préconise que **la fiscalité générée par les futurs EPR2 soit répartie sur une zone élargie** (périmètre à définir dans le cadre du dialogue territorial) afin de permettre aux collectivités qui contribuent à la réussite du chantier et qui auront des impacts directs d'obtenir une rétribution via la fiscalité spécifique de cette installation.

Cette réflexion devrait être conduite dans le cadre du dialogue territorial et prendre en compte notamment :

- Les communes d'implantation ;
- Les intercommunalités concernées ;
- Les territoires accueillant des logements, des équipements ou des infrastructures liés au chantier ;
- Les collectivités supportant des impacts directs en matière de mobilités, d'aménagement ou de services publics.

L'objectif est de mieux faire correspondre les retombées fiscales aux efforts consentis par les territoires pour accompagner le projet.

Préconisation 13 :

Etudier les conditions d'une anticipation des retombées fiscales

Le CESER préconise d'examiner les modalités permettant **d'anticiper une partie des ressources fiscales futures liées aux EPR2** afin de soutenir les investissements nécessaires dès les premières phases du chantier et donc en amont du démarrage de l'activité des EPR2.

Cette anticipation pourrait contribuer à :

- Financer plus rapidement les infrastructures et équipements structurants ;
- Accompagner la production de logements ;
- Soutenir l'adaptation des services publics ;
- Réduire les difficultés de trésorerie auxquelles certaines collectivités pourraient être confrontées avant la mise en service des réacteurs.

Le CESER considère que cette réflexion constitue un levier important pour permettre aux territoires d'engager dès aujourd'hui les investissements nécessaires à la réussite du projet.

Préconisation 14 :

Sécuriser l'engagement des collectivités par des conventions financières pluriannuelles

Le CESER préconise la mise en place d'un **mécanisme contractuel** garantissant un reste à charge acceptable par les communes dans le cadre de conventions financières pluriannuelles afin d'assurer l'adhésion territoriale au projet.

Ces conventions pluriannuelles auraient pour objectif de :

- Préciser les engagements respectifs des différents partenaires ;
- Apporter de la visibilité sur les financements mobilisables et sur les restes à charge ;
- Sécuriser financièrement les investissements nécessaires à l'accueil du chantier
- Garantir un niveau de participation financière compatible avec les capacités budgétaires des collectivités ;
- Faciliter la programmation des investissements liés au logement, aux mobilités, aux réseaux, aux équipements publics et aux services à la population ;
- Réduire les incertitudes susceptibles de freiner l'engagement des territoires dans les projets d'accompagnement du chantier.



Conclusion

Les auditions conduites par le CESER mettent en évidence un constat largement partagé : le projet des EPR2 du Bugey constitue un chantier hors norme, tant par son ampleur que par ses conséquences pour le territoire. Les besoins en emploi, en compétences, en logements, en mobilités, en équipements et en services publics sont considérables, mais ils sont aujourd'hui identifiés et font déjà l'objet d'un important travail d'anticipation.

L'un des enseignements majeurs des travaux menés est sans doute le niveau inédit de mobilisation des acteurs. État, collectivités, entreprises, organisations professionnelles, partenaires sociaux, organismes de formation et opérateurs de l'emploi sont engagés dans une démarche collective qui apparaît, à ce stade, comme l'une des principales conditions de réussite du projet. Les acteurs économiques soulignent d'ailleurs qu'ils ont rarement observé une telle convergence d'intérêts et une telle prise de conscience des enjeux associés à un grand chantier.

Les retours d'expérience du Lyon-Turin et de Penly montrent qu'aucune voie unique n'existe. La réussite reposera sur la capacité à anticiper, à coordonner les interventions, à adapter les dispositifs au fil du temps et à construire des réponses pragmatiques aux difficultés qui émergeront inévitablement. Les travaux engagés dans le cadre de la démarche Grand Chantier, sous l'impulsion de l'État et de ses partenaires, constituent de ce point de vue une base solide.

Au-delà de sa dimension industrielle et énergétique, le projet des EPR2 interroge la capacité collective à faire d'un grand chantier un véritable projet de territoire. Les organisations syndicales ont rappelé à cet égard que les enjeux ne doivent pas être réduits aux seuls recrutements ou aux besoins immédiats des entreprises. Conditions de travail, qualité de l'emploi, sécurisation des parcours professionnels, accès au logement et aux services, formation, sécurité, inclusion, accueil des travailleurs déplacés ou migrants, et transition écologique doivent être pleinement intégrés à la réflexion.

Si de nombreuses interrogations demeurent, notamment sur les financements, les infrastructures ou l'accueil des futurs salariés, les auditions montrent que les acteurs considèrent ce projet comme réalisable et porteur d'opportunités majeures pour le territoire. L'enjeu des prochaines années sera désormais de transformer cette dynamique collective en réalisations concrètes, afin que ce chantier contribue durablement au développement économique, social et territorial de l'Auvergne-Rhône-Alpes.

Annexes

Annexe 1

Charte partenariale du Grand Chantier EPR2 à proximité du site du Bugey

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

EDF

Charte partenariale du Grand Chantier EPR2 à proximité du site du Bugey

pour conduire un projet exemplaire au bénéfice du territoire

EPR2 Bugey
GRAND CHANTIER

EDF a pris, conjointement avec RTE, le 25 septembre 2025, la décision de poursuivre le projet de construction de deux réacteurs nucléaires EPR2 à proximité de la centrale existante du Bugey et son raccordement au poste électrique de Saint-Vulbas, dans la plaine de l'Ain, à l'issue d'un débat public qui s'est tenu au premier semestre 2025.

Ce projet EPR2 s'inscrit dans le programme « nouveau nucléaire » qui vise à renforcer la souveraineté énergétique et à augmenter la capacité de production d'électricité décarbonée du pays dans le cadre de la stratégie française pour l'énergie et le climat.

Pour préparer le territoire à l'arrivée de ce projet d'équipement d'envergure, qui pourrait faire appel à plus de 8 000 salariés au pic du chantier, Madame la préfète de région a mis en place, par anticipation, dès avril 2024, une démarche d'accompagnement territorial associant les collectivités locales et les acteurs du monde économique à travers des instances politiques et techniques. Cette démarche, animée par un coordonnateur placé à ses côtés, a permis de partager un diagnostic territorial, d'identifier les prérequis et les premières réponses pour conduire un projet exemplaire au bénéfice du territoire.

À travers la démarche Grand Chantier, qui prend la suite de la démarche d'accompagnement territorial, **les collectivités locales, les partenaires territoriaux, EDF, RTE et l'État souhaitent désormais confirmer leur volonté de coopérer et de s'engager collectivement** pour permettre la réussite du projet et en assurer les meilleurs bénéfices pour l'attractivité du territoire et le cadre de vie à travers un projet de territoire concerté.

La présente **charte partenariale** définit des orientations stratégiques communes pour construire un projet de territoire en lien avec la construction des deux réacteurs EPR2 dans la plaine de l'Ain.

La démarche Grand Chantier poursuit une **triple ambition partagée** :

– réussir le chantier de construction des réacteurs EPR2 en anticipant et répondant à ses besoins (mobilité, logement, foncier, main d'œuvre, compétences, logistique, etc.) dans le respect de l'engagement d'EDF de mener un projet socialement, économiquement et environnementalement exemplaire ;

– répondre durant la phase chantier aux enjeux de développement du territoire et d'amélioration du cadre de vie en saisissant les opportunités (besoins en logements pérennes, report modal, formation, services publics, articulation entre projets, emploi local, etc.) ;

– laisser un héritage positif, structurant et équilibré dans le territoire par le soutien à des projets d'investissement pérennes et cohérents avec les besoins et les dynamiques du territoire.

La zone d'influence du projet EPR2 s'étend des deux côtés du Rhône, dans le sud de l'Ain, le nord Isère et l'est lyonnais. Le territoire de proximité est historiquement très dynamique sur les plans démographiques et économiques, avec la perspective de grands projets économiques, touristiques ou de mobilités. L'implantation de deux réacteurs EPR2 va accélérer, voire accentuer, les mutations auxquelles le territoire doit faire face dans les deux prochaines décennies, avec en particulier un afflux de population pendant la phase chantier.

Les partenaires s'entendent sur les orientations stratégiques communes suivantes :

– **créer des conditions de logement ou d'hébergement favorables aux salariés** en grand déplacement ou souhaitant s'installer durablement, potentiellement avec leurs familles. Cela passe par une offre diversifiée, adaptée aux ressources et aspirations des salariés, préférentiellement à moins de 30 minutes du site, pour limiter les impacts liés aux trajets jusqu'au chantier. Cette offre nouvelle ne devra pas venir contraindre l'accueil naturel de nouvelles populations ou la réalisation des parcours résidentiels dans le territoire de proximité. Elle veillera également à ne pas déstabiliser l'offre d'hébergement touristique et professionnel actuelle ou son développement futur. Les collectivités concernées s'engagent à intégrer dans leurs futures programmations en matière d'habitat les besoins et spécificités de ces hébergements, notamment des hébergements à seconde vie à l'issue du chantier (dits évolutifs) ou des hébergements temporaires démontables.

– **ne pas dégrader les conditions de circulation sur le réseau de voiries locales** (départementales, intercommunales et communales) et limiter les nouvelles nuisances pour les riverains et la circulation des engins agricoles dans la zone d'influence du projet EPR2. L'acheminement des salariés du chantier repose principalement sur un dispositif de parkings déportés, à moins de 30 minutes du site, avec des navettes, par cars, pour accéder au chantier en réduisant le flux de circulation sur les routes à proximité.

– **accélérer la concrétisation des projets de mobilité et d'infrastructures à l'étude et poursuivre les actions en faveur du covoiturage et des modes actifs** favorables au chantier EPR2 et au territoire en particulier pour les trajets domicile-travail en lien avec les zones d'activités et d'emplois du territoire de proximité.

– **faire évoluer les documents d'urbanisme locaux et accompagner les porteurs de projet** pour permettre la réalisation à temps des aménagements, des équipements et des solutions de logements ou d'hébergements connexes au projet EPR2. Les services de l'État apporteront un accompagnement renforcé auprès des collectivités.

– **favoriser aux échelles locale et régionale l'emploi, l'insertion des jeunes et des publics éloignés de l'emploi et encourager la mixité et la diversité** dans l'emploi, en particulier la féminisation des métiers et l'accès aux étrangers en situation régulière de la région.

– **conforter l'offre de formation locale et régionale**, en adéquation avec les besoins générés par le projet EPR2, **renforcer l'attractivité des filières métiers** (BTP, industrie), accompagner les salariés dans des parcours professionnels sur le chantier, partager les opportunités de synergie avec les autres grands projets, veiller à la **valorisation des compétences acquises** et à l'**accompagnement des salariés à la fin du chantier**.

– **accompagner les entreprises locales** pour dynamiser l'écosystème, maximiser les retombées économiques et contribuer au rayonnement économique du territoire.

– **adapter les équipements publics à l'arrivée de nouvelles populations**, temporaire ou durable (ex : enfance et petite enfance, établissements de santé et scolaires, centre de secours, sécurité).

– **veiller à la sobriété foncière** des aménagements et équipements connexes au projet EPR2, en préservant en particulier les terres agricoles et naturelles et en recherchant des solutions économes et la réversibilité des projets à caractère temporaire. S'inscrire dans les démarches de transition écologique du territoire.

– **préserver la ressource en eau** pour la conception et la réalisation des aménagements et équipements connexes.

– saisir les opportunités pour **innover et expérimenter**, par exemple dans les domaines des logements évolutifs, de l'alimentation locale et des nouvelles mobilités.

– **concerter et dialoguer avec la société civile** sur la conduite des aménagements et équipements connexes les plus structurants, **communiquer et informer** le grand public, avec en particulier l'ambition de mettre en place des outils d'information sur l'avancement du chantier EPR2 et les chiffres clés du Grand Chantier.

* * *

Dans le cadre de la démarche Grand Chantier, un comité régional des financeurs est constitué autour de l'État, de la Région, des Départements de l'Ain, de l'Isère et du Rhône, de la Métropole de Lyon et d'EDF afin de faciliter la concrétisation des opérations connexes importantes portées par les acteurs publics contribuant à améliorer la performance du chantier EPR2 et apportant des bénéfices pour le territoire. Les signataires s'engagent en particulier à conforter un dialogue inter-territorial de qualité entre les deux rives du Rhône.

Les signataires de la présente charte s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques portées par la démarche Grand Chantier, en fonction des compétences qui leur sont propres, et entendent mobiliser un large partenariat dans la durée autour d'un projet fédérateur pour le rayonnement et l'avenir du territoire.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- Paul Reuss - *Parlons nucléaire en 30 questions*, La documentation française
- Intelligence Economique et Territoriale d'AuRA Entreprises - *La filière nucléaire en Auvergne-Rhône-Alpes*, Panorama régional – septembre 2025
- Frédérique Fortin - *PPE 3 : retour affirmé du nucléaire, coup de frein sur les EnR terrestres – Article Localtis* Publié le 12 février 2026
- *Décision des maîtres d'ouvrage à la suite du débat public du 28 janvier au 15 mai 2025* – Site du Débat Public - 25 septembre 2025
- *Dossier EPR2 - Le projet de construction de deux réacteurs nucléaires EPR2 à proximité de la centrale du Bugey* – Site de la préfecture et des services de l'Etat en Région Auvergne-Rhône-Alpes, 19 janvier 2026
- Site du débat public - https://www.debatpublic.fr/reacteurs-nucleaires-bugey - CNDP

GLOSSAIRE

Glossaire

AFPA : Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

AFEST : Action de Formation En Situation de Travail

CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie

CEFRI : Le Comité français de certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants

CNDP : Commission Nationale du Débat Public

COEF : Contrat d'Objectif Emploi-Formation

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

EDEC : Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences

EPR : European Pressurized Reactor (= réacteur à eau pressurisée)

FRTP : Fédération régionale des Travaux Publics

GIFEN : Groupement des industriels français de l'énergie nucléaire

PIG : Projet d'Intérêt Général

PIPA : Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Energie

PPI : Plan Particulier d'Intervention

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

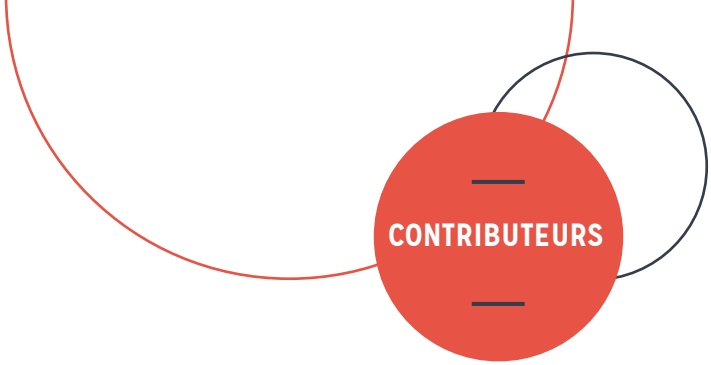
SMR : Small Modular Reactor (= petit réacteur nucléaire modulaire)

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

ZAN : Zéro Artificialisation Nette



Contributeurs

Eliane AUBERGER
Présidente du groupe de travail C

Patricia MERENDET
3ème vice-présidente, référente du groupe de travail

Jocelyne ROCHE
Vice-présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- BORDES Claude (UIMM)
- DOLLEANS Jean luc (CCI)
- LAFORET Jean-Pierre (France Chimie)
- LAMIRAND Georges (Coor. Rurale)
- MEUNIER Patrick (Travaux publics)
- OLEKSIAK Bernadette (CMA)
- VIVIN Françoise (EDF)

Collège 2*

- DEVY Eric (FO)
- GENSEL Virginie (CGT)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)
- MILANETTI Nathalie (CFE-CGC)
- ROBERTO Sansoro (CFDT)
- ROUSTAND Philippe (CFE-CGC)
- SAILLANT Elisabeth (CFDT)

Collèges 3* et 4*

- BENOIT Jean-Marie (Parents élèves)
- BOCHATON Alice (Logement)
- CARUANA Laurent (Pers. Qualifiée)
- CERNYS Rémy (Chasseurs)
- COLLONGE Martine (Pers. Qualifiée)
- CONSTANCIAS Hubert (FNE)

* ***Collège 1*** *: Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées /* ***Collège 2*** *: Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives /* ***Collège 3*** *: Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable /* ***Collège 4*** *: Personnalités qualifiées*

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Remerciements

ALMERAS Jérôme, Attaché de direction Intégration territoriale Projet EPR2 Bugey, EDF

BARNEOUD Bernard, Chargé de mission, Département de Savoie

BERNADET Jean-Luc, Responsable Développement Territorial, Direction des Relations Institutionnelles et Territoriales de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

BILLAT Sandrine, Directrice Territoriale du Rhône, Action Logement

BREDIN Emma, Chargée de mission EPR2, Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Ain

BRIAT Vincent, Directeur Affaires Publiques, RTE

CARDONNE Jennifer, Cheffe de projet, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

CHAUMONT François, Délégué régional, RTE

CHAUVET Emmanuelle, Chargée de Mission Emploi et Formation, URI Auvergne-Rhône-Alpes (CFDT)

CHAVEROUX Julien, Responsable pôle mobilités et stratégie, Département de l'Ain

COBZOVA Nadejda, Analyste territoriale et sectorielle, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

DORLIAT Jacques Alex, Directeur régional adjoint, France Travail

ENGRAND Laurent, Délégué syndical central CFDT d'Eiffage Génie Civil France (Lyon-Turin), Eiffage Génie Civil France (Lyon-Turin) CFDT

FORT Fabrice, Animateur régional, CGT métaux Auvergne-Rhône-Alpes

GRAVIER Fabrice, Coordonnateur EPR2 à proximité du Bugey, Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

HUGON Claire, Responsable régionale relations aux territoires, Action Logement

JANCOVICI Anne, Présidente de l'Université des Métiers du Nucléaire, Université des Métiers du Nucléaire

LAGNIER Christine, Secrétaire régionale en charge de l'aménagement du territoire, transition écologique, CFDT Auvergne-Rhône-Alpes

LEBLANC Amandine, Coordinatrice des projets transversaux, DREETS

MALOCHET Pierre, Secrétaire général, Fédération régionale des Travaux Publics Auvergne-Rhône-Alpes

MARTINS-BALTAR Georges, Directeur régional délégué, DREETS

NANCHI Alexandre, Président du Syndicat Mixte SCOT Bugey Côtière Plaine-de-l'Ain (BUCOPA)

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

PAGNIER David, Directeur-Chef de projet SCoT/ urbanisme, Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

PATRIARCA Vincent, Directeur départemental, Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Ain

PERNOD Stéphanie

POUSSEL Laurence, Responsable Grand Chantier EPR2 Bugey, EDF

PREMILLIEU Olivier, Chef de projet du Syndicat Mixte SCOT Bugey Côtière Plaine-de-l'Ain (BUCOPA)

RAZÉ Florian, Chef du service MAP (Mobilité, Aménagement, Paysages), DREAL

RIPOLLÉS Gilles, Directeur Général Adjoint de la Transition Ecologique, Département de l'Ain

SIMON-JEAN Marc, Directeur de l'Action Régionale, EDF Auvergne Rhône Alpes

THOMÉ-JASSAUD Pierre-Franck, Directeur en charge du débat public pour EDF, EDF

WILLIG Hélène, Correspondante Auvergne-Rhône-Alpes de l'Université des Métiers du Nucléaire, EDF

Déclaration des groupes

INTERVENTION DE Claude BORDES, Au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le collège 1 du CESER souhaite tout d'abord souligner que l'implantation de la paire de réacteurs EPR2 à Bugey est une véritable chance et une opportunité économique et industrielle majeure pour notre territoire. C'est une formidable perspective de création d'emplois sur le long terme puisque les EPR2 du Bugey vont amener 10 000 salariés supplémentaires ces 10 prochaines années sur notre territoire, et probablement le double si la construction du second EPR se confirme fin 2026 sur Tricastin.

Par ailleurs et à titre indicatif, sur l'année 2025 les investissements EDF sur notre territoire ont déjà apporté 2,5 Mds€ d'apports de contrat pour les entreprises locales d'AuRA.

Ce projet est une opportunité majeure et unique de renforcer la souveraineté industrielle de la région, en confortant les entreprises actuelles, en permettant à de nouvelles entreprises de se développer mais aussi en générant de l'activité pour l'ensemble de la chaine de sous- traitance et de services.

Après que l'Etat ait lancé dès le 30 Septembre 2025 une démarche Grand Chantier pour trouver des réponses avec EDF sur ces enjeux, il nous a semblé important que notre groupe de réflexion se penche sur les sujets emploi-formation mais également accueil des salariés avec les aspects logement et mobilité. Cette réflexion s'est construite dans une volonté de contribuer à l'anticipation des besoins du chantier et en adéquation avec les compétences régionales.

En terme d'emplois et de compétences nous devrons être attentifs à ce que les entreprises du territoire notamment PME/ETI puissent prendre toute leur place, en anticipant les formations et les recrutements et en renforçant les parcours de formation initiale et continue. L'enjeu est de veiller également à ce que nos entreprises régionales trouvent place dans la dynamique économique de ce projet, en les aidant à se rencontrer et à identifier leurs complémentarités, en les aidant aussi à s'organiser autour de structures de coopération et de groupements d'entreprises pour répondre aux marchés avec les investissements, et nécessaires et indispensables certifications et qualifications aux métiers du nucléaire. Dans ce domaine de l'emploi et des compétences, la Région pourrait jouer un rôle majeur de chef de file dans un Pacte Régional emploi compétences 2026-2045 et faire de ce Grand Chantier un accélérateur de la politique régionale des compétences individuelles.

En matière de mobilité, il faudra veiller à la bonne articulation entre les projets de la Région (TER, frêt, co-voiturage…) et ceux du département (infrastructures ponts et routes) pour prendre en compte les nouveaux besoins de déplacements et de transport. Cette articulation sera nécessaire pour construire une stratégie unique des flux, pour coordonner les investissements routiers et ferroviaires mais aussi pour organiser une programmation financière pluriannuelle nécessaire au chantier et aux différents territoires.

Au-delà de ces enjeux d'emploi et de recrutement, de formation, de mobilités et de logements, nous insisterons sur la nécessaire transversalité et anticipation d'une gouvernance territoriale visible. Cette anticipation partagée reposera sur un dialogue étroit entre entreprises, maitre d'ouvrage, collectivités, Etat, acteurs de la formation publique et privée sans oublier les

partenaires sociaux (notamment sur le sujet des opportunités d'intégration des publics éloignés de l'emploi par exemple). Au titre de cette transversalité, il est aussi important pour des raisons de cohérence d'aligner les différents documents tels que SRADDET et de les adapter aux impératifs et contraintes des grands chantiers dans un large Projet Partenarial d'Aménagement, projet dans lequel la Région sera un partenaire et levier important.

Au-delà d'être un grand projet énergétique industriel, le rapport nous dit que l'implantation des EPR2 est aussi un projet de développement économique et territorial de long terme avec de réelles et durables perspectives d'avenir pour nos entreprises du territoire et nos habitants.

Les besoins liés à l'arrivée des EPR2 sont identifiés dans leurs grandes lignes et le collège 1 salue la qualité du travail d'anticipation déjà engagée par les différentes autorités et maitrise d'ouvrage. Il soutient les objectifs, les méthodes de travail et les feuilles de route élaborées au sein des différentes commissions et groupes de travail déjà constitués.

Concernant le financement du programme et des engagements de chacun, il nous parait cependant important de mieux clarifier les modalités de financement des besoins, ainsi que la répartition des contributions respectivement apportées par l'Etat, le maitre d'ouvrage, la Région, les départements, les intercommunalités et l'ensemble des partenaires concernés. Qui fait quoi, qui paie quoi et à quelles échéances ?

Avant de conclure, nous remercions la Présidente du Groupe de travail Eliane AUBERGER pour son animation, sans oublier notre chargée d'études Anne CHAUMILLON pour son appui indéfectible et son remarquable travail de synthèse et de restitution.

Le collège 1 salue la qualité et l'utilité du document présenté aujourd'hui , mettant l'accent sur les conditions de réussite de ce projet d'implantation dans une vision territoriale de long terme et de recherche du meilleur équilibre possible entre développement industriel, cohésion territoriale et qualité de vie des habitants.

Sauf expression individuelle contraire, le collège 1 votera favorablement ce rapport.

INTERVENTION DE Jérôme CROZAT

Bonjour Monsieur le Président, bonjour Madame la Présidente du groupe de travail C,

En complément de l'intervention qui a été effectuée tout à l'heure par notre collègue du collège 1, la profession agricole de l'Ain, de l'Isère, du Rhône et des Savoie, et bien entendu les chambres d'agriculture, ont quelques inquiétudes. Vous les aurez sûrement devinées, à la fois l'eau, le partage de l'eau et puis bien entendu le foncier, le EPR2, plus 7 autres grands chantiers. Nous avons presque aussi oublié le pipeline d'hydrogène de la Meuse et qui descend dans le sud de la France.

Sur les emprises foncières qui seront bien entendu concernées pour la construction de ce EPR2, avec tout ce qui est agrégats, ciment. Des carrières seront prises dans le Rhône, des logements seront demandés au département de l'Ain, au département de l'Isère, les routes, les ponts,

Et puis, vous l'aurez aussi compris, la compensation environnementale et tous ces hectares nous inquiètent et nous vous proposons quand même qu'on puisse garder cette hectorine, réduire, éviter et compenser les pertes économiques qui seront infligées au secteur agricole.

L'avenir des générations, vous l'aurez tous compris, c'est de conserver le plus grand nombre d'hectares pour utiliser sur notre agriculture, mais bien entendu sur l'espace commun que peuvent être des bois, des forêts et des étangs.

Ensuite, le nouveau EPR, vous l'avez dit, aura besoin d'eau. Il est bien entendu moins gourmand que les anciennes générations, donc tant mieux.

Le stockage de l'eau, le partage de l'eau peut être aussi une solution. Aujourd'hui, le fleuve Rhône, nous ne pouvons pas dire que nous manquons d'eau. Par contre, demain, on devra peut-être faire une carrière et puis finalement la remplir d'eau parce qu'on pourra peut-être la stocker, peut-être

aussi mettre une rangée de panneaux photovoltaïques flottants dessus. C'est aussi des solutions qu'on souhaitait bien entendu proposer.

Et vous rappelez que ce grand fleuve Rhône, avec un débit de 1800 m3 par seconde est un des plus gros débits d'Europe. Nous en consommons que 5 %, tout usage confondu, à son embouchure dans les Bouches-du-Rhône. Bien entendu, 5 %, c'est peut-être beaucoup, mais si on le compare à d'autres pays qui jettent aussi leurs fleuves dans la Méditerranée (56 % de consommation sur l'Ebre en Espagne, 54 % pour le Pô en Italie et 94 % de la consommation du Nil en Égypte).

Vous voyez qu'on a encore un peu d'avance. Par contre, soyons tous économes sur cette eau, comme je le disais tout à l'heure, pour nos générations futures. Et si on peut trouver des opérations alternatives, notamment il y a le pipeline d'hydrogène qui va passer dans l'Ain, dans le Nord-Isère et chez nos collègues de la Drôme, Dans l'emprise de 5 mètres de large, pourquoi ne pourrait-on pas adjoindre un autre tuyau de prélèvement et remplir ces carrières qui seront faites.

Essayons de joindre l'utile à l'agréable et surtout que quand on ampute du foncier, qu'on puisse y trouver un, deux ou trois usages.

Voilà les quelques propositions que l'on souhaitait vous faire, tout à fait en complément de notre collègue. Nous voterons bien entendu le rapport et continuons à défendre ce triptyque : réduire, éviter et compenser.

Merci à vous tous.

INTERVENTION DE Sansoro ROBERTO, au nom de la CFDT en soutien de la FSU

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues

Le Grand Chantier des EPR2 du Bugey ne sera un véritable projet de territoire que s'il est préparé dans la durée et bénéficie à toute la population. Au-delà de ses dimensions industrielles, il doit répondre à de fortes exigences sociales, environnementales et démocratiques. Nous soutenons la création d'un espace permanent de dialogue territorial et d'un observatoire associant les organisations syndicales représentatives, les habitants et les acteurs locaux, afin d'anticiper les besoins et de suivre les engagements relatifs à l'emploi, au logement, aux mobilités, aux services publics, au foncier et à l'environnement.

En matière d'emploi et de formation, nous demandons une coordination régionale renforcée et une anticipation réelle des compétences. Les emplois doivent être durables, de qualité et accessibles notamment aux jeunes, aux demandeurs d'emploi, aux personnes en reconversion et aux femmes. Les parcours devront être sécurisés et les qualifications reconnues au-delà de la durée du chantier.

La réussite du projet dépendra aussi des conditions de travail. Santé, sécurité, prévention des risques, temps de travail, déplacements, hébergement et accès aux droits doivent être intégrés dès sa préparation. La sous-traitance ne doit entraîner ni dilution des responsabilités ni recul des garanties collectives. Un socle social exigeant, commun à toutes les entreprises intervenantes, doit être défini et contrôlé.

Dans cette logique, la CFDT propose la création d'une Maison des syndicats ou des travailleurs. Ce lieu permanent et accessible compléterait les représentations existantes et offrirait un guichet unique social, notamment aux salariés des TPE-PME, aux intérimaires et aux travailleurs non représentés. Il permettrait d'informer chacun sur ses droits, d'observer les conditions de travail, d'assurer une veille sur la santé et la sécurité, et de lutter contre le travail illégal, les détachements frauduleux et les dérives de la sous-traitance. Il faciliterait aussi le dialogue social, l'accueil des salariés venus d'autres territoires ou pays et leur accès à l'hébergement, aux transports et aux services publics. En lien avec les collectivités et les acteurs de l'emploi, il favoriserait le recrutement local et la transmission des compétences. Cette maison compléterait

ainsi la préconisation 11 sur le dialogue entre entreprises et salariés par l'intermédiaire de leurs représentants.

Le chantier doit enfin laisser un héritage utile : logements accessibles, transports collectifs renforcés, services publics adaptés et équipements durables. Ses objectifs environnementaux doivent être mesurables. Les collectivités et les habitants ne peuvent supporter seuls les coûts induits ; la transparence des financements, leur programmation pluriannuelle et une répartition équitable des retombées fiscales sont indispensables.

Nous nous félicitons de l'engagement de ce chantier dans la région et resterons mobilisés pour que sa réussite industrielle s'accompagne d'un haut niveau d'exigence sociale, environnementale et territoriale.

Nous remercions le groupe de travail C consacré aux EPR, sa présidente, Éliane AUBERGER, sa rapporteure, Élisabeth LE GAC, la chargée d'étude, Anne CHAUMILLON, ainsi que ses membres et les intervenants auditionnés.

La CFDT et la FSU voteront en faveur de cette contribution.

INTERVENTION DE Virginie GENSEL, Au nom de la CGT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher.es collègues,

En termes d'énergie, l'électricité a une place toute particulière dans un contexte de guerres et de fortes tensions géopolitiques où la souveraineté et l'indépendance énergétique font plus que jamais sens.

La réponse aux besoins énergétiques, un mix énergétique permettant de lutter contre le dérèglement climatique, pour la protection l'environnement et la transition énergétique, avec l'accès à tous de manière égale et sur l'ensemble du territoire avec une facture juste, la maitrise publique et démocratique du secteur, la réindustrialisation du pays sont autant d'enjeux auxquels il faut répondre rapidement.

L'électrification massive envisagée est un défi qui nécessite la prolongation du parc existant avec des efforts d'entretien et de maintenance, des énergies renouvelables, du thermique décarboné ainsi que la construction de nouveaux moyens de production avec le projet des 6 paires d'EPR2 à minima.

Notre système énergétique ne pourra continuer à fonctionner et être efficace qu'en respectant 2 conditions majeures :

La fin de la libéralisation du secteur de l'énergie engagée depuis 20 ans dont on voit les effets sur la flambée des prix malgré l'introduction de la soi-disant concurrence voulue par la commission européenne. Pour financer ce programme, EDF doit conserver son modèle d'entreprise intégrée, avec la propriété et les responsabilités que cela lui confère depuis la construction jusqu'à l'exploitation et la maintenance des centrales. C'est une raison supplémentaire pour une nationalisation nouvelle d'EDF. De plus l'ensemble du secteur doit être placé sous maitrise publique en redonnant aux citoyens son contrôle.

La seconde condition est sociale. Les travailleurs doivent être enfin écoutés, leur expertise est essentielle pour prendre en compte le travail réel, ce qui aurait permis d'éviter bien de déboires sur l'EPR de Flamanville. La CGT exige la conquête de nouveaux droits d'interventions pour les travailleurs, et d'expression pour leurs représentants qui est le premier gage d'acceptabilité sociale pour les populations.

La construction des EPR 2 du Bugey doit être un chantier exemplaire qui nécessite un encadrement strict, garantissant la sécurité des travailleurs, le respect du droit du travail et la prise en compte des enjeux écologiques et sociétaux.

La CGT porte des revendications sur plusieurs axes et sera vigilante tout au long de ce chantier.

Certaines de nos revendications se retrouvent dans cette contribution et ses préconisations.

- **Le respect de la Réglementation du Travail et des Normes.**

Trop souvent, les grands chantiers deviennent le terrain de pratiques inacceptables, sous-traitance abusive, travailleurs détachés exploités, non-respect des conventions collectives. Il faut une stricte application du Code du Travail et des conventions collectives sectorielles, une limitation drastique du recours à la sous-traitance en cascade, avec priorité aux entreprises locales respectueuses des normes et droits sociaux, conformément à la loi (n° 2014-790 du 10 juillet 2014) visant à lutter contre le dumping social et le travail illégal.

Un tel chantier nécessite un contrôle accru des conditions de travail et des salaires, avec sanctions exemplaires en cas d'abus ; également la mise en place d'un comité de suivi réunissant syndicats, experts indépendants et représentants de l'État, afin d'assurer la transparence sur les conditions de travail et les obligations des maîtres d'ouvrage en matière de vigilance sociale.

Nous revendiquons la création au plus proche du site d'une Maison des Syndicats.

- **La sécurité des Travailleurs et des conditions de Travail**

Les risques professionnels sur un chantier de cette envergure doivent être rigoureusement anticipés et gérés. Il faut une formation systématique et obligatoire à la sécurité pour tous les travailleurs intervenant sur le site, un pôle d'accueil santé sur site accessible à tous les intervenants ainsi que leur famille.

Il est indispensable qu'il y ait des inspections régulières et indépendantes des installations et des équipements, avec publication des résultats et plus de moyens donnés à l'inspection du travail.

Doit être mis en place la reconnaissance des risques professionnels spécifiques et des dispositifs adaptés pour protéger les travailleurs.

Les instances représentatives du personnel doivent avoir des pouvoirs renforcés dans la prévention des accidents. Il faut d'ailleurs exiger que les entreprises consultées dans le cadre des appels d'offres démontrent la mise en place des instances représentatives du personnel.

Un comité interentreprises de site avec représentation syndicale ainsi qu'un CHSCT de site doivent impérativement être créés. Des moyens doivent être donnés aux organisations syndicales. Le contrôle social doit être renforcé.

- **La pérennité des infrastructures et le développement des Services Publics**

L'impact territorial du chantier et de l'exploitation future des EPR 2 impose des investissements durables dans les infrastructures publiques, la construction de logements accessibles et de qualité pour les travailleurs et les familles concernées, le renforcement des services publics locaux (hôpitaux, écoles, transports en commun) pour répondre à l'augmentation de la population, avec un engagement des collectivités territoriales, une planification anticipée des infrastructures pour éviter les effets de saturation et la dégradation des conditions de vie des habitants.

- **Le transport et la mobilité des Travailleurs**

Le transport des travailleurs doit être organisé pour garantir sécurité et respect de l'environnement avec la mise en place de lignes de transport collectif spécifiques, accessibles gratuitement aux travailleurs du chantier, le développement des infrastructures ferroviaires, notamment l'exploitation et l'optimisation de la ligne du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA).

- **L'environnement et la transition écologique**

Un projet énergétique ne peut se faire au détriment de l'environnement. Il faut une réduction drastique des émissions de CO2 sur le chantier grâce à des techniques de construction bas-carbone, donner la priorité aux transports des matériaux par des mobilités propres (fluviales et ferroviaires), la prise en compte et la protection de la biodiversité locale avec des mesures compensatoires adaptées, conformément à la loi biodiversité (n° 2016-1087 du 8 août 2016), un

plan rigoureux de gestion des déchets et une transparence totale sur l'impact environnemental du projet, un investissement massif dans la recherche et l'innovation pour réduire l'empreinte écologique du nucléaire.

La ressource en eau a été évoquée sous l'angle eau potable et assainissement.

La contribution indique également que le circuit de refroidissement des EPR2 est dit "fermé" avec un impact limité sur la thermie du Rhône.

Pour autant, la forte canicule de cet été, qui malheureusement n'aura plus rien d'exceptionnel dans les années à venir au regard de l'ampleur du dérèglement climatique, doit tout de même nous amener à avoir une vigilance particulière quant à la température du Rhône.

- **La priorité doit être donnée aux entreprises locales et à la lutte contre le Dumping Social**

L'argent public ne doit pas financer la précarisation de l'emploi et l'exploitation des travailleurs détachés. Il faut une obligation de recrutement de main-d'œuvre locale, avec des contrats respectant les conventions collectives françaises, une transparence totale sur la sous-traitance, avec des critères stricts de sélection des entreprises, en application des dispositions de la loi Sapin II (n° 2016-1691 du 9 décembre 2016) sur la transparence économique, un renforcement des contrôles et sanctions contre le travail dissimulé et les pratiques de dumping social, avec un suivi par l'Inspection du Travail et l'URSSAF.

Le recours aux travailleurs détachés, étrangers et migrants doit être strictement encadré pour éviter les dérives du passé, à l'instar des nombreux procès ayant eu lieu sur le chantier de l'EPR de Flamanville. Il ne peut y avoir de travailleurs sans garanties sociales, prenant des risques pour leur sécurité et santé, vivant dans des conditions indignes.

Les donneurs d'ordres, les entreprises (publiques, privées, collectivités locales) faisant appel à des prestataires, à des sous-traitants, doivent être tenus pour responsables socialement et juridiquement des obligations que génère ce rapport en matière de conditions de travail et de sécurité, d'emploi, de formation, d'organisation du temps de travail.

- **Emploi et formation**

Les sujets d'emploi et formation (qu'elle soit initiale ou continue) sont ici primordiaux, et appellent à une notion centrale : l'anticipation. Notion que l'on retrouve dans la contribution.

- **Des garanties collectives de haut niveau**

Nous portons l'exigence de rémunérations justes, de garanties collectives et de conditions de travail correctes. Ce seraient aussi des gages d'économie de long terme et d'intégration de grands chantiers dans le tissu local.

Le chantier des EPR 2 de Bugey doit permettre aux travailleurs de se qualifier et d'élever leur niveau de qualification ; aux privés d'emploi de se former ; aux travailleurs en situation d'exclusion de se réinsérer.

L'adéquation entre les ressources salariées et la charge de travail est un défi considérable. Les compétences de demain dépendent de l'attractivité des métiers, donc de la capacité à fidéliser le personnel. L'augmentation des salaires, l'amélioration du socle des garanties collectives et de la protection sociale sont indispensables à la réussite d'un tel chantier.

La CGT réclame l'ouverture d'écoles de métiers, qui ont joué un rôle considérable dans le succès du programme électro nucléaire français, grâce à une montée constante en compétences et en savoir faire des bâtisseurs du parc actuel. Dans une société qui s'inquiète de voir son ascenseur social bloqué, un service public de l'énergie, prenant en charge la formation initiale et permanente, est indiscutablement un atout.

Conclusion

Le chantier des EPR 2 de Bugey doit être une réussite industrielle et humaine ; il doit également être exemplaire sur le plan social et environnemental.

Une charte sociale, économique et environnementale doit être signée par les organisations syndicales et EDF durant toute la durée du chantier des EPR2.

Pour la CGT, la fidélisation du personnel est indissociable de conditions de vie et salariales de qualité, et nécessite des infrastructures correctement dimensionnées, des logements décents, des transports collectifs adaptés, des services publics de proximité.

La réussite d'un tel chantier va nécessiter de ne pas rester sur des intentions, fussent-elles bonnes, mais d'engager au plus tôt les actions très concrètes de mise en place des instances ainsi prévues, d'en définir le contenu, les moyens et l'effectivité des décisions qui y seront prises pour peser sur le déroulement du chantier.

La transformation du système énergétique français constitue l'un des plus grands défis économiques, industriels et environnementaux des prochaines décennies. Une planification publique cohérente des moyens de productions à la commercialisation, en passant par les réseaux est indispensable pour réussir cette transition énergétique. Cela nécessite de renforcer la maitrise publique et démocratique afin de garantir la cohérence des choix industriels et des investissements de long terme.

Au regard de ces enjeux la CGT propose un programme progressiste de l'énergie (PPE) finançable.

Cette contribution du CESER axée sur l'emploi, la formation, le logement et la mobilité avec ses préconisations représente un travail complémentaire aux travaux de la gouvernance et des groupes de travail mis en place ainsi que de la charte partenariale.

Il y a eu de nombreuses auditions, un travail de qualité. C'est une contribution complète, factuelle avec un historique, un état des lieux, des informations chiffrées et documentées fixant les enjeux pour notre région.

La CGT votera cette contribution.

Merci de votre attention.

INTERVENTION DE Remy CERNYS, Au nom du collège 3-4

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les mandataires,

Cette intervention est faite au nom du collège 3/4 dans le cadre de l'analyse du rapport « **Construire deux EPR2 à Bugey**, **en faire une opportunité pour l'emploi et le territoire ».** Le contenu exposé relève de la prise en compte des divers retours de ses membres accompagnés d'une validation collective majoritaire du collège, et ce dernier tient à remercier le groupe de travail C pour avoir proposé ce sujet et pour le travail effectué.

Nous avons essayé d'établir un résumé stratégique et technique aux fins de sécuriser les angles morts territoriaux et industriels du rapport que nous avons observés, pour que ce projet de construction soit une belle réussite opérationnelle sous tous les angles principaux, à savoir: technique, financier, sociétal, associatif, environnemental…

En préambule, il nous semble déterminant d'exposer, au principal, deux fondamentaux :

- **l'exigence de performance globale et**
- **le principe de réalité.**

Tout d'abord, l'analyse du chantier de la paire d'EPR2 au Bugey ne saurait se limiter à un arbitrage binaire « pour ou contre » l'énergie nucléaire, le débat public a eu lieu, la décision de l'État est prise.

Pour la société civile organisée, il semble que l'enjeu réside dans **l'évaluation systémique des conditions de réussite opérationnelle du projet**.

L'ingénierie centrale excelle dans la modélisation macro-économique et la vocation du CESER est d'y apporter la lucidité du terrain pour éviter le risque de rupture. En effet, un projet industriel de cette envergure ne saurait atteindre sa pleine performance technique que s'il démontre une résilience équivalente dans son ancrage local. Penser la transition, c'est concevoir un environnement équilibré où chaque échelle – de l'État aux communes rurales – avance avec des garanties matérielles claires. La présente note accompagne le dossier du groupe de travail en formalisant **quatre leviers stratégiques** indispensables pour transformer des points de vigilance critiques en facteurs de succès durables.

I. LE LEVIER FINANCIER & LE LOGEMENT

Neutraliser le risque de paralysie locale

Le chantier va générer un afflux de **8 000 à 10 000 travailleurs au pic de l'activité**, créant un besoin immédiat de **5 500 à 6 000 lits** dans un bassin de proximité rural déjà saturé.

DISSYMÉTRIE DU CALENDRIER ET DU RISQUE FINANCIER

TEMPO INDUSTRIEL (EDF)	TEMPO TERRITORIAL (COMMUNES)
• Appels d'offres : 2027	• Délai de sortie d'un logement : 2 à 3 ans
• Génie civil : 2029	• Travaux d'assainissement : Urgence immédiate
• Financements : Sécurisés	• Financements : Comités non arbitrés= Opacité

On relève un angle mort décisionnel

Il existe une dissymétrie critique entre le calendrier d'EDF (attribution des marchés en 2028, génie civil en 2029) et l'inertie incompressible des chantiers de construction de logements ou de réseaux. Les communes doivent engager des investissements lourds et immédiats (interconnexion des réseaux d'eau, extension des stations d'épuration, voirie) alors que le Comité régional des financeurs n'a arrêté **aucune programmation budgétaire définitive**. Le collège 3/4 relève qu'exiger des collectivités qu'elles anticipent sans visibilité contractuelle constitue un risque majeur de retard pour le chantier lui-même.

Pour illustrer cet angle mort décisionnel, on peut citer le rapport de la cour des comptes du 14 Janvier 2025 sur la filière EPR avec ses 9 recommandations.

Nous matérialisons deux constats :

1/ L'absence d'une contractualisation en amont

Il conviendrait de prévoir, suffisamment en amont du chantier, une programmation financière pluriannuelle contractualisée entre l'État, EDF et les collectivités concernées. Elle devrait préciser la répartition des responsabilités et des financements, notamment pour les réseaux d'assainissement, l'eau et la voirie, et donner aux communes une visibilité sur leurs restes à charge.

2/ Considérer l'héritage hybride

En essayant de privilégier les projets de logements modulaires de haute performance environnementale, conçus dès le premier jour pour une réversibilité post-chantier en résidences étudiantes, seniors ou logements intermédiaires, évitant ainsi la création de friches industrielles ou de «cités-dortoirs ».

II. LE LEVIER GÉOPOLITIQUE & LE MIX ÉNERGÉTIQUE

La tension entre centralisation et dispersion

La région Auvergne-Rhône-Alpes est le premier pôle électronucléaire français, assurant 22 % de la production nationale. Le nucléaire représente à lui seul 61 % de l'électricité produite dans la région, créant une hypercentralisation de l'infrastructure sur l'axe rhodanien.

On relève un angle mort décisionnel :

En effet, les conflits géopolitiques contemporains démontrent que les sites de production d'énergie hautement centralisés constituent des cibles de choix pour les stratégies de déstabilisation hybrides (attaques cyber, essaims de drones, sabotages asymétriques, autres…). Une résilience nationale moderne implique de ne pas opposer le nucléaire de base aux énergies renouvelables diffuses, mais de les articuler. La dispersion des sources d'énergies renouvelables sur le territoire régional est un facteur de sécurité qui réduit la vulnérabilité globale du réseau électrique en cas de défaillance majeure d'un nœud central.

Nous formalisons trois **observations :**

1/ Sur la sanctuarisation technologique

Peut-être penser à durcir les protocoles de sécurité industrielle de l'EPR2 face aux menaces numériques et physiques asymétriques (intégration de systèmes de détection anti-drones et de redondance cyber dès la phase de conception).

2/ Sur la filière maintenance

Garantir la sûreté du fonctionnement des EPR et la protection des informations sensibles en maintenant une maîtrise effective de la maintenance par l'exploitant. Le recours éventuel à la sous-traitance devrait s'accompagner d'exigences renforcées de qualification, de contrôle, de traçabilité et de responsabilité, sous le contrôle des autorités compétentes.

3/ Sur l'hybridation du site de chantier

Essayer de développer l'équipement systématique des 150 hectares d'aménagements complémentaires (zones de chantier, parkings de 6 000 places déportés) en ombrières photovoltaïques haute performance. Ce micro-réseau autonome assurera l'énergie de secours du chantier et l'alimentation des navettes électriques du personnel sans surcharger le réseau régional.

III. LE LEVIER ÉCOLOGIQUE & RESSOURCE

Garantir la viabilité environnementale du Rhône

L'exploitation de la paire d'EPR2 nécessitera un prélèvement brut en eau de **10 m³ par seconde** dans le Rhône, avec une évaporation nette de 2 m^3 par seconde et un rejet de 8 m^3 par seconde dans le fleuve.

On relève un angle mort décisionnel

Bien que l'électrification massive soit un pilier de la transition bas-carbone, elle ne peut s'affranchir d'une trajectoire stricte de sobriété globale. Le changement climatique accélère le stress hydrique du Rhône et augmente sa température moyenne estivale. Les rejets thermiques industriels, s'ils ne sont pas maîtrisés, menacent directement l'équilibre biologique des milieux aquatiques et la garantie d'approvisionnement en eau potable des populations situées en aval.

Nous présentons deux possibilités de solutions

1/ Le suivi des prélèvements et des rejets thermiques

S'assurer que les choix techniques de refroidissement et leurs conditions d'exploitation limitent effectivement les prélèvements d'eau et les impacts thermiques sur le Rhône, y compris dans les épisodes de sécheresse et de fortes chaleurs. Un suivi indépendant, régulier et public de ces effets

sur la ressource et les écosystèmes paraît indispensable, avec des mesures d'adaptation lorsque les conditions hydrologiques l'exigent.

2/ Une gouvernance ouverte et une transparence

En créant un **« Comité de Sûreté Patrimoniale de la Ressource »** co-piloté par EDF, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et **les acteurs locaux de la gestion de la nature**. Ce comité disposerait d'un tableau de bord partagé en temps réel pour adapter les calendriers de maintenance (grand carénage) en fonction des crises climatiques ou des périodes de sécheresse sévère.

IV. LE LEVIER EMPLOI & L'INCLUSION :

Protéger le tissu économique local

Le projet des EPR2 s'inscrit dans un bassin d'emploi proche du plein emploi (taux de chômage à 5,7 % dans l'Ain) et fait face à la concomitance de plusieurs chantiers d'envergure (Tunnel Lyon-Turin, CFAL Nord - Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise Nord).

On relève un angle mort décisionnel

Le besoin massif sur les 28 métiers prioritaires (dont 1 600 équivalents temps plein par an pour le seul génie civil) engendre un risque de surenchère salariale et de débauchage sauvage au détriment des TPE-PME industrielles et artisanales locales. Par ailleurs, 60 % des salariés qualifiés de la métallurgie régionale partiront à la retraite dans les 20 prochaines années, menaçant la transmission des savoir-faire.

Nous présentons 3 suggestions pratiques :

1/ La préservation du tissu économique et des compétences locales

Prévoir, dans le dialogue entre EDF, les entreprises titulaires des marchés et les acteurs économiques du territoire, des engagements visant à anticiper les besoins en compétences et à limiter les effets de concurrence sur le recrutement des PME locales. Favoriser, dans le respect des règles de la commande publique, l'accès des TPE-PME aux marchés et aux groupements d'entreprises, notamment à travers les dispositifs de mise en relation existants.

2/ Des objectifs d'insertion qualifiante adaptés aux marchés

Définir, selon la nature des contrats et les capacités des filières concernées, des objectifs exigeants mais réalistes d'heures d'insertion et de formation qualifiante. Ces engagements devraient bénéficier aux publics éloignés de l'emploi et s'appuyer sur des parcours certifiants, avec un suivi régulier des résultats obtenus.

3/ Le compagnonnage de transition

En déployant un dispositif permettant de détacher les salariés seniors en fin de carrière pour en faire les tuteurs et formateurs des nouvelles générations sur les plateaux techniques de proximité.

CONCLUSION & STRATÉGIE DE POLITIQUES PUBLIQUES

Le collège 3/4 est persuadé qu'**un grand projet industriel n'est performant que s'il est un projet de territoire exemplaire et partagé**. Pour que les EPR2 du Bugey soient une réussite technologique et un héritage territorial durable, il nous semble opportun que tous les décideurs **passent de la concertation d'accompagnement à la co-écriture de garanties contractuelles strictes.**

En sécurisant dès à présent le financement des infrastructures locales, en intégrant le site dans un mix énergétique diversifié et en sanctuarisant la ressource en eau, l'État et EDF s'assureront le soutien indéfectible des acteurs économiques et sociaux de la région pour une réussite totale du projet.

Pour information EDF a déployé une plateforme numérique dédiée à la concertation EPR2. Cet

espace centralise les informations, permet au grand public de poser des questions, de consulter les dossiers et de suivre l'évolution des projets territoriaux https://concertation-epr2.edf.fr/. Peut-être que notre intervention sur le sujet y aurait sa place…

Sous réserve d'expression individuelle, le collège 3/4 votera l'avis.

INTERVENTION DE Rémy CERNYS, EN SON NOM PERSONNEL

Mesdames, Messieurs cette intervention est personnelle. À une certaine époque de mon existence j'ai été appelé à intégrer les UGPS Unité de Garde des Points Sensibles sous commandement de la Gendarmerie Nationale, la mission principale était d'assurer la **sécurisation, la surveillance et la protection physique d'infrastructures hautement stratégiques liées à la Défense Nationale comme les sites nucléaires du Tricastin et de la FBFC de Romans sur Isère.** J'ai également participé à la Défense Opérationnelle du Territoire au sein de cellules de commandement.

Cet exercice de présentation pour préciser que la nature de mon intervention est liée à une sensibilisation pratique de la souveraineté nucléaire Française et Régionale.

Vous savez que la France a vendu, entre 2014 et 2018, la branche énergie d'Alstom, précisément **Alstom Power et Alstom Grid**, incluant, et c'est important, les célèbres turbines Arabelle pour le nucléaire, au géant américain General Electric (GE).

Depuis le **31 mai 2024**, la branche nucléaire de General Electric (qui comprend la fabrication et la maintenance de ces turbines) a été officiellement rachetée par EDF. L'État français détenant 100 % du capital d'EDF, ces technologies stratégiques sont de retour sous pavillon français.

Très bien me direz-vous, cependant, pour être tout à fait précis sur le plan technique et juridique, ce retour de souveraineté s'accompagne d'une nuance importante :

- **Sur la propriété industrielle :**

Concernant l'usine de Belfort, les contrats et les équipes font partie d'une filiale à 100 % d'EDF baptisée **Arabelle Solutions**, les ingénieurs français ont bien continué à travailler sur les machines, mais en utilisant des outils et des licences appartenant à la maison-mère américaine.

- **Sur la dépendance technologique :**

La France a dû accepter un compromis avec les États-Unis pour débloquer la vente. Le système informatique et certains logiciels indispensables au fonctionnement des turbines restent sous **licences américaines** et gérés en partie par General Electric.

La France possède donc les turbines et l'outil industriel, mais reste liée aux Américains sur une partie de la propriété intellectuelle numérique.

Techniquement et juridiquement, les États-Unis ne peuvent pas « couper » à distance le fonctionnement des centrales nucléaires françaises actuelles, mais ils disposent d'un pouvoir de blocage indirect majeur pour l'avenir.

Le risque réel ne réside pas dans un bouton d'arrêt d'urgence aux mains de Washington, mais dans des mécanismes de dépendance précis que l'on peut présenter sous 3 points:

1. Pas d'arrêt à distance du parc en exploitation

Les turbines Arabelle déjà installées dans les réacteurs français fonctionnent de manière autonome au sein du réseau informatique ultra-sécurisé et étanche d'**EDF**. Les Américains ne

peuvent pas envoyer de signal pour paralyser les machines d'une centrale en marche.

2. Le piège des mises à jour et de la maintenance

L'accord de rachat prévoit que le logiciel de pilotage reste sous brevet américain, et que ses **évolutions et mises à jour logicielles** continuent d'être assurées par General Electric (GE).

Si les relations diplomatiques s'envenimaient au point que les États-Unis interdisent à GE de fournir ces services, EDF ferait face à un problème d'obsolescence.

À long terme, l'absence de correctifs logiciels ou de pièces critiques sous licence américaine pourrait compliquer la maintenance, voire forcer EDF à concevoir sa propre alternative informatique (un processus long et coûteux).

3. Le blocage à l'exportation = le vrai levier des USA

C'est le point le plus critique. Si la France souhaite exporter sa technologie nucléaire (comme les futurs réacteurs EPR2) à l'étranger, elle doit intégrer ces turbines.

Si le gouvernement américain refuse d'accorder les **licences d'exportation** pour la partie logicielle ou certains composants, **EDF ne peut pas vendre ses centrales à des clients internationaux**.

En résumé, la France contrôle l'interrupteur physique de ses turbines, mais les États-Unis gardent la main sur la propriété intellectuelle numérique nécessaire à leur modernisation et à leur vente internationale. Il s'agit du **piège des lois extraterritoriales (ITAR International Traffic in Arms Regulations /EAR Export Administration Regulations).** En intégrant des briques logicielles américaines ou en faisant transiter les brevets par les États-Unis, la technologie Arabelle est tombée sous le coup de la réglementation américaine sur les exportations d'armes et de technologies sensibles.

Quelles alternatives alors ?

Pour s'affranchir de cette dépendance américaine, la France n'a qu'**une seule véritable alternative : réindustrialiser la partie numérique et redévelopper un système de contrôle-commande 100 % français**.

C'est un chantier complexe qui s'organise autour de deux grands axes :

1. Le développement d'un nouveau logiciel par Framatome, filiale d'EDF spécialisée dans les chaudières nucléaires.

2. Le recours à des technologies de transition européennes

Mais cette initiative prendra du temps, pourquoi ?

Développer un système de contrôle-commande nucléaire à partir d'une feuille blanche ne se fait pas du jour au lendemain pour deux raisons majeures :

- **La certification de sécurité :**

Un logiciel nucléaire doit passer des années de tests drastiques auprès de l'**Autorité de sûreté nucléaire (ASN)** pour prouver qu'il est totalement infaillible.

- **Le coût :**

Refaire… ! demande des centaines de millions d'euros d'investissements en recherche et développement.

En résumé **EDF possède la turbine en acier, mais GE garde les clés du logiciel**

Comme l'intervention du collège 3/4 expose l'intérêt de la souveraineté énergétique et des protocoles de sécurité industrielle, il me semblait pragmatique de compléter ce cadre juridique important pour l'autonomie énergétique stratégique de la France et pour que les 2 EPR2 de notre région soient véritablement une opportunité pour l'emploi et pour le territoire régionale… Et soit

surtout une véritable réussite opérationnelle.

Avec mes remerciements pour votre aimable attention.

INTERVENTION DE Hubert CONSTANCIAS, Au nom de FNE et de LPO

Monsieur le président, Mesdames Messieurs les conseillers,

Le groupe de travail C a travaillé avec beaucoup de sérieux sur le thème choisi « *le CESER a décidé de se focaliser sur le volet « **emploi – formation** », dans une volonté de contribuer à l'anticipation des besoins du chantier et en adéquation avec les compétences régionales* ».

Je remercie l'ensemble des participants pour leurs investissements.

Toutefois avant de parler d'emploi-formation il aurait été utile de s'interroger sur la nécessité ou non du projet. Il est regrettable que le CESER se satisfasse des conclusions de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) [23]et n'ait pas souhaité aborder du tout ce débat.

Nous ne remettons pas en cause la CNDP qui a la mission d'organiser le débat.

J'ai proposé que soient auditionnées les associations NégaWatt et Sortir du nucléaire, associations qui auraient pu apporter un regard plus nuancé que les promoteurs du projet.

Ces auditions ont été refusées.

Et pourtant, NégaWatt, qui rassemble une vingtaine d'experts impliqués dans des activités professionnelles liées à l'énergie, démontre que les énergies renouvelables additionnées à une sobriété énergétique sont en capacités, sur une période de 15 à 25 ans et non pas brutalement comme cela s'est fait en Allemagne, de se passer de l'énergie nucléaire.

Sortir du nucléaire, qui regroupe 795 associations, alerte sur les risques de cette technologie.

Je rappelle que pour FNE :

Le projet de construction de deux nouveaux réacteurs dans le Bugey nous paraît présenter à ce stade des incertitudes et des risques extrêmement sérieux :

- **Incertitudes sur la gestion des déchets radioactifs**.

Le Dossier du Maitre d'Ouvrage (DMO) indique que les déchets produits par les EPR2 sont de même nature que ceux des réacteurs actuellement en service.

Il omet de préciser que, aujourd'hui, plus de 50 ans après la mise en service des premiers réacteurs nucléaires, nous ne disposons toujours pas d'une solution définitive validée pour les déchets les plus problématiques, en particulier les déchets de moyenne activité à vie longue et de haute activité (le plutonium 239 perd la moitié de sa radioactivité en 24 000 ans)

- **Incertitudes sur les conséquences du changement climatique.**

En comptant la durée des études et de la construction, un minimum de 60 ans d'exploitation, puis le démantèlement, la vie du projet se déroulera sur au moins les 100 ans à venir. Les EPR2 devraient produire au-delà de 2100.

La France a enregistré mercredi 5 août 2026 un déficit de plus de 20 % de sa capacité de production d'électricité d'origine nucléaire, en raison de « *contraintes environnementales* » ou « *causes externes liées à l'environnement* » : sécheresse, chaleur extrême et invasion de méduses. Au total, 13 réacteurs sur les 57 du parc électronucléaire français étaient concernés. Huit étaient à l'arrêt complet dont Bugey 3, et cinq étaient en sous-régime.

[23] *CNDP dont le site internet est en maintenance et ne permet plus d'accéder aux résultats !*

Or, à partir de 2050, sur la base du 6ème rapport du GIEC et du fait de la faiblesse ou de l'absence des politiques climatiques engagées par les différents pays, le climat va subir des modifications majeures : forte hausse de la température moyenne et plus encore des températures maximales, forte diminution des débits d'étiage et hausse de la température de l'eau, augmentation de la fréquence et de la puissance des tempêtes et des inondations.

L'étude sur l'hydrologie du fleuve Rhône sous changement climatique, citée par le DMO, ne va pas plus loin que 2050.

- **Risques d'accident, de malveillance et risques géopolitiques.**

On ne peut exclure un dommage majeur sur la future centrale, accidentel ou lié à des actions terroristes ou un conflit armé, qui exposerait les populations à une pollution radioactive notable. Ces risques existent également pour les transports de combustibles.

La probabilité de survenue de tels risques, sur une période de temps aussi longue (environ cent ans), n'est pas nulle.

- **Incertitudes sur le coût du projet et risques pour les finances publiques.**

Les coûts engendrés par le projet comprennent plusieurs composantes : coût de construction, coût du financement, coûts d'exploitation et maintenance, coûts de démantèlement, coût de la gestion des déchets.

En ce qui concerne le coût de construction du projet, le DMO insiste sur le fait que le programme EPR2 a tiré les enseignements du projet EPR de Flamanville et qu'il s'est organisé pour ne pas reproduire l'échec industriel calamiteux de ce dernier (12 ans de retard, prix multiplié par 3,8). Il n'en demeure pas moins que, à ce stade, la maîtrise industrielle du projet de 3 paires d'EPR2 reste hypothétique.

La capacité d'EDF à mener à bien le programme dans les délais et coûts prévus reste à prouver et le passé récent, qui a encore vu l'évaluation prévisionnelle augmenter très fortement, n'incite guère à la confiance.

Enfin, les coûts futurs de démantèlement des centrales et de gestion et stockage des déchets radioactifs sont également mal connus et probablement largement sous-évalués, comme l'ont été ceux des filières précédentes [24].

Il faut se rendre à l'évidence : la technologie des EPR2 n'est actuellement pas mature ; les difficultés rencontrées par les différents projets menés par EDF en France et à l'étranger le prouvent clairement, tout comme les difficultés actuelles de mise en service de Flamanville. Flamanville est de nouveau arrêté depuis septembre pour une période d'un an.

Bref, à ce stade, le risque financier de ce projet, tant pour les finances publiques que pour le contribuable ou le consommateur, est extrêmement élevé

Pourtant, d'autres solutions existent, qui présentent des risques bien moindres.

Les différentes études prospectives publiées, notamment par RTE, l'ADEME et l'association NégaWatt, montrent que d'autres solutions techniquement réalistes permettent d'assurer le même niveau de service et de sécurité d'approvisionnement que les solutions avec EPR2, en développant plus largement les énergies renouvelables.

Ces dernières sont aujourd'hui matures et compétitives. Leur coût de production est nettement inférieur à celui du nucléaire. Contrairement aux solutions avec EPR2.

Elles présentent des risques techniques et sécuritaires considérablement plus faibles que les EPR2.

[24] *44 cf. les rapports de la Cour des Comptes « L'arrêt et le démantèlement des installations nucléaires », février 2020 et « L'aval du cycle du combustible nucléaire », juillet 2019 (notamment son III, p. 64*

En cas d'agression extérieure, l'énergie nucléaire estt une énergie centralisée qui nous rend particulièrement vulnérable. En effet, même sans s'attaquer aux centrales nucléaires elles-mêmes, la simple destruction des infrastructures de distribution au départ des centrales est de nature à déstabiliser en quelques heures la France de Marseille à Lille et de Bordeaux à Strasbourg. Les énergies renouvelables étant dispersées sur tout le territoire nous rendent moins fragiles.

On comprend mal pourquoi ces autres solutions ne reçoivent pas des pouvoirs publics la même attention et les mêmes moyens, notamment en recherche et développement, que ceux accordés au nouveau nucléaire.

CONCLUSION.

Ce projet est présenté comme relevant d'une technologie mature et « seul à même de permettre l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 et de garantir un coût modéré pour les Français ». Cette affirmation, largement relayée par les promoteurs du projet, semble admise par une grande partie de nos concitoyens. Pourtant, elle ne résiste pas à l'analyse.

D'une part, ce projet n'a rien de mature ; c'est au contraire un pari qui présente, à ce stade, des risques très élevés non seulement aux plans techniques et sécuritaires, mais également pour les finances publiques et la compétitivité énergétique de la France.

D'autre part, d'autres solutions existent, qui peuvent apporter le même niveau de service pour un coût inférieur et qui présentent des risques bien moindres, y compris au plan financier.

Engager pour au moins une centaine d'années de façon irréversible la France dans un tel programme, apparaît donc incompréhensible au regard de l'intérêt public et de la situation que nous risquons de laisser aux générations futures. Ce serait en tout état de cause totalement déraisonnable.

Au-delà de la qualité du travail pertinent autour du thème des conséquences d'un grand chantier dans un projet de territoire, réflexions qu'il est possible de réinvestir dans d'autres chantiers, il est difficile de valider une démarche qui pose sans critique ou doute la construction de deux nouveaux réacteurs dans l'une des régions les plus nucléarisées du monde, dans le pays qui produit le plus d'électricité d'origine nucléaire par habitant et en proportion par rapport aux autres sources primaires d'énergie.

Pour ces raisons, FNE s'abstiendra sur ce rapport.

Rajout de la LPO : La liste des personnes et organismes auditionnés ne permet pas d'introduire un débat contradictoire digne de ce nom. Non pas pour remettre en cause la décision du gouvernement mais avoir une vision objective et complète des enjeux et incidences.

Ce n'est pas parce que la décision de réaliser l'EPR2 a été prise par le gouvernement qu'il ne serait pas légitime pour la société civile de poser des questions sur les incidences environnementales voire d'interroger le modèle. Sauf faiblesse du moteur de recherche, le mot « déchets » n'est pas cité une seule fois dans le rapport alors que c'est un enjeu majeur notamment pour les générations futures. Quels tonnages, quels traitements ?

A titre d'exemple encore il aurait été pertinent de connaitre les incidences du décret déclarant ce « projet d'intérêt général » (PIG) en matière de consultation publique, du droit de l'urbanisme et du droit de l'environnement.

INTERVENTION DE Marc SAUMUREAU en son nom propre

Dans cette assemblée, on confond les sujets. On fait beaucoup de hors-sujet. Il me semble que là, aujourd'hui, ce n'était pas de savoir si on était pour ou contre le nucléaire, mais il y avait un travail

qui avait été fait. Je vous rappelle le texte : construire deux EPR, a priori, ça se fait, il peut être remis en cause, mais en tout cas, s'il se fait, en faire une opportunité pour l'emploi et le territoire.

Alors ce que je voulais dire, c'est que moi personnellement, à titre personnel, je suis contre le nucléaire. Par contre, je voterai pour cet avis, cette contribution qui, à mon avis, aborde un sujet important sur le point économique. Voilà ce que je voulais dire.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 19 octobre 2026



127 ONT VOTE **POUR**

3 ONT VOTE **CONTRE**

11 SE SONT **ABSTENUS**

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	P		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHRSAM Olivier			
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas			
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine	P		
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne			
		PANSERI Anne-Sophie			
	Les entrepreneurs (ex CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		Non désigné(e)			
		IMBERTON Emmanuel			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian			
		CABUT Bruno	P		
		GINESTET Fabienne	P		
		LE ROUEIL Anne-Marie	P		
		MASSON Louis			
		ROBERT Anne-Marie			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle			
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIAK Bernadette	P		

P : procuration

Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole	P		
Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie			
Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean	P		
	GRIVEAUD Hélène			
France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre	P		
Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice			
UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
	PFISTER Françoise			
Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric			
Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick	P		
Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)			
Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	Non désigné(e)			
SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise	P		
Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël	P		
La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André	P		
Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc			
	FONT Maryse			
	GUIGNAND Gilbert			
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine			
	CROZAT Jérôme			
Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
	LAUZIER Léa			
Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle			
	MAISON Pierre			

P : procuration

	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric	P		
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles			
2	**Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes**	BARJON Brigitte			
		BLANCHARD Paul	P		
		CANET Fabrice	P		
		CARDINAUX Lionel			
		DALMAS Patrick			
		FAURE Philippe	P		
		GELDHOF Nathalie	P		
		GENSEL Virginie			
		GRANATA Eric			
		GUICHARD Karine			
		MARGERIT Laurence	P		
		MEQUIGNON Christine	P		
		PELLORCE Pascal			
		PLANCHE Laetitia			
		SALA Chantal			
		SAUZEAT Sandrine			
		VIGOUROUX Eric			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette			
		BADOR Laurent			
		BARRAT Jean			
		BAULAND Gisèle			
		CASALINO Françoise	P		
		CHENNAZ Cédric	P		
		GUILHOT Jean-Marc			
		JACQUIER Claudine			
		JUYAUX-BLIN Christian			

P : procuration

	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	LAMOTTE Bruno	P		
		LE GAC Elisabeth			
		NINNI Agnès	P		
		PUECH Marilyne			
		ROBERTO Sansoro			
		SAILLANT Elisabeth			
		SCHMITT Isabelle	P		
		SIVARDIÈRE Patrick	P		
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	P		
		BOCHARD Frédéric			P
		DEVY Eric	P		
		GILQUIN Jean-Pierre			
		LEYRE Michelle			
		LORENTE Jérémie			
		MERENDET Patricia			
		RICARD Claude			
		SEGAULT Hélène			
		TEMUR Hélène			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie			
		GRANDJEAN François			
		LEAULT Patrick			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis			
		GUERROUI Nassira	P		
		MILANETTI Nathalie			
		ROCHE Jocelyne			
		ROUSTAND Philippe	P		
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	P		
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine			
		HERAUD Marta			
		LOHEZ Valérie			

P : procuration

	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	MYC Michel			
		SIMIOT Nicolas			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	LAPACAS Patrick			P
		TRINCA Christiane			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique	P		
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAINE Jean-Louis			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les ainés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne			
	CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	DAMIRON Christophe			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
		BERNARD Sébastien	P		
		DOMPNIER Nathalie			
		SURREL Hélène			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
		MESSIÉ Christine			
		MEUNIER Frédérique			
		ZAKAR Saïd	P		
	Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale	P		
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			P
		MONNET Alexis			

P : procuration

3	**Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes**	LEPINAY Reine			
	Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
		HOSTETTLER Thomas			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain			
	Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	P		
	Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
		ROSSI Sylvie			
	Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas			
		Non désigné(e)			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline			
	Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
		BOCHATON Alice			
		GRATALOUP Sylvain			
		VENEL Anne-Laure			
		Non désigné(e)			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa			
	Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon			
	Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques			
	Association nationale des apprentis	MARTIN Baptiste			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLON Christian			

P : procuration

3	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte	P		
		BONNEFOY Thomas			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
		RESCHE-RIGON Frédérique			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves		P	
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard			
		PELLET Anne			
		RIALHE Anne			
		WALBAUM Ludovic			
4	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent	P		
		COLLONGE Martine	P		
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal			
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence			

P : procuration

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL
gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN
ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON
corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargée d'études

Anne CHAUMILLON
anne.chaumillon@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 04 26 73 32 17

Contact presse

Nancy PIEGAY
nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

La construction de deux réacteurs EPR2 sur le site du Bugey constitue l'un des plus grands projets industriels engagés en France au cours des prochaines décennies. Mobilisant jusqu'à 10 000 travailleurs au plus fort du chantier, il transformera durablement les dynamiques économiques, sociales et territoriales du bassin de vie concerné.

Au-delà des enjeux énergétiques et industriels, ce projet soulève des questions majeures pour le territoire : emploi, formation, logement, mobilités, équipements publics, attractivité économique, qualité de vie… Dans un contexte déjà marqué par de fortes tensions de recrutement et par la concomitance de plusieurs grands projets régionaux, son succès dépendra de la capacité collective à anticiper et à accompagner ces transformations.

Sans se prononcer sur l'opportunité du programme nucléaire, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité analyser les conditions permettant de faire de ce chantier un levier de développement pour le territoire et ses habitants. S'appuyant sur de nombreuses auditions d'acteurs institutionnels, économiques, sociaux et territoriaux, cette étude identifie les principaux défis à relever et formule des préconisations pour construire un projet industriel porteur d'un héritage durable.

GRAND CHANTIER | NUCLEAIRE | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | EPR2 | TRAVAUX PUBLICS | BUGEY | AUVERGNE-RHONE-ALPES | MOBILITES | LOGEMENTS | EMPLOI | FORMATION

Crédits photos : 123rf, Gaëtan BERNARD, Matthieu COLIN

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29